CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 9 février 2018

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures vingt, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Annie CHAMBERAUD à M. Bertrand LABAR, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M. Etienne LEJEUNE à Mme GALBRUN. M. Laurent DAULNY, absent pour l'instant, a donné pouvoir à Mme Hélène FAIVRE et Mme Agnès GUILLEMOT, retenue pour régler un problème de transport scolaire, ne tardera pas à arriver.

Je fais circuler la feuille de présence que je vous remercie de signer.

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS D'URGENCE

Mme LA PRESIDENTE. – Les vœux et motions qui ont été déposés par les élus vous sont distribués. Les motions sont nombreuses ce matin, et je demanderai à leurs auteurs de nous en faire lecture.

La première motion, déposée par M. LEGER, porte sur les allocations de solidarité.

Allocations individuelles de solidarité (AIS)

Motion présentée par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Cette motion se lit ainsi :

« **Considérant** que les Départements assurent, pour le compte de l'Etat, le financement des trois allocations de solidarité : revenu de solidarité active (RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH) ;

« **Considérant** qu'au financement de ces allocations s'ajoute le financement de l'accueil des mineurs isolés, dont le nombre a dépassé 25 000 en 2017, dépense obligatoire des Départements qui augmente parfois à un rythme supérieur à l'évolution de leurs ressources, ce qui se traduit, pour certains d'entre eux, par une incapacité à équilibrer leur budget de fonctionnement et par le renoncement à des projets d'investissement, ce qui est le cas des Départements ruraux comme le nôtre, le Cantal, les Hautes-Alpes ou les Hautes-Pyrénées ;

« **Considérant** que l'Etat a accepté à la demande de l'ADF que l'objectif imposé d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 %, qui sera acté avec les préfets, n'intègre pas les allocations individuelles de solidarité (AIS) lorsqu'elles sont supérieures à la moyenne nationale ;

« **Considérant** que la loi de finances pour 2018 ne traite de la question du financement de ces dépenses sociales que de manière partielle, au travers d'un fonds exceptionnel, sans commune mesure avec les dépenses que doivent financer les Départements sur le leur propre budget : plus de 9,3 milliards d'euros pour les allocations de solidarité et 1,5 milliard d'euros pour les mineurs non accompagnés ;

« **Considérant** que la création du fonds exceptionnel précité, que l'exclusion des AIS des objectifs de dépenses de fonctionnement et que l'absence de baisse des dotations d'Etat ne règlent pas la question de la dette accumulée par celui-ci depuis plus de dix ans vis-à-vis des Départements au titre du « reste à charge » sur les AIS ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Premier ministre que la dette accumulée fasse l'objet d'une évaluation précise *via* la Cour des Comptes et qu'elle soit progressivement remboursée aux Départements. »

(Cette motion est renvoyée devant la deuxième commission.)

Risques pesant sur l'avenir de l'agriculture creusoise
suite au projet de révision de la politique agricole commune (PAC)

Motion d'urgence présentée par Mme Agnès GUILLEMOT,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme Jouannetaud, pour nous présenter cette motion d'urgence.

Mme JOUANNETAUD. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« **Considérant** que la politique agricole commune (PAC) est une des plus anciennes politiques communes de l'Union européenne : entrée en vigueur en 1962, elle pèse encore 39 % de son budget, soit 408 milliards d'euros pour la période 2014-2020 ; que notre pays en reste le premier bénéficiaire, avec 66 milliards d'euros sur la période précitée ;

« **Considérant** qu'en 1994, la PAC représentait 60 % du budget européen et donc que les réformes successives ont déjà nettement réduit ses ambitions ;

« **Considérant** qu'un projet de révision de la politique agricole commune a été récemment présenté, qui prévoit de la ramener dès 2021 à moins de 30 % du budget européen, tout en engageant un début de renationalisation de cette politique ; que, face à ces perspectives, le silence du gouvernement français constitue clairement une annonce de désengagement dramatique vis-à-vis du monde agricole et rural ;

« **Rappelant** que la précédente réforme de la PAC ne date que de 2013 ; que les changements réglementaires permanents sont une source de déstabilisation conséquente s'ajoutant à la baisse continue du revenu de nombreux agriculteurs mise en évidence par la Commission des comptes de l'agriculture ; que les éleveurs français seront impactés par les accords commerciaux avec le Mercosur et l'Amérique du nord et, donc, par une arrivée importante de produits agricoles à bas prix que ne saurait compenser l'hypothétique marché chinois ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Premier ministre que la France s'oppose fermement, dans le cadre des négociations en cours et au Conseil européen, au projet de diminution de 15 % à 30 % du budget de la PAC, qui impacterait directement notre indépendance alimentaire et toute ambition de développement rural d'un Département fragile comme celui de la Creuse. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Situation scolaire dans la Creuse
et la politique d'éducation dans les territoires ruraux

Motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme MARTIN. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« **Considérant** que M. le Premier ministre a annoncé récemment la mise en place d'un " plan de départs volontaires " dans la fonction publique ;

« **Considérant** que les enseignants représentent 50 % des effectifs de la fonction publique d'Etat et que la baisse du nombre de postes offerts aux concours de l'enseignement en 2018 est un signal particulièrement alarmant, comme l'a été la suppression des contrats aidés dans de nombreuses écoles ;

« **Considérant** que M. le Directeur académique a déclaré récemment que notre département va perdre " 600 à 700 élèves en trois ans " selon les prévisions – 224 élèves en 2018 et 260 en 2019 ; que, jusqu'ici, le " protocole ruralité " empêche le ministère de retirer à la CREUSE des postes d'enseignants ; mais que " la rentrée 2019 ne sera plus du tout protégée à la différence des trois rentrées précédentes ", ce qui impliquerait l'an prochain la suppression d'une dizaine de postes ;

« **Considérant** que les baisses de dotation horaire globale (DHG) envisagées impacteraient à la prochaine rentrée les collèges et les lycées de la Creuse ; et qu'à moyen terme, le maillage territorial des collèges est menacé ;

« **Considérant** que le 8 janvier dernier, le ministre de l'Education nationale a déclaré au collège de Rochefort-Montagne, dans le Puy-en-Velay, que l'Etat aura " une vision pour les écoles et les collèges situés en milieu rural " et qu'il consacrera des moyens à la réussite éducative et à l'innovation pédagogique en milieu rural ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Ministre de l'Education nationale qu'un plan pour la Creuse et la ruralité concrétise une stratégie de revitalisation des territoires ruraux grâce à l'école, et dote donc le département de moyens adaptés à la grande ruralité afin d'interrompre le cercle vicieux : affaiblissement du service public de l'éducation, baisse d'attractivité, chute démographique et désertification territoriale. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la troisième commission.)

Défense de la lecture publique

Vœu présenté par Mme Armelle MARTIN, au nom du Groupe de la Gauche

Mme MARTIN. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que la société Civile des Editeurs de Langue Française fait part de son intention de percevoir au nom des droits d'auteur, une redevance ou " droit de

représentation ” de 30 € minimum pour toute lecture publique, en bibliothèque ou par des associations de lecteurs bénévoles, même gratuite ;

« **Considérant** l'émotion suscitée par ce projet de taxe et d'atteinte qu'elle porterait aux politiques de développement de la lecture publique, aux collectivités locales, aux associations et aux personnes bénévoles qui œuvrent à son développement, particulièrement en milieu rural, auprès des enfants comme dans les EHPAD ;

« **Considérant** qu'il est au contraire impératif de soutenir les bibliothèques et les associations dans leur mission de diffusion et de médiation culturelle ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à Mme la Ministre de la Culture de rappeler que le principe de gratuité des lectures publiques est essentiel, et d'être d'une grande vigilance face aux prétentions de la SCELF qui consent de seulement “ suspendre ” le prélèvement d'une redevance sur les lectures en bibliothèque.

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Situation préoccupante des EHPAD

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT, au nom du Groupe de la Gauche

M. DUMONTANT. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« **Considérant** que l'augmentation du niveau moyen de dépendance des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) alourdit la charge du travail des personnels soignants ; que les sous-effectifs en personnels pèsent sur les conditions de travail ; que la diminution brutale des contrats aidés contribue à fragiliser un grand nombre d'établissements ;

« **Considérant** que le modèle de la tarification des EHPAD, introduit par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, vise à objectiver les besoins de financement des établissements en reliant l'allocation de ressources aux besoins en soins des résidents ainsi qu'à leur niveau de dépendance ;

« **Considérant** que l'objectif de la loi précitée est donc de rétablir de l'équité dans la répartition de financements des EHPAD au regard du critère de l'état de dépendance et du besoin en soins des résidents ;

« **Considérant** qu'afin de ne pas alourdir la charge financière des conseils départementaux, la convergence des tarifs “ dépendance ” des EHPAD est désormais organisée autour du tarif moyen de départemental ; que la convergence est étalée sur sept ans afin de permettre aux établissements de s'organiser ;

« **Considérant** que l'obligation de publier la valeur du point GIR départemental rend désormais très lisibles les politiques et les disparités départementales qui étaient auparavant masquées par des milliers de décisions tarifaires prises pour les EHPAD ;

« **Considérant** que le cumul des convergences des forfaits " soins " et " dépendance " » doit apporter 400 M€ de financements supplémentaires aux EHPAD sur la période 2017-2023, issus essentiellement de l'assurance maladie, mais que ces financements se révèlent insuffisants pour renforcer les effectifs soignants, et donc pour répondre au malaise tout récemment exprimé par les personnels et directeurs d'EHPAD ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Premier ministre de réunir, au sein d'une grande conférence nationale, l'Assemblée des départements de France (ADF), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les Agences régionales de santé (ARS) et les fédérations représentant les organismes gestionnaires d'EHPAD afin de répondre aux revendications exprimées récemment par le personnel des EHPAD, les résidents et les familles. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la deuxième commission.)

Conserver le maillage de pharmacies de proximité

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. SIMONNET. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« **Considérant** les recommandations de la Cour des Comptes visant à réduire le prix des médicaments dans les officines ;

« **Considérant** que cette recommandation aurait pour effet de réduire de façon importante le nombre d'officines en France ;

« **Considérant** que, selon ces dispositions, la Creuse pourrait perdre un grand nombre de ses 64 pharmacies ;

« **Considérant** que cela aggraverait encore davantage l'accès aux soins dans les territoires ruraux ;

« **Considérant** le manque, présent et à venir, de médecins généralistes en milieu rural, et que la raréfaction des officines serait un facteur d'accentuation de cette situation ;

« **Considérant** la faible densité de population de notre département et les problématiques liées à la mobilité de ses habitants, la conservation d'un maillage significatif d'officines s'avère nécessaire ;

« **Considérant** qu'il ne s'agit pas seulement d'une question comptable, mais avant tout de santé publique ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à Mme la Ministre de la Santé, de faire preuve de responsabilité, en n'appliquant pas de telles recommandations qui nuiraient une nouvelle fois aux particularités du monde rural. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Maintien d'une Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturel forte

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** la réforme engagée de la PAC ;

« **Considérant** le projet de carte du futur zonage ICHN comprenant les zones de montagnes et les zones défavorisées simples, proposé par le Gouvernement ;

« **Considérant** que ce règlement concerne la totalité du territoire départemental ;

« **Considérant** que le classement ICHN actuel représente un véritable soutien à l'élevage extensif tel que pratiqué sur notre territoire ;

« **Considérant** que les ICHN sont à 75 % financées sur l'enveloppe FEADER et à 25 % par l'Etat ;

« **Considérant** que l'intégration d'une ICHN végétale en cours de programmation est source d'inquiétude pour la profession quant aux montants des aides initialement programmées ;

« **Considérant** que ces aides compensatoires aux handicaps naturels sont garantes d'une vie économique sur les territoires ruraux ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Ministre de l'Agriculture, de respecter les engagements pris au Sommet de l'Elevage et de veiller au maintien des montants unitaires jusqu'à la fin de la programmation établie en 2020. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Pour un accompagnement cohérent de l'ARS dans les EHPAD

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme BUNLON. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« **Considérant** que le Département de la Creuse mène une politique très favorable au maintien à domicile ;

« **Considérant** que l'entrée en institution sur le Département se fait plus tardivement d'années en années ;

« **Considérant** la hausse des Allocations Personnalisées à l'Autonomie sur le Département, à domicile comme en établissement ces dernières années ;

« **Considérant** le turn-over plus important des patients et la nécessité d'un temps d'appréciation des situations par les professionnels ;

« **Considérant** qu'en 2017, la Creuse avait une valeur de point GIR départementale à 8,22 €, soit la troisième plus haute valeur au niveau national ;

« **Considérant** que la forte représentation des patients GIR 1 et 2, correspondants à des stades avancés de dépendance, nécessite une prise en charge médicale et paramédicale particulière ;

« **Considérant** que ces besoins se caractérisent en aides-soignant(e)s comme en infirmier(ère)s ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à Mme la Ministre de la Santé, d'augmenter les moyens vers les EHPAD, et à l'ARS, dont le ressort est d'accompagner ces évolutions, de prendre l'entière mesure des particularités du département de la Creuse concernant ses EHPAD. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Contre l'affaiblissement de la filière d'élevage française

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** les récents accords de libre-échange négociés entre l'Union européenne et le Canada, puis le Mercosur ;

« **Considérant** que les accords établis avec le Canada ont déjà affaibli la filière française d'élevage ;

« **Considérant** que, lors des Etats généraux de l'Alimentation, le Président de la République appelle de ses vœux, une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les producteurs et les distributeurs ;

« **Considérant** que l'Union européenne envisage de rehausser le volume d'importation de contingent de 70 000 à 99 000 tonnes de bœuf sur le marché Sud-américain ;

« **Considérant** le principe de souveraineté alimentaire prônée par l'Union européenne ;

« **Considérant** que la production de viande des marchés cités précédemment est diamétralement opposée à la production européenne ;

« **Considérant** que ce serait une baisse de 10 % des prix et la disparition de 25 000 à 30 000 emplois qui serait constatée ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Ministre de l'Agriculture, de défendre les intérêts des éleveurs français, en s'opposant fermement à la révision à la hausse des importations de viande négociées avec le Mercosur. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Priorité à la ligne POLT pour la livraison des nouveaux trains

Vœu présenté par M. Gérard GAUDIN,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. GAUDIN. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« **Considérant** le lancement au printemps 2018 par l'Etat d'un appel d'offres pour l'acquisition de trains neufs sur les lignes TET, d'équilibre du territoire ;

« **Considérant** que la ligne POLT est la plus longue ligne TET déclarée prioritaire par l'Etat, soit 712 km ;

« **Considérant** qu'il s'agit de la ligne desservant le plus grand nombre de territoires, d'habitants ainsi que de carrefours ferroviaires ;

« **Considérant** les recommandations du rapport DURON d'améliorer en priorité l'axe POLT en termes de matériel, comme de couverture réseau ;

« **Considérant** qu'un matériel pouvant rouler à 220 km/h est une nécessité ;

« **Considérant** que le Département de la Creuse a déjà été durement touché par différents abandons, notamment ferroviaires ;

« **Considérant** que le refus d'accorder la priorité de la livraison des premiers trains sur la ligne POLT serait perçu comme une injustice majeure par nos concitoyens ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à Mme la Ministre des Transports, Elisabeth BORNE, de dimensionner l'appel d'offres aux problématiques de la ligne POLT, pour une mise en service dès 2020. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Maintien de la limitation à 90 km/h sur le réseau des routes départementales

Vœu présenté par Mme Hélène FAIVRE,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme FAIVRE. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** l'adoption en Comité Interministériel de Sécurité routière du projet d'abaissement de la limitation de vitesse sur les routes à deux voies sans séparation physique porté par le Premier ministre ;

« **Considérant** que, dans ce cadre, aucune concertation n'a été initiée ;

« **Considérant** que ce dispositif doit entrer en vigueur au 1er juillet de cette année ;

« **Considérant** que le Conseil départemental n'a, à aucun moment, été consulté ;

« **Considérant** que la perte de 10 km/h pour les territoires du Département les plus éloignés des voies rapides ne fait qu'accroître leur enclavement ;

« **Considérant** que, suivant la configuration de la route, trois limitations de vitesse différentes peuvent alors s'appliquer, ce qui serait source d'incompréhension pour un grand nombre d'automobilistes ;

« **Considérant** que notre réseau routier départemental est étudié et calibré pour une limitation à 90 km/h ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, de renoncer à ce projet et décide de ne pas participer par aucune mesure à la mise en place des nouvelles signalisations. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Pour un règlement d'urbanisme différencié entre zones rurales et métropoles

Vœu déposé par M. Laurent DAULNY,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme FAIVRE. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« **Considérant** l'application du Règlement national d'urbanisme dans les communes ne disposant pas de Plan Local d'Urbanisme ;

« **Considérant** que ce règlement a été pensé pour des métropoles à forte densité d'habitations ;

« **Considérant** que l'application stricte de ce règlement sur nos territoires va à l'encontre des politiques de revitalisation ;

« **Considérant** que les décisions de la Direction départementale des territoires et de la CDPENAF s'appuient trop largement sur des cartes et non des constatations de terrain comme peuvent en faire les élus locaux ;

« **Considérant** qu'une zone urbanisée définie par quatre constructions dans un périmètre de soixante mètres est inadaptée à notre Département ;

« **Considérant** que les refus continuent de pénaliser le dynamisme du Département et plus particulièrement de communes déjà en souffrance ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** au Président de la République de permettre à M. le Préfet, dans le cadre de son pouvoir de dérogation accordé par le décret 2017-1845 du 29 décembre dernier, de pouvoir déroger au Règlement appliqué par la DDT pour le motif d'intérêt général de revitaliser le territoire. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Pour une action renforcée de l'ARS sur l'amélioration de l'offre de soins en Creuse

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON, au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme BUNLON. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« **Considérant** que la Direction de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine doit définir les périmètres de zones d'intervention prioritaires ainsi que les zones d'action complémentaire tel que le préconise l'arrêté ministériel du 13 novembre 2017 ;

« **Considérant** que la Creuse est, comme a pu le souligner le Plan " Santé+23 ", un territoire dont l'offre de soins nécessite d'être soutenue ;

« **Considérant** le Conseil départemental est solidaire de son secteur médico-social ;

« **Considérant** que le classement en zone fragile du département dans son intégralité serait un geste fort en lien avec les besoins des Creusois ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** au Directeur régional de l'ARS, que soit classé en zone prioritaire le département de la Creuse. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Sans vouloir paraître désagréable, il conviendrait de corriger les petites fautes d'orthographe contenues dans ces vœux et motions, si possible pour la présentation lors de la séance cet après-midi. Si tel n'est pas le cas, nous nous en chargerons avant de les transmettre à qui de droit. Je m'en excuse, mesdames et messieurs les élus, je ne les avais pas examinés de près avant de vous les proposer à lecture.

Durant la pause déjeuner, je vous demanderai donc de vous réunir dans vos commissions afin d'examiner le nombre conséquent de vœux et de motions qui viennent de nous être présentés.

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – L'état d'alerte dans lequel se trouve le Département, placé en vigilance orange neige et verglas, m'incite à vous proposer un format légèrement différent du format classique. Après m'être exprimée, je demanderai aux deux Présidents de Groupe de s'exprimer à leur tour, s'ils le souhaitent ; puis, pour les autres interventions, je vous demanderai de les décliner au fur et à mesure des rapports qui vous seront présentés aujourd'hui et auxquelles elles sont attachées. Nous procéderons de la sorte parce que je sais combien cette séance est riche. Elle va nous mobiliser toute la journée. Cela nous permettra de ne pas finir trop tard afin que chacun d'entre vous puisse regagner son domicile dans les meilleures conditions qui soient.

Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs, il est des temps forts en politique, des temps décisifs qui, du fait de notre responsabilité, nous engagent et engagent d'autant plus notre devoir d'élu d'être d'idéaux gestionnaires, garants des fonds publics et des contributions qui nous sont confiés, afin de garantir des services au regard des besoins de nos usagers. On nous arroge même, au-delà de toute formation qui, au fond, n'existe pas, le devoir d'être des élus visionnaires.

C'est dire combien, depuis bientôt trois ans, depuis avril 2004 sans doute déjà, en tant qu'élue du Conseil général puis du Conseil départemental de la Creuse, je mesure pleinement quelle est notre responsabilité et quelle résonance nous pouvons donner à nos engagements, alors qu'il semblerait que les citoyens nous demandent d'être plus pragmatiques que politiques.

C'est dire combien notre séance consacrée à la présentation du budget prévisionnel de notre collectivité pour l'année 2018 demeure, pour moi, le moment déterminant de l'année.

Si loin de moi l'idée, ce matin, de vous paraître redondante, cela ayant parfois conduit certains à ne pas vouloir écouter, à contester mes propos et à m'accuser d'accentuer les difficultés de gestion que nous avons rencontrées à la fin de l'année 2015, il me semble nécessaire, aujourd'hui encore, de rappeler cette petite phrase toute simple et audible de tous : il nous faut faire plus et mieux avec moins de moyens.

« Avec moins de moyens financiers », il est vrai que les élus de la majorité et moi-même avons été régulièrement accusés de déguiser la vérité au sujet des dotations d'Etat perçues par le Département de la Creuse. M. le Conseiller départemental de Grand-Bourg, M. Bertrand LABAR, pourrait le confirmer puisque, dernièrement, lors d'une cérémonie de vœux, M. le Préfet lui-même contestait nos dires. Je vous communiquerai donc le contenu du courrier que j'ai adressé à M. le Préfet il y a quelques jours. Entendez bien : nous avons perçu en 2017, 2 621 449 € de moins de dotations d'Etat, toutes confondues, qu'en 2016.

Si nous nous sommes sentis parfois isolés en tenant ce discours que d'aucuns jugeaient pessimiste, je constate aujourd'hui que de nombreux maires et conseillers communautaires saluent nos efforts de gestion, ayant finalement compris quelle était et quelle est notre situation. D'ailleurs, ne s'appliquent-ils pas à eux-mêmes les principes de rigueur que nous avons instaurés dès 2016 ? Je pense que si, et j'ai noté, lors de cérémonies de vœux, dans les discours et les articles de presse, que les pratiques que nous avons mises en place sont aujourd'hui reprises par de nombreuses collectivités. Je pourrais donc me sentir rassurée, la majorité pourrait se sentir plus sereine et plus confiante, et notre Assemblée se sentir réunie autour de grands principes de gestion, des principes de réalité.

S'élevant à 209 821 303 €, le budget qui vous est proposé est encore plus ambitieux que celui de 2017. Il est même très ambitieux, avec une programmation d'investissement de plus de 35 M€, contre 32,8 M€ en 2017. Cette ambition se décline, vous l'aurez noté et je m'en réjouis, au titre des recettes d'investissement par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 M€. Notre capacité d'autofinancement, signe d'une meilleure santé financière, s'accroît peu à peu. Voilà de quoi saluer tous ceux qui participent au suivi budgétaire constant que je demande : merci donc, Gérard GAUDIN, Vice-Président en charge des Finances, et merci également aux services du bureau du Budget !

Nous espérons mobiliser un fonds spécifique pour financer le très haut débit. Un emprunt à très long terme de 2 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations au titre des investissements structurants d'avenir devrait nous être consenti. Mme Hélène FAIVRE, Vice-présidente en charge du numérique, travaille ardemment à ce dossier en lien avec le syndicat mixte DORSAL et, bientôt, le Gouvernement, puisque nous allons rencontrer, vendredi prochain, le Directeur de l'Agence du numérique.

C'est ainsi que nos objectifs, clairement annoncés dès 2015, de retrouver une capacité d'investissement par un autofinancement pérenne, trouvent écho dans la réalisation de ces investissements dont les Creusois ont besoin, au premier rang desquels, vous le savez tous puisque, comme les entreprises, les services et les collectivités, ils viennent de plébisciter une connexion à internet accélérée.

De vrais investissements pour l'avenir de notre Département, telle est notre volonté.

Pas à pas, nous regagnons de nouveaux moyens que nous consacrerons aux routes départementales. Ainsi, nous investirons 9 M€ cette année pour des travaux d'importance qui incluent naturellement le grand chantier du carrefour de « La Seiglière », mais aussi des études pour d'autres programmations d'amélioration d'axes, de nombreuses opérations de traverse, des améliorations de sécurité et des réparations d'ouvrages d'art, sans oublier, dès cette année, la première phase de réparation du pont de Creuzon, partagée avec nos collègues de l'Indre.

Vous aurez aussi l'occasion d'examiner ce matin le projet de budget annexe du Parc.

L'autre volet auquel nous sommes très attachés concerne les aménagements et les travaux d'envergure dans les collèges creusois. Après la réalisation de la salle d'évolution de PARSAC, les programmes sécurité incendie et les lourds travaux de désenfumage dans les internats de BOURGANEUF, ceux de FELLETIN seront à l'étude. Dans ce dernier collège, les menuiseries seront changées. L'accent est également mis sur la rénovation de quatre logements pour les principaux et gestionnaires dans trois de nos collèges. Seront réalisés les deux derniers audits énergétiques et poursuivis les travaux d'accessibilité et de mise en sécurité dans le cadre du plan de protection contre les attentats. Va très bientôt débuter la phase de l'avant-projet du collège-lycée de LA SOUTERRAINE. Enfin, nous venons de décider, après l'évaluation réalisée avec les enseignants du collège de BENNEVENT et l'Education nationale, qu'il est opportun de déployer de nouveaux outils, tablettes, dans tous nos collèges. Le fibrage de chacun étant achevé, il faudra commencer par l'amélioration de l'accès Wifi, puis l'équipement des enseignants en tablette et logiciels. Notre objectif est de déployer des chariots « classe mobile », dimensionnés aux pratiques éducatives de la rentrée 2018 à la rentrée 2020. Un budget de plus de 300 000 € y sera consacré dès cette année.

Nos prévisions budgétaires de fonctionnement s'élèvent à 174 508 560 €. Faire plus, certes ; je préciserai cependant que ce budget s'élabore à nouveau dans un cadre très contraint. Après l'amputation de notre DGF de 6,5 M€ par le gouvernement de François HOLLANDE et une augmentation annoncée par le Gouvernement d'Emmanuel MACRON d'à peine 175 000 €, et même si le fonds spécifique pour les Départements en situation de fragilité reconduit en 2018 nous permettait de bénéficier de 500 000 €, nous serions encore loin de ce que nous escomptions, alors que la question du reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) n'est toujours pas traitée – qui représente près de 20,5 M€ pour la Creuse en 2017 –, pas plus que la non-compensation de la prise en charge des mineurs non-accompagnés – à hauteur de 1,6 M€ en 2017 –, ou encore l'augmentation passée inaperçue, non pas des utilisateurs mais du Département, des carburants et du gasoil, dont le Département est un grand consommateur. Tout cela s'opère dans le cadre d'un contrat forcé – je dis bien « forcé » – dont nous avons tant parlé en décembre et, à l'heure où nous allons voter le budget de l'année, M. le Préfet n'est toujours pas en mesure de nous en communiquer les modalités. Nous savons seulement que nous devons limiter drastiquement l'évolution de nos dépenses et notre endettement. Toutefois, posons-nous la question : sans critères spécifiques appliqués aux Départements ruraux, la Creuse ferait-elle exception ? Peut-être, dans la mansuétude du Président de la République à notre égard, pouvons-nous l'espérer. Nous le saurons prochainement. En tout cas, cela prendrait du sens, vous en conviendrez.

Donc, malgré ce que je viens de lister brièvement, il nous faut impérativement faire mieux.

Faire mieux en 2018, cela se traduit, vous l'avez compris à la lecture de notre projet de budget, par des moyens supplémentaires accordés au Service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 6 550 000 €, soit en cumulé, Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS, plus de 1 M€ sur trois exercices. Je tenais à le souligner.

Mais nous consacrerons également 101,5 M€ à la prévention médico-sociale et à l'action sociale, avec 1,83 % de moyens supplémentaires, soit près de 1 M€ hors dépenses, pour le transport scolaire des enfants en situation de handicap. Des moyens sont fléchés principalement sur les politiques de l'enfance et de la famille ainsi que des personnes âgées dépendantes, dont l'APA à domicile et le déploiement d'outils domotiques. Les allocations RSA se stabiliseraient – je l'espère bien ! Je tiens, à cet égard, à rappeler que nous avons soldé en décembre dernier la dette RSA de décembre 2015, d'un peu plus de 1,8 M€. Cela permet de relever que la politique active d'accompagnement et de suivi des dossiers souhaitée par Patrice MORANÇAIS et Marie-Christine BUNLON, Vice-présidents en charge des Solidarités, obtient des résultats, toujours perfectibles.

La politique de l'habitat, qui a pris sa vitesse de croisière nous, permet de mesurer l'efficacité du fonds d'avances de 200 000 €, que je vous propose de reconduire cette année.

Plus de 10,5 M€ sont fléchés vers l'éducation et les collèges. J'ai évoqué précédemment les investissements programmés. Laurent DAULNY, le Vice-président en charge de ce pôle, vous déclinera plus spécifiquement les différentes actions qu'il mène. De même, il disposera d'un budget de 8,226 M€ pour la culture et la vie sociale. Avec notre soutien à la Cité de la Tapisserie pour plus de 700 000 € et au Conservatoire départemental de musique à hauteur de 1 725 000 €, ce seront plus de 400 000 € de subventions culturelles qui seront accordées, sans oublier le rôle joué par le Pôle Patrimoine et paysages, le CAUE, notre Bibliothèque départementale et les Archives départementales.

Laurent DAULNY pilote aussi notre politique Sports et Loisirs, qui promeut des actions auprès de nos collégiens et des sportifs creusois, pour plus de 530 000 €.

Concernant les réseaux et infrastructures, il s'agira d'allouer 29,8 M€. Si j'ai précisé le montant de 9 M€ consacré aux investissements routiers, il convient d'ajouter une programmation de 4,5 M€ pour l'entretien des voiries, avec une prévision plus élevée pour la viabilité hivernale, à laquelle je vous propose de consacrer 1 M€. Cet hiver s'est révélé plus neigeux que les derniers que nous venons de vivre ; à titre d'exemple, le seul coût des heures supplémentaires et astreintes pour le mois de décembre équivaut déjà à plus de 100 000 €. Quant aux besoins financiers pour le numérique, comme nous l'avons dit, ils s'élèveront à 2,2 M€ en 2018.

Thierry GAILLARD, Vice-Président en charge de l'Environnement, nous propose des inscriptions budgétaires pour accompagner les communes et les EPCI dans leurs programmes d'eau et d'assainissement à hauteur de 1,2 M€.

La fonction « Développement », avec toutes nos politiques de soutien aux structures d'animation et de développement du territoire, mobilisera plus d'1 M€, dont 788 000 € pour le dernier volet investissement des contractualisations 2015-2017.

Le volet agriculture, si l'on inclut la dotation de service public nécessaire à l'équilibre du budget annexe de notre Laboratoire départemental d'analyses, prévue à hauteur de 465 000 €, représenterait 1 M€ d'aides aux structures professionnelles, associations, exploitations et aides CUMA.

Le développement touristique sera toujours autant considéré, soutenu par les 945 000 € accordés à notre Agence Creuse Tourisme, que je tiens d'ailleurs à remercier pour le dynamisme de leur communication très tendancielle. N'oublions pas les 265 000 € que nous versons au syndicat mixte du Lac de Vassivière. Nicolas SIMONNET, Vice-président en charge de cet important volet au sein du Département, évoquera le programme de développement touristique en images.

Nous poursuivrons des actions de mise en valeur de la préservation de notre environnement, et pour ce faire, Thierry GAILLARD et ses services disposeront de 1,75 M€. La gestion de la réserve naturelle et de l'Etang des Landes occupe beaucoup notre esprit, en particulier la gestion des crues. Les travaux de création-restauration d'un déversoir seront enfin lancés en 2018 ! Mais il vous parlera des autres projets en lien avec les espaces naturels sensibles ainsi que de notre accompagnement auprès des collectivités compétentes en matière de gestion des milieux humides.

Sont corrélés à cette fonction budgétaire un volet développement rural, avec l'apurement d'engagements auprès de communes, ainsi que de nouvelles aides pour des salles de loisirs, sans oublier la politique de randonnées et de loisirs nature à laquelle sont consacrés quelque 130 000 € d'aides pour l'entretien et le balisage de nos chemins creusois.

Je pense vous avoir présenté les très grandes lignes de notre projet de budget 2018. Lorsque je disais que cette proposition était ambitieuse, c'est aussi parce que nos usagers sont en droit d'être exigeants et de nous évaluer. A les écouter s'exprimer ces derniers jours sur les ondes, je pense qu'ils seront satisfaits quant au travail réalisé par les agents des centres

d'exploitation. Nous tenions ici à saluer ces derniers et le travail qu'ils accomplissent, et à les remercier pour leur investissement qui est conséquent. Notre document stratégique *Viabilité hivernale* répond plutôt bien aux objectifs sur lesquels nous avions délibéré. La pratique de nos agents est certes rompue aux conditions hivernales que nous connaissons dans la Creuse, et bien mieux, semble-t-il, que dans la région parisienne. Mais nos agents, qui sont pleinement impliqués, sont tout à fait conscients des difficultés que nous rencontrons à construire un budget équitable et juste tout en revendiquant cette notion, profondément ancrée en eux, d'être les artisans d'un service public de qualité. Ils s'interrogent désormais sur les prochaines mesures, annoncées par le Gouvernement MACRON, relatives au statut des agents de la fonction publique territoriale.

Catherine DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines ainsi que le service des ressources humaines dans son ensemble ne cessent, au quotidien, d'être les plus réactifs possible afin de répondre aux besoins de nos agents. Leur tâche n'est pas aisée, je veux le rappeler, et je voudrais saluer leur implication forte au service de ceux qui sont leurs usagers, leurs collègues, alors qu'ils viennent de recevoir un prix remarqué : le Prix Bonnes Pratiques Nouvelle-Aquitaine, dans la catégorie Service public, dont le trophée est présenté dans cette salle, pour l'important travail qui a abouti à la dématérialisation et l'optimisation de la gestion des frais de déplacement. Aujourd'hui, nos agents sont remboursés de leur frais de déplacement en seulement cinq jours – ce qui était souhaitable pour eux, bien évidemment.

Notre collectivité, nous le savons tous, doit d'adapter à un environnement qui n'a cessé et ne cessera de se transformer. Ce sont de nouvelles pratiques, de nouveaux processus, de nouveaux outils, de nouvelles organisations qui nous permettront cette agilité et, disons-le, cette durabilité. Plusieurs des rapports qui vous sont présentés aujourd'hui s'inscrivent dans ces perspectives nouvelles, dans cette orientation que nous mettons en place progressivement. C'est le sens de la vision que j'ai voulu porter auprès du Président de la République dans notre document stratégique *La Creuse 2.0\23*, travail qui, d'après M. le Préfet et M. le Député MOREAU, suscite grand intérêt et attention à Paris. Je gage que notre collectivité peut porter un vrai modèle stratégique d'accompagnement du développement local.

Nous travaillons en ce sens avec notre nouveau Pôle Stratégies territoriales et aurons, dans quelques semaines, élaboré plus finement la Maison du projet et notre LAB département. Au cours des prochaines semaines, nous serons auprès des intercommunalités pour poursuivre la co-construction de nos politiques communes et, comme j'ai pu l'être la semaine dernière lors du premier comité de pilotage initiés par le Conseil départemental pour la mise en place d'un centre d'instruction mutualisé des dossiers de droit des sols ou encore lors de l'intérêt marqué pour le groupement de commande carburant dans le cadre de projets TEPCV – Territoire à énergie positive pour la croissance verte – de l'électromobilité, du programme PRO-INNO-08, je suis assurée que c'est tous ensemble que nous ferons gagner la Creuse.

Pour conclure sur un ton plus taquin, si je ne m'exprime pas, en cet instant précis, en tant qu'infirmière sur les potentialités de nouvelles plantations agrico-touristico-fumantes, je voudrais tout simplement souhaiter la bienvenue à nos Zoé électriques qui, malheureusement, dépasseront, elles aussi, allégrement le 80 km/h.

Je vous remercie tous de votre attention.

La parole est à M. LEGER, au nom du Groupe de la Gauche.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, la réforme territoriale menée durant le précédent quinquennat a diminué les prérogatives des Conseils départementaux. La loi NOTRe du 7 août 2015 a choisi plutôt de consolider les régions comme piliers du développement économique en lien avec des intercommunalités désormais agrandies. En effet, la Région est devenue la collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique, et non pas seulement la collectivité chef de file de cette compétence. Ainsi, les schémas définis par la Région, qu'il s'agisse du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ou du Schéma régional de développement économique (SRDE), deviennent prescriptifs vis-à-vis des autres collectivités. Ce binôme de collectivités récentes, Région-EPCI, semble dans le vent et les Conseils départementaux, pilotes de Départements, vieux de plus de deux siècles, ont vu leurs missions recentrées, en particulier sur l'action sociale, par l'Acte III de la décentralisation.

Un temps programmée, la disparition des Conseils généraux puis, finalement, le recentrage des compétences témoignent d'une sorte de mise à l'écart. Nous avons déjà dit ici que les Conseils départementaux avaient été les mal-aimés de la réforme territoriale. L'impression qu'a pu nous donner le législateur depuis une dizaine d'années est que le Département était jugé « ringard », ringard à l'heure de la toute-puissance des métropoles et comme, dans ce pays, on confond trop souvent la France urbaine et toute la France, il fallait que le Département s'efface. Petit élément révélateur, seules les métropoles ont obtenu une dérogation leur permettant, en cas de désaccord avec la Région, de définir leur propre document d'orientation, en particulier sur le SRDE.

Nous qui sommes ici des départementalistes convaincus, nous ne pouvions que mal comprendre cette conception des territoires, même si, grâce à un compromis entre le Sénat et l'Assemblée nationale, il n'y a pas eu de transfert des collèges aux Régions, et malgré la suppression de la compétence générale, il a été admis que les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire pouvaient rester partagées entre toutes les collectivités. Cela donne envie de dire « ouf » !

A ce contexte général, s'ajoute une situation propre aux Conseils départementaux dont une part importante du budget est consacrée aux AIS, en particulier le RSA pour les départements urbains périphériques, et l'APA pour les territoires âgés et ruraux comme la Creuse. Le cadre général des Conseils départementaux se révèle donc très contraint, tant sur le plan des compétences que sur le plan financier. Dans ce domaine, même s'il est attendu une part de fonds exceptionnels, il convient de maintenir l'exigence d'une plus grande stabilité dans les liens financiers entre l'Etat et les Conseils départementaux en difficulté. Exigeons de la pérennité là où il n'y a qu'un renouvellement annuel de sommes par ailleurs très faibles ! Vous avez annoncé 500 000 € attendus en 2018 pour la Creuse. Revendiquons tous ensemble une plus grande autonomie budgétaire là où est imposé un contrat contraint avec la règle d'augmentation maximale de 1,2 % des dépenses de fonctionnement. Attention tout de même au respect du principe constitutionnel de libre administration et, donc, d'autonomie financière des collectivités territoriales !

Si les mots de tutelles ou de recentralisation déguisée peuvent être jugés comme trop forts, nous pouvons en tout cas être d'accord pour considérer que l'Etat, peut-être en raison d'une vieille tradition jacobine, a des difficultés pour établir des relations apaisées avec les

collectivités. En effet, après avoir transféré les compétences et mal compensé les charges transférées, voilà que l'Etat pointe du doigt les collectivités et les place sous étroite surveillance. L'Etat serait-il schizophrène, Etat qui décentralise d'un côté pour tenir encore en laisse les collectivités de l'autre ? Plus jacobine mais pas encore girondine, la France se cherche. Le vieil Etat centralisateur ne trouve pas ses marques entre Europe et Région. Il n'arrive pas encore à fixer une véritable politique territoriale. Nul n'a la nostalgie cependant du Commissariat général du Plan ou de l'ancienne politique d'aménagement du territoire décidée par le haut. Mais aujourd'hui, après les bouleversements de la loi NOTRe, il reste à définir une politique concertée de développement harmonieux des territoires.

Lorsque nous avons été reçus à l'Elysée, le Président nous a assuré que la République était celle de tous les territoires. Alors, nous disons : « Chiche ! » Mais cela ne peut se faire que dans la confiance partagée. Il n'y aura pas de résorption de la facture territoriale si, d'un côté, les collectivités sont obligées de quémander et si, de l'autre, l'Etat accuse de trop dépenser. A l'heure où il faut construire un plan pour la Creuse, où la Creuse doit devenir un laboratoire de l'hyper-ruralité, notre Département peut servir de territoire pilote pour une nouvelle approche des zones rurales et de nouveaux liens financiers entre l'Etat et les collectivités par le biais des contrats de plan Etat-Région (CPER) notamment. A défaut de planter du cannabis, plantons les nouveaux jalons d'une politique contractuelle avec l'Etat !

Dans ce contexte, le Conseil départemental de la Creuse doit mener ses politiques et, pour cela, adopter un budget. Nous avons déjà indiqué ici que la contrainte des moyens, contrainte qui a d'ailleurs toujours existé, ne devait pas interdire tout volontarisme. Nous l'avions dit déjà sous la forme d'un reproche, je le dis aujourd'hui comme un simple constat.

Le budget proposé pour 2018 n'a pas de marqueurs forts. Serait-ce un budget sans saveur ni odeur ? Je laisse chacun juge.

Si on cherche bien, on retiendra un rebond de la dette à l'heure où les taux d'intérêt remontent. L'emprunt passerait donc cette année à 13,5 M€ contre 12 M€ l'an passé.

L'année 2018 verra aussi l'abandon d'une politique patrimoniale ambitieuse, tant sur le patrimoine bâti que sur le patrimoine naturel avec la rupture *a priori* prévue de la convention avec le Conservatoire des espaces naturels pour la gestion de l'Etang des Landes. La disparition de la Maison départementale des patrimoines est assez évocatrice du démantèlement de la politique patrimoniale qui, pourtant, présentait des vertus économiques par les travaux donnés aux entreprises.

Nous nous féliciterons cependant des investissements routiers à l'approche de « La Seiglière » et du soutien confirmé au SDIS. Mais il faudra bien reparler du SDIS, tant les points de tension se multiplient.

Par ailleurs, puisque j'évoquais précédemment les relations entre l'Etat et les collectivités, je descends d'un échelon pour vous demander, Madame la Présidente, de bien vouloir, s'il vous plaît, préciser les liens entre le Conseil départemental et le bloc communal, communes et l'EPCI. Le FDAEC, par exemple, n'est pas réactivé dans le budget.

Enfin, puisque trois des quatre dernières séances plénières ont été émaillées par des manifestations de nos agents, il conviendra sans doute de faire un nouveau point sur le dialogue au sein de la collectivité. Nous voudrions savoir notamment comment s'est faite la concertation

pour décider de la restructuration des unités territoriales de l'action sociale, les UTAS, qui a poussé les agents à venir manifester inquiétude et incompréhension lors de la séance plénière de la mi-décembre. Le redécoupage des périmètres des UTT suivra-t-il les mêmes méthodes ? Que retenez-vous, Madame la Présidente, de la répétition de ces manifestations ?

En conclusion, je dirai que les Conseils départementaux ont été fragilisés, mais le Conseil départemental de la Creuse doit veiller à ne pas disparaître des écrans radar.

Je terminerai en disant que vous prétextez, Madame la Présidente, de la présence annoncée de la neige cet après-midi pour limiter le nombre d'interventions, j'ai tout de même l'impression que ce qui a pu troubler et rallonger la durée des séances ces derniers temps, ce sont plus les incidents de séance et les manifestations que la multiplication des prises de parole. Moi non plus, je ne suis pas favorable à de trop longues séances mais, en même temps, il n'est pas question de limiter la libre expression de chacun d'entre nous. Nous nous voyons quatre ou cinq fois au cours de l'année, il faut bien que chacun puisse s'exprimer. J'ai connu, depuis 2015, des périodes où la polémique était plus forte que ces derniers temps.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, Monsieur LEGER. Je pense que vous n'avez pas tout à fait compris ma proposition, ou peut-être me suis-je mal exprimée. Il ne s'agit pas du tout et en aucune manière, car je n'ai vraiment pas cette vision, d'empêcher quelque expression que ce soit de tous les élus du Département. Je vous demanderai seulement, mesdames, messieurs, puisque ces expressions portent souvent sur les sujets très spécifiques des rapports que nous examinons en séance de vous exprimer au moment précis où ils sont abordés. Cela ne pourra que nourrir le débat et apporter plus d'intérêt à l'examen de chacun de ces rapports. Nous le constatons, la matinée est parfois longue et difficile, l'après-midi s'égrène parfois du départ, motivé, d'un certain nombre d'élus et, en tout cas, en fin de journée, plus personne n'écoute vraiment le cœur et l'intention du rapport qui, je le redis, est certes le reflet des interventions et des décisions politiques, mais surtout celui de la politique mise en place par les services, en particulier dans les nouvelles directives qu'ils nous proposent.

Voilà pourquoi je souhaite que cette séance se déroule selon cette organisation. C'est un peu une séance test ce matin, et nous verrons. Vous avez raison, il y a la neige. En d'autres occasions, cela a été pour d'autres raisons. Mais peut-être pouvons-nous nous discipliner et nous concentrer un peu plus sur les rapports et les politiques qui nous sont présentés.

Sur les questions que vous posez, je pense avoir répondu à un certain nombre de points, en particulier sur les aides que nous mettons en place auprès des communes et des EPCI. Peut-être n'ai-je pas eu l'intelligence ce matin de faire le total précis des milliers d'euros que nous mettons à disposition de l'aide aux communes et des intercommunalités ; il serait intéressant que nous le fassions. Comme vous le savez, j'ai rappelé les 780 000 € qui vont être dispatchés dans un cadre des collectivités territoriales à titre d'exemple, et le 1,2 M€ consacré à l'eau et l'assainissement, etc. Nous pourrons, en effet, faire le total et comparer.

Quant à cette question redondante relative au FDAEC dont je sais qu'elle est le fer de lance de votre expression, Monsieur LEGER, je m'en exprime assez librement. Je comprends bien que ce soit toujours un « plus » intéressant pour la plus petite des communes dans le Département mais, pour en avoir débattu avec des élus lors de réunions cantonales ou autres manifestations, l'équation est simple – et je la poserai tout à l'heure – : nous pouvons, si

vous le souhaitez et si l'Assemblée départementale le valide dans sa majorité, flécher 1 M€ de nouveaux crédits sur ce que nous connaissions auparavant, à savoir le FDAEC. C'est simple, c'est une histoire d'arithmétique : où prélevons-nous ce million d'euros : sur les routes départementales, sur d'autres projets d'investissement ? Vous me répondrez tout à l'heure, Monsieur LEGER, j'en suis certaine, puisque c'est une question à laquelle vous réfléchissez depuis plusieurs mois, voire bien plus.

Nous nous appliquerons à répondre point par point aux questions que vous avez posées au cours de l'examen des rapports.

La parole est à M. FOULON, pour le Groupe de la Majorité.

M. FOULON. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je commencerai mon propos par une citation : « Il faut que tout change pour que rien ne change », tirée du *Guépard* de Visconti, et vous verrez comme elle s'applique à notre vision actuelle de ce qu'est le fonctionnement de notre pays.

Depuis maintenant neuf mois, en effet, notre Président de la République est à la manœuvre. Il est au four et au moulin. Il a certes rehaussé considérablement le prestige de la France à travers le monde, auprès des chefs d'Etat, et nous sommes fiers d'avoir enfin un Président qui nous représente dignement. Il parle d'égal à égal avec Donald TRUMP, il est dans une vision extrêmement importante avec Vladimir POUTINE. Il fait le travail, et nous ne pouvons que l'en féliciter.

Il est vrai qu'aujourd'hui, il est à lui seul le roi de la communication. Je dirai même qu'il est à lui seul une agence de communication ! Figurez-vous : le mardi, il est au Sommet de Davos avec les chefs d'Etat ; le mercredi matin, dans une usine Toyota à Valenciennes au milieu des ouvriers de l'industrie et, l'après-midi, en Auvergne pour parler de la PAC avec les agriculteurs. Ce don d'ubiquité est assez impressionnant parce qu'effectivement, il y a une agitation et un activisme très fort. Nous ne pouvons, bien évidemment, que l'en féliciter.

Après le précédent Président de la République, sur la forme, cela a bien changé. Lors de sa campagne électorale, le Président de la République, alors candidat, évoquait avec ses troupes une façon nouvelle de faire de la politique, de l'appréhender en faisant en sorte de dépoussiérer les vieilles coutumes politiciennes. Il est vrai qu'aujourd'hui, quand on regarde ce qu'il en est sur le fond, pour revenir à ma citation, pas grand-chose n'a changé ou rien n'a changé.

En effet, aujourd'hui, les bonnes vieilles recettes pour boucler le budget ont été appliquées : augmentation de la fiscalité sur le prix des carburants de plus 7 centimes, augmentation de la CSG pour les personnes retraitées, débat et discussion sur les fiches de paie des salariés – certains disent qu'ils ont plus, d'autres moins ; cela reste à débattre ! Au travers de cela, nous nous rendons compte que, finalement, au-delà d'un fort activisme, sur le fond, pour les Français mais aussi pour nous, Creusois, et pour les collectivités, les choses se déroulent comme vous l'avez dit dans vos interventions, Madame la Présidente et Monsieur le Président LEGER. Je précise, Monsieur LEGER, tout le monde a compris dans cette assistance que, pour l'instant, vous n'étiez que Président de Groupe, comme moi !

M. LEGER. – Un incident de parcours ! *(Sourires.)*

M. FOULON. – Prenez-le comme vous voulez ! *(Sourires.)*

Au travers de cette vision, notre collectivité doit faire avec les moyens du bord et, comme cela a été évoqué, nous en sommes parfois réduits à construire nos budgets avec, permettez-moi l'expression, des bouts de ficelle. Au-delà des déclarations faites lors de la Conférence territoriale à Cahors l'an dernier, dans lesquelles le Président de la République par l'entremise d'Edouard PHILIPPE nous annonçait un dialogue et une nouvelle façon d'appréhender le dialogue avec les collectivités – ce qui en soi était une très bonne démarche – je rejoins M. LEGER quant à l'aspect quelque peu girondin de la gestion du Président de la République. Malheureusement, les déclarations et la réalité ne correspondent pas tout à fait !

D'autres l'ont dit, nous avons le sentiment qu'avec une recentralisation des compétences de l'Etat, notre Etat jacobin s'applique à placer sous sa férule les collectivités territoriales et les Départements, en encadrant les dépenses de fonctionnement à hauteur de plus 1,2 %. Cela reste à discuter. Dans le même temps, j'ai le souvenir du Président de la République nous annonçant que les MNA étaient une compétence régalienne et que les Départements n'auraient pas à s'y pencher. Malheureusement, nous constatons aujourd'hui que 1,6 M€ reste encore à ce jour à la charge du Département au titre des MNA.

Donc, nous le voyons bien : des paroles, des discours… et des actes !

Face cela, nous faisons avec ce que nous avons et nous le verrons tout au long de cette journée dans la construction de ce budget. *Quid* du fonds d'urgence ou fonds de garantie ? Nous ne savons pas bien. Recevrons-nous ou pas 500 000 € ? Et que sont 500 000 € quand le reste à charge des AIS atteint de plus de 20 M€ ?

Aujourd'hui, nous ne savons pas. La réalité, dont il faut bien tenir compte, est que la dotation est en baisse de 2,7 M€ par rapport à 2016. Malheureusement, d'autres surprises s'annoncent pour 2018, raison pour laquelle vous verrez dans le budget une ligne « dépenses imprévues » à hauteur de 1,2 M€, pour faire face à ces aléas que nous ne connaissons pas.

Au-delà des déclarations, le Président MACRON nous a aussi interpellés. Je serais tenté de dire que c'est le point positif de la fin de l'année 2017. Lorsqu'il a reçu un certain nombre d'entre vous à l'Elysée, il nous a lancé un défi : définir un plan de revitalisation de la Creuse. A cet égard, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs politiques et économiques du Département qui se sont saisis de cette interpellation du Président. C'est ainsi qu'aujourd'hui, un travail nourri, mené par l'ensemble des instances de la Creuse, a rencontré un certain écho auprès du Préfet et, nous l'espérons, de l'Elysée. Mme la Présidente a évoqué ce rapport qui a été porté, entre autres, par le Département. Pour en avoir discuté avec nombre d'entre vous, je pense qu'aujourd'hui, il ne faut pas se disperser. Nous nous félicitons de cet appel à un plan de revitalisation et nous sommes très satisfaits du résultat. Nous espérons seulement qu'il sera suivi d'effets.

Le rapport a été remis. Nous ne savons toujours pas les sommes qui nous seront versées. Toutefois, au nom du Groupe de la Majorité, il me semble que si nous devions mettre en avant un sujet, ce serait celui de la fibre optique et du haut débit.

Cette demande ressort clairement des attentes des Creusois, des personnels aux chefs d'entreprise en passant par tous les acteurs économiques. S'il est un sujet sur lequel nous pouvons nous rassembler, c'est bien celui-là. Si, à l'horizon 2021, l'ensemble des Creusois avaient accès à la fibre optique et la FTTH, nous aurions relevé un formidable défi. Le budget qui nous est proposé va dans ce sens. Prévoir d'emprunter 2,2 M€ pour le numérique auprès de la Caisse des dépôts et consignation, ce n'est pas rien, ce ne sera pas neutre, mais c'est à ce prix que nous relèverons le défi du dernier recensement paru en Creuse. Celui-ci n'était pas bon mais, puisque nous en connaissons les causes, il nous appartient d'en trouver les solutions.

Alors, moi aussi, je serais tenté de répondre « Chiche ! » à l'appel du Président de la République, en lui proposant ce plan de revitalisation dont je me félicite. Si, après tout cela, rien ne change, je pourrai dire que, pour tout changer, encore faut-il que ceux qui gouvernent là-haut sachent ce qu'ils veulent vraiment faire de nos territoires ruraux.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, Monsieur FOULON. Je savais que ce n'était pas la peine que je prenne le temps de parler de politique générale, assurée que j'étais que les deux Présidents de Groupe aborderaient le sujet avec brio.

La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Je rebondis sur ce que disait M. FOULON, et vous y avez fait brièvement allusion également, Madame la Présidente : aux dires de M. le Préfet à propos de ce plan de revitalisation, une instance du Gouvernement sera mise en place pour la validation des projets opérationnels. Les priorités sont identifiées : le numérique est, en effet, un sujet important, mais il est aussi question des routes et de la lutte contre la désertification médicale. Des rencontres thématiques seront, semble-t-il, planifiées pour mettre en œuvre ces mesures.

Savez-vous, Madame la Présidente, si la transition énergétique aura sa place dans ce plan ? Comment le Département se positionnera-t-il dans la mise en œuvre opérationnelle ? En tant qu'élus, nous avons participé à la concertation. Pour ma part, j'ai proposé un plan visant à faire de la Creuse un département à 100 % autonome énergétiquement. Concrètement, si vous connaissez déjà la réponse, quelle sera notre part à nous, élus de l'opposition, dans la mise en œuvre de ces actions ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, Madame CAZIER. Nous évoquerons ce volet lorsque M. GAILLARD vous présentera son rapport. Cela est, en effet, important. Le mercredi 20 février, j'ai rendez-vous avec M. Philippe RAMON, qui est la personne déléguée par le Gouvernement, directeur de projet du plan de revitalisation de la Creuse – pour ma part, je n'utilise jamais ce terme de « revitalisation », parce que cela signifie que nous serions dévitalisés et qu'il ne nous resterait plus qu'à être perfusés ; j'ai donc quelques difficultés à user d'un tel langage. En tout cas, ce fameux homme providentiel arrive, et nous verrons donc dans la deuxième quinzaine de février quelles orientations et missions lui ont été données.

En effet, vous avez raison – c'est aussi pour cela que je faisais un petit clin d'œil à nos Zoé, tout comme j'évoquais l'Etang des Landes –, la transition écologique est un sujet d'importance et un atout indéniable sur lequel nous devons aller vite et fort dans notre

département. M. GAILLARD vous parlera tout à l'heure des modalités. Mais nous allons commencer par examiner les rapports relatifs à l'administration générale, aux personnels et aux finances.

Puisque nous parlons de transition écologique, je tiens à vous remercier et à saluer le changement opéré par la grande majorité des élus, puisque vous avez désormais à votre disposition les outils tablettes numériques qui vous permettent le chargement de tous les documents en évitant la lourde et fastidieuse impression sur un papier blanc qui pollue la nature avec du chlore et autres produits nocifs. Je vous taquine mais, au fond, vous savez que j'ai raison. Il nous revient en tant qu'élus, de donner l'exemple. Pour ceux qui ne s'y sont pas encore mis, sachez que, bientôt, vous n'aurez plus de documents papier. J'espère que chacun est accompagné comme il se doit dans cette transition numérique de nos outils. Je sais que, dans d'autres collectivités, certains s'y étaient déjà habitués mais, d'ici au mois de mai, j'ai espoir que tout soit mis en place correctement.

Monsieur GAUDIN, je vous laisse la parole pour présenter le premier rapport.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N° CD2018-02/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il vous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus depuis la dernière séance plénière du 15 décembre 2017, sachant que, pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € hors taxes, il est mentionné son objet, son montant, sa date de notification ainsi que le nom de son attributaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je vous invite à me donner acte de ce compte rendu. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE FIOUL, GAZOLE NON ROUTIER, CARBURANTS ET ADBLUE ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES AFFERENTS

RAPPORT N° CD2018-02/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Par une délibération prise en Commission permanente, il a été décidé de constituer un nouveau groupement de commande pour la fourniture des produits pétroliers,

dont le Département de la Creuse sera le coordonnateur. A cette fin, 318 structures, dont vous avez la liste dans le rapport annexe, ont été contactées.

Les membres du groupement verseront au Département, coordonnateur, une participation financière pour couvrir toutes les formalités du groupement de commandes. Un accord cadre fixera le cadre pour les quatre lots constitués : lot 1 - Fioul ; lot 2 - Gazole non routier ; lot 3 - Carburants ; lot 4 - AdBlue. Les besoins, tous lots confondus, sont estimés à 2 872 000 litres, dont l'annexe 4 vous donne le détail.

La commission d'appel d'offres du Conseil départemental est désignée comme Commission d'appel d'offres du groupement de commande. Elle se réunira conformément au règlement intérieur. Le Département sollicitera l'avis des membres lors des différentes étapes de préparation et de passation des marchés.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour répondre à la modification qui intervenait au sein d'un groupement de commande qui existait auparavant, des collectivités, en particulier des communes, nous avaient sollicités. Nous avons répondu à leur demande. Cela a été réalisé de manière rapide et efficace par le bureau des marchés.

Avez-vous des demandes d'informations spécifiques sur ce rapport ?...

En conséquence, je vous propose de :

- d'adhérer à ce groupement de commande pour la fourniture de fioul, gazole non routier, carburants et AdBlue ;

- m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement ;

- m'autoriser à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

Concernant les futurs marchés du groupement de commande coordonnés par le Département, je vous demanderai de m'autoriser à lancer la consultation selon les modalités qui vous sont précisées dans le rapport.

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Concernant le budget, je vous invite à vous reporter aux tableaux annexés qui permettent de visualiser les différentes fonctions en dépenses et recettes. Le projet de budget a été élaboré avec la reprise anticipée du résultat de clôture 2017 de 3 230 613,42 € en section d'investissement, et de 5 953 076,35 € en section de fonctionnement,

L'affectation anticipée du résultat de clôture avant l'adoption du compte administratif doit être justifiée par un tableau de résultats de l'exécution du budget établi par l'ordonnateur et visé par le comptable. Le document est annexé au rapport.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, la loi de finances initiale pour 2018 et la deuxième loi de finances rectificative pour 2017 comportent plusieurs mesures impactant les budgets des collectivités dès 2018, qui ont été intégrées. Elles concernent notamment la participation des collectivités au redressement des finances publiques, à hauteur de 13 M€ sur le quinquennat.

Ainsi, il est prévu une baisse de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de 0,3 % ainsi qu'une réduction de la Dotation pour transfert de compensation d'exonérations fiscales (DTCE) de 0,1 %.

Le montant de la DGF évoluera très sensiblement, atteignant 43,638 M€.

Un fonds exceptionnel national destiné aux départements fragiles, d'un montant total de 100 M€, est divisé en deux enveloppes. Notre Département y serait éligible, mais à une seule des deux enveloppes.

S'agissant des dépenses sociales, le budget 2018 sera impacté par la prise en charge des mineurs non accompagnés dont le nombre va croissant : de 24 en 2016, il est passé à 43 en 2017

Le transfert de la compétence « Transport » à la Région, hors transport des élèves en situation de handicap, nous amène à verser à la Région Nouvelle-Aquitaine 3 967 821 €, sachant que le reste est la moitié de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pour quelque 3,2 M€.

Le projet de budget pour 2018 ressort à 209 821 303 €.

Comme l'a dit Mme la Présidente dans son propos liminaire, le montant des investissements a été fixé à 35,313 M€. Les investissements réels, hors mouvements financiers, s'élèvent à 21,992 M€. L'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement ressort à 13,5 M€, dont 2 M€ destinés à financer le déploiement de la fibre optique et la modernisation du réseau cuivre dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN). Il s'agit du Jalon 1.

En dépenses de fonctionnement, les évolutions les plus marquantes concernent les dépenses d'action sociale, dont le montant s'élève quasiment à 9 M€, ainsi que les frais de personnel budgétés à hauteur de 42,35 M€, la masse salariale représentant 39,155 M€. L'équilibre du budget de fonctionnement, assuré par la recette de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec une hausse des bases prévisionnelles de 1,2 %, conformément à la loi de finances de 2018, et un taux du foncier bâti identique à celui de 2017, soit 22,93 %.

Un virement à la section d'investissement a pu être dégagé, à hauteur de 1 M€.

De plus, article 13 de la loi de programmation des finances publiques impose de nouvelles contraintes, comme la limitation de l'évolution des dépenses réelles de

fonctionnement à 1,2 % par an et la réduction du besoin de financement – emprunts contractés et remboursement de la dette – de 2,6 Md€ par an.

Le tableau de la page 13 reprend les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, compte tenu de l'évolution liée à ce taux de 1,2 % cumulé tous les ans, en page 13. Le plafond de référence pour la capacité de désendettement s'entend sur dix ans pour les Départements. Un contrat sera conclu avec M. le Préfet pour une durée de trois ans, allant de 2018 à 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Certains éléments dont je vous parlais de manière plus globale et générale précédemment ont été repris de manière plus détaillée dans cette présentation.

Monsieur LEGER, vous aviez souligné le taux d'emprunt proposé dans ce budget ainsi que son montant de 13,5 M€. Vous aurez noté qu'il s'agit, en fait, d'un montant de 11,5 M€, comme l'année précédente, plus 2 M€.

M. FOULON employait une expression voulant dire qu'il fallait passer des paroles aux actes. Nous en avons échangé avec M. le Préfet et M. le Député dernièrement. Les Creusois demandent – et apparemment, cela suscite des échos favorables auprès du Gouvernement – que l'un des modèles pour assurer une transition dans les territoires ruraux repose sur cet outil qu'est la connectivité à internet. Pour ne pas en rester aux paroles mais passer aux actes, cela doit se traduire par des travaux et des projets très concrets, et donc par les financements *ad hoc*. Si, pour ce faire, le Département doit aller plus vite et plus loin, le jalon que nous posons aujourd'hui, à notre tour, est que ces 2 M€ supplémentaires soient considérés comme étant en dehors du champ de ce contrat. Sinon, en effet, comme vous l'avez souligné et bien compris les uns et les autres, il ne nous sera pas possible de réaliser ces investissements précis pour le Département.

C'est le petit challenge que j'ai remis entre les mains de M. le Député, puisqu'il a recueilli tout le poids que ce fameux plan spécifique pour le Département avait suscité auprès de ses habitants. Monsieur LEGER, il me semble que vous disiez : « Chiche ! ». C'est bien ce que je dis, moi aussi, depuis quelques mois.

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – S'agissant de cet emprunt spécifique destiné au déploiement de la fibre optique à domicile sur notre territoire, la Caisse des dépôts et consignations propose une offre de prêt à très long terme, c'est-à-dire sur quarante ans, qui n'est pas spécifique à la Creuse, considérant qu'il s'agit d'investissement puisque nous sommes en train de reconstruire le nouveau réseau de télécommunication. Nous allons, en effet, doubler les câbles téléphoniques en cuivre de fibre optique. Nous espérons que quarante ans sera leur durée de vie minimale. A titre personnel, je n'ai pas assisté au déploiement précédent, et certainement peu parmi nous l'ont vu, mais cela avait demandé bien plus de temps et je ne sais combien en termes de budget. En revanche, si ce réseau en cuivre est aujourd'hui à bout de souffle, il a malgré tout duré plus de quarante ans. La durée très longue de cet emprunt est donc tout à fait adaptée.

Par ailleurs, même si cet emprunt de 2 M€ est engagé sur l'année 2018, l'annuité sera étalée dans le temps ; cet emprunt pèsera moins qu'une enveloppe de 2 M€ d'emprunt classique.

Mme LA PRESIDENTE. – Lorsque je parlais d'agilité dans la gouvernance des collectivités, en voilà un très bel exemple ! Il faut vraiment bien connaître le contexte et l'environnement pour trouver les meilleures opportunités pour réaliser les projets politiques de notre collectivité.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Permettez-moi, au moment de la présentation de ce budget, de revenir en deux mots sur ce que nous disions précédemment des contraintes imposées par l'Etat.

Que l'Etat exige des collectivités qu'elles participent à la réduction de la dette, c'est douloureux, mais nous pouvons valider la démarche. Il convient toutefois de bien positionner le curseur et nous nous accordons tous pour dire que, depuis quelque temps, le curseur est beaucoup trop poussé au détriment des collectivités. Je reviens donc au principe de libre administration des collectivités car, à vouloir nous imposer une augmentation de seulement 1,2 % de nos dépenses de fonctionnement, je me demande où se trouve cette autonomie.

Parmi les contraintes qui nous sont imposées, je citerai également l'effort demandé sur le besoin de financement. A cet égard, j'en viens à un point de vigilance sur l'emprunt. J'ai bien entendu le propos de Mme FAIVRE sur les 2 M€ supplémentaires aux 11,5 M€, qui nous coûteraient moins cher en raison des taux d'intérêt bas de la Caisse des dépôts, etc. Pour autant, avez-vous mesuré l'impact de l'augmentation de l'emprunt sur notre capacité de désendettement – qui sera l'un des outils dont l'Etat s'appuiera pour signer, ou pas, avec le Préfet le pacte financier dans quelques mois ? Donc, le premier point de vigilance porte sur le risque d'un taux d'endettement de ce Département trop élevé par rapport à ses capacités de désendettement.

Deuxième point de vigilance, si nous sommes bien évidemment tous d'accord pour considérer le développement du numérique comme un outil indispensable à l'avenir du Département, comme de tout Département d'ailleurs, nous sommes également tous d'accord pour dire que l'emploi est la pierre angulaire des améliorations que nous voulons apporter dans ce Département *via* le Plan de revitalisation – ou redynamisation – pour la Creuse. Nous sommes, nous aussi, en partie responsables de l'emploi dans le Département, que ce soit directement, par le biais de chantiers tels que ceux de « La Clide » ou de « La Seiglière » que nous confions à des entreprises creusoises, ou par le biais d'aides aux tiers que nous accordons notamment aux communes – cette aide aux tiers qui se faisait *via* le FDAEC auquel nous faisions référence précédemment. L'inscription budgétaire de 1 M€, correspondant peu ou prou à l'ancienne enveloppe du FDAEC, nous paraît trop élevée et sans doute disproportionnée par rapport aux réalités du budget du Conseil départemental.

Toutefois le produit fiscal sur la taxe foncière sur le bâti devrait augmenter et représenter quelque 450 000 € supplémentaires pour la collectivité. Même si nous ne disposons pas aujourd'hui du compte administratif, dans la mesure où, cette année, vous n'augmentez pas le taux, l'effet base devrait permettre de gagner 450 000 €. Ma question est donc de savoir s'il

n'est pas possible d'affecter cette recette supplémentaire en aides aux communes, pour qu'elles puissent entretenir le réseau routier communal, mais aussi donner du travail aux entreprises, à ces entreprises qui ont souffert et continuent à souffrir car, même si l'on nous annonce un effet croissance, nous l'avons encore mal mesuré à ce jour.

Mon troisième point de vigilance porte sur les travaux programmés, directement ou indirectement, en matière de patrimoine. Au fil des années, vous avez déprogrammé ou, tout au moins, réduit les masses budgétaires affectées au patrimoine. Pourtant, lorsque nous inaugurons les travaux réalisés sur l'église de ROYERE, par exemple, ou d'autres petits chantiers patrimoniaux, nous disons tous combien ce patrimoine est merveilleux, combien ce legs du passé permet de développer le tourisme et de donner du travail aux entreprises. Si nous sommes tous d'accord pour le dire dans nos discours, encore faut-il que les communes disposent des moyens d'entretenir et d'améliorer ce patrimoine. Veillons donc, en matière de patrimoine, à ne pas mettre, par ricochet, les entreprises de notre Département en difficulté parce que, très souvent, ce sont des entreprises locales, ou tout au moins creusoises, qui réalisent ces travaux de voirie communale ou de restauration du petit patrimoine, voire du grand patrimoine ecclésiastique.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie d'évoquer à nouveau ce sujet, Monsieur LEGER, mais permettez-moi de vous rassurer. Vous avez une lecture très sensible des inscriptions budgétaires que nous proposons. Toutefois, je pensais l'avoir dit mais peut-être ai-je oublié de le préciser, les communes bénéficient, durant deux ou trois ans, de 50 % d'aides supplémentaires de l'Etat. Il faut qu'elles en profitent ! Si ce 1 M€ n'est pas fléché pour des travaux dans les communes qui créent des emplois, comme le sait parfaitement Mme FAIVRE, ce 1 M€ crée aussi des emplois par le biais des travaux que nous réalisons.

Vous avez cité les travaux « La Clide » et « La Seiglière ». Comment financerions-nous ces équipements avec 3 M€ de moins sur trois exercices ? Car c'est précisément ce que représente le montant de ce chantier pour la part qui revient au Département. La vraie question est de savoir si, honnêtement, nous pensons que nous mettons 1 M€ de trop dans les investissements départementaux. C'est une vraie question. Là encore, c'est un jeu d'écriture : il suffit de prendre 1 M€ sur les investissements départementaux, que nous déplaçons sur les investissements pour tiers – donc, pour les communes. Mais rappelons-nous aussi ce qui s'est passé à la fin de 2015 : nous n'avions aucun euro pour répondre aux engagements pris par la collectivité, en particulier sur des dossiers de restauration du patrimoine et d'édifices classés Monuments historiques, alors que l'engagement du Département avait déjà conduit les communes à s'engager dans ces travaux en utilisant les fonds de la DETR, de la DRAC, etc. Je vous assure que c'est une situation difficile à vivre.

Puis, peu à peu, de façon posée et sereine, MM. GAUDIN et DAULNY le savent bien, nous avons travaillé sur ce nouveau règlement. Certes, il ne permet pas de faire comme avant, mais il permet de faire autant, même si c'est différemment. Nous avons fléché le patrimoine rural non protégé. Je vous rassure donc : vous avez dû voir dans les documents budgétaires que des crédits sont toujours inscrits pour solder les engagements du FDAEC, à hauteur de 225 000 €, et que ces nouveaux crédits dont je parlais sont inscrits pour des salles de loisirs, mais aussi pour le patrimoine rural.

Permettez-moi une petite question avant que M. DAULNY n'y revienne par la suite : où avez-vous vu que la politique d'accompagnement et de développement de la mise en

valeur du patrimoine rural disparaissait purement et simplement ? Vous avez cité la disparition de la Maison du patrimoine. Mais non ! Un nouveau pôle a été créé dans le cadre des stratégies territoriales et, après des échanges avec les intercommunalités et les communes, ce nouveau pôle s'appelle désormais « Patrimoine et paysages ». Car, pour nous, le patrimoine de la Creuse se décline aussi autour de ses paysages. Aussi, plutôt que de faire du saupoudrage sur des actions de réparation du clocher, nous avons cette ambition, que nous vous avons présentée voilà quelques mois et qui est précisée dans le nouveau règlement d'aides, qu'il est nécessaire pour les porteurs de projet d'avoir un cadre d'intervention – pas seulement une petite intervention ponctuelle qui ferait que tout change, mais une vision, que nous accompagnons avec ce nouveau Pôle Patrimoine et paysages et le CAUE, autour de projets de plus grande envergure, d'un centre-bourg ou d'une petite ville. Donc, soyez rassuré, Monsieur LEGER : l'ingénierie est toujours là, sans doute encore mieux dimensionnée dans les mois à venir, tout comme les aides financières que nous vous proposons aujourd'hui dans ce budget. J'espère vous avoir pleinement rassuré sur ce point.

Je laisse M. GAUDIN vous répondre en ce qui concerne l'endettement.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Premier point, l'augmentation des bases correspond à un peu moins de 600 000 €.

M. LEGER. – C'est même mieux que je ne pensais, car j'avais fait mon calcul et obtenu à peu près 422 000 €.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – En revanche, en ce qui concerne l'endettement, il est plus difficile de le dire. En effet, l'emprunt de 2 M€ s'entend dans le cadre de la totalité de la fin du Jalon 1. Or comme celui-ci est cofinancé, à même hauteur, par les communautés de communes, nous ne savons pas si cela se fera sur l'année 2018 ou, éventuellement, sur l'année 2019. L'inscription est prévue sous cette forme, mais la mise en place pourrait s'étaler en 2019 et 2020. C'est bien cela, Madame FAIVRE ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique. – Nous verrons cela en fin de séance mais, dans l'inscription 2018, sont compris le solde du SDAN pilote ainsi qu'une participation à l'actionnariat de la SPL Nouvelle-Aquitaine très haut débit et 1 M€ pour les premières prises FTTH qui seront déployées, sachant que le Jalon 1 du FTTH s'étalera sur trois ans, et sans doute sur quatre exercices budgétaires puisque, comme vous le savez, les travaux se paient souvent en décalé. Quant à vous assurer que nous dépenserons ces 2 M€, disons que je l'espère dans la mesure où les travaux devraient avancer très vite. Mais il est vrai que des décalages peuvent intervenir par rapport au premier million FTTH.

J'ajouterai que nous avons choisi de ne pas substituer les travaux liés au FTTH à d'autres investissements, notamment les investissements routiers. Vous remarquerez que l'enveloppe est maintenue constante. Nous aurions, en effet, pu faire le choix de conserver un emprunt classique et de maintenir l'enveloppe, mais nous avons préféré ajouter cet

investissement, sachant qu'il aurait des effets sur l'emploi en Creuse, que nous tenons aussi à développer.

Nous menons donc trois exercices de cette façon. Cela pèse effectivement sur l'endettement mais, je le répète, c'est tout de même différent puisque ce n'est pas la même chose de rembourser sur quarante ans que sur dix ou quinze. Même s'il n'existe pas de proportionnalité à proprement parler, puisque les intérêts ne se calculent pas de cette façon, un simple calcul de proportionnalité montre qu'un tel emprunt est moins risqué. L'important est la logique de risque : honnêtement, rembourser un peu plus de 2 M€, échelonnés sur trois ou quatre ans, sur quarante ans n'est pas pareil que de rembourser 11,5 € sur dix ou quinze ans. Il faut prendre la mesure des choses !

Mme LA PRESIDENTE. – De plus, imaginons que l'Etat décide de ne pas faire le très haut débit en deux phases, mais de nous accompagner pour le faire en une phase, il faudra que nous puissions suivre financièrement. Par conséquent, comme le précise très bien Mme FAIVRE, en nous en tenant à des emprunts classiques, dites-vous bien qu'en 2019 et 2020, nous ne financerions dans nos investissements par emprunt que du très haut débit et aucune route.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons de cette manière. Nous nous reverrons et aurons l'occasion d'en reparler au cours de l'année. Comptez sur moi si la solution nous est opposée comme étant irrecevable. Pour nous, elle entre pleinement dans le champ de ces investissements pour des infrastructures d'avenir : c'est un réseau que l'on reconstruit et une initiative publique. Tous les critères sont réunis pour accompagner à la fois la Creuse, le Conseil départemental et le syndicat DORSAL dans ce nouveau format. C'est un point sur lequel je serai plus que vigilante, je serai même mordante, je vous le dis dès à présent !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Investir en faveur du numérique, bien évidemment ! Quand Mme FAIVRE nous dit qu'il faut savoir en tant qu'élus mesurer le risque et prendre certains risques financiers, d'autant plus quand celui-ci est limité dans la mesure où il s'entend sur quarante ans, nous sommes totalement d'accord. Mais lorsque, dans quelques mois, avec les représentants des 319 collectivités, vous rencontrerez M. le Préfet pour signer le pacte de confiance, lui, il étudiera les chiffres et vous demandera ce qu'il en est de l'augmentation de vos dépenses de fonctionnement. Il vous demandera aussi, fait nouveau, comment vous avez réduit votre besoin de financement, qui est, très précisément, de 2,6 M€ pour notre collectivité.

C'était le sens de ma question quand je vous demandais si vous aviez mesuré l'impact de tout cela : êtes-vous sûre aujourd'hui de pouvoir assurer cette diminution du besoin de financement de 2,6 M€ qui, si j'ai bien compris – mais vous allez me le dire, Monsieur GAUDIN – devraient être l'effort à maintenir au cours des prochaines années ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous m'avez parfois reproché de ne pas être suffisamment mordante – je reprends le terme – pour défendre notre Conseil départemental et la Creuse. Je le redis : sur ce point, j'en ai déjà discuté avec M. le Préfet et M. le Député. Donc, oui, ce n'est pas de la redynamisation ou de la revitalisation, c'est un investissement d'avenir qui, de mon point de vue, sous-tend à l'évidence toute perspective de développement de notre Département.

Je serai donc mordante pour dire qu'en effet, il faut exclure de notre contrat ces 2 M€ et les millions à venir qui seront fléchés spécifiquement sur le très haut débit *via* ces emprunts spécifiques.

Par ailleurs, et je pense que vous me rejoindrez sur ce point, nous ne sommes pas là pour tout accepter quand cela ne sied pas à la destinée de notre Département. Si l'Etat ne sait pas faire exception pour la Creuse alors qu'il l'annonce depuis des mois sur tant de médias, y compris des médias nationaux, ce qui rend parfois jaloux les autres Départements ruraux, et ce qui me rend gaie et joyeuse, j'insisterai sur ce point. Et nous verrons bien ; peut-être faudra-t-il que nous nous rassemblions, que nous organisions des manifestations avec des pancartes, comme cela se faisait dans le temps. Mais, à mon avis, en affirmant cette vision forte et en rappelant que, finalement, nous sommes là. Car ces investissements, vous le savez très bien pour l'avoir rappelé à maintes reprises, nous les réalisons pour tiers, c'est-à-dire que ce ne sont ni les opérateurs ni l'Etat, dans leur toute-puissance, qui construisent ce réseau d'initiative publique ; ils délèguent la tâche à des collectivités.

Nous parlons ici du Département, mais il faut aussi porter un regard sur les intercommunalités. Car nous voyons que si nous devons en faire plus avec du 100 % fibre, très rapidement, cela sera compliqué financièrement pour le Département, mais *quid* des six intercommunalités qui sont engagées dans ce processus ? Ce sont là aussi des questions sur lesquelles je serai vigilante pour ne pas me limiter à une petite vision simplifiée du Département, mais aussi celle des intercommunalités à nos côtés.

La parole est à M. GAUDIN, pour apporter des précisions.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Pour revenir sur l'emprunt classique, vous avez dit, Monsieur LEGER, que les taux augmentaient. A ma connaissance, ce n'est pas le cas. Cela correspond à l'enveloppe classique de 11,5 €, voire légèrement inférieure à celle de l'an dernier.

Quant au taux de la CDC, il est de 1 %.

Mme FAIVRE. – Je voulais le préciser : Livret A augmenté de 1 %.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Oui, plus 1 %. Celui-là est stable et n'est pas élevé, sauf revalorisation du Livret A dans les années à venir. On ne sait jamais ce que réserve l'avenir mais, pour l'instant, il n'y a aucune tendance immédiate à la hausse.

L'endettement, quant à lui, était largement supérieur à deux chiffres, à 10 % en 2015 ; aujourd'hui, nous sommes passés à un seul chiffre et inférieur à neuf années. Nous rentrons bien dans le cadre des dix ans. L'emprunt qui sera pris cette année ne fera pas passer à plus de dix ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous étions même à quinze ans, Monsieur GAUDIN, il y a trois ans. Nous sommes passés de quinze ans à douze ans, puis à neuf ans l'année dernière.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – En effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vous l'avions signalé lors de la séance du budget ou peut-être du compte administratif.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Sur le plan budgétaire, nous nous étions fixé un seuil de 10 à 11 M€, et vous allez à 13,5 M€. Bien !

Même si vous avez corrigé le tir lors d'une intervention qui a suivi, Madame la Présidente, nous avons malgré tout senti qu'il y avait la volonté de cadenasser, de verrouiller le débat du début de session plénière. *(Protestations.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez libre parole, me semble-t-il.

M. LOZACH. – Or, dans le cadre de ce débat de début de séance, et c'est ce qui lui confère tout son intérêt, nous devons aborder tous les sujets qui concernent le Département et les Creusois. Le Conseil départemental assume des responsabilités, des compétences obligatoires et facultatives, mais ce débat est aussi le moment d'appréhender toutes les questions concernant le département. Le Conseil départemental est la collectivité du département de la Creuse.

Sans aller jusqu'à des questions de géopolitique internationale, mentionnées par M. FOULON, il me semble que l'un des intérêts de la session plénière de notre collectivité est, justement, de ne pas brider le débat, en particulier en début de séance.

M. FOULON. – On n'a rien bridé !

M. LOZACH. – Cela ne s'était jamais produit jusqu'à présent. Ce n'est pas conforme à la tradition et à l'histoire de nos sessions plénières. *(Protestations.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît, mesdames et messieurs, laissez s'exprimer M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous avons même connu des débats généraux lors desquels un ancien député intervenait une fois, deux fois, maintes fois. Tout le monde repartait à peu près satisfait, et personne, en tout cas, ne repartait frustré !

M. FOULON. – Vous n'êtes pas frustré !

M. LOZACH. – Nous voici donc en train de parler du budget, qui est l'instrument d'une politique départementale. Je voudrais donc revenir sur ce document que vous nous avez distribué lors de la dernière session plénière et que vous avez qualifié, dans votre discours liminaire de « document stratégique », dont le titre est d'ailleurs *Le projet pour la Creuse*. Ce doit donc être le document de référence de l'action politique du Département.

Je dois dire qu'à sa lecture, nous allons de surprise en surprise. Je n'évoquerai pas la forme, et en particulier le langage très technocratique de MACEO, mais toujours est-il qu'il est bien précisé qu'il existait un prérequis, c'est-à-dire un préalable à tout développement du département de la Creuse. Tout cela est repris dans les pages 26 et suivantes : l'*hyper network*, l'*hyper road*, le *23ème parallèle Sud*, l'*axe BOUSSAC-USSEL*, la *POLT connectée*, l'*axe transaquitanien*, à savoir l'axe ferroviaire entre GUERET et BORDEAUX. Tout ce qui figure dans ces pages, ce sont les prérequis. Et nous lisons qu'*avec ce prérequis entendu*, – mais « entendu » signifie bien que tout le monde est d'accord – *vont s'organiser les pistes d'action innovantes autour des axes stratégiques* ». Puis, viennent les propositions du Conseil départemental puisqu'il est bien écrit que « *le Conseil départemental propose quatre programmes d'expérimentation* ». C'est ce qui figure en pages 45 à 48.

Tout d'abord, honnêtement, j'ai un mal fou à faire le lien entre ce document stratégique du Département et la politique budgétaire. Il faudra m'expliquer la liaison entre les deux. Car, s'il s'agit bien du document stratégique, nous allons analyser tout ce qui sera dit, réalisé et voté à l'aune de ce document de référence, notamment des quatre programmes d'expérimentation que le Conseil départemental souhaite lancer et dont je ne retrouve pas trace dans ce débat budgétaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous n'avez pas dû bien lire le document budgétaire.

M. LOZACH. – Si, si, j'ai lu, ne vous inquiétez pas ! En tout cas, je voudrais savoir quels sont l'importance et le statut que vous accordez à ce texte intitulé *Le projet pour la Creuse*. S'agit-il effectivement du document de référence de notre politique départementale ?

Ma deuxième remarque portera sur le numérique. Car nous assistons tout de même à un changement d'ambiance entre la dernière session plénière et celle d'aujourd'hui, entre le mois de décembre et le mois de février. En décembre, l'enthousiasme était général : le Plan d'action pour la Creuse, la revitalisation du Département, etc. Aujourd'hui, nous en sommes à quémander « la mansuétude du Président de la République », pour reprendre une expression qui a été employée. Nous ne sommes plus tout à fait dans le même état d'esprit... *(Protestations.)* Si, si, j'ai bien entendu « la mansuétude ».

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison. Je ne quémande rien du tout, surtout pas de la mansuétude. Il nous a été dit que le Président de la République ferait preuve de mansuétude ; je demande seulement à voir !

M. LOZACH. – S'agissant du numérique, tout le monde y est favorable. Il semblerait qu'il n'y ait pas d'avenir pour un territoire sans, effectivement, déploiement des infrastructures et surtout développement des usages : la Creuse doit être partie prenante de la société du numérique.

Mais, là encore, il y a un équilibre à trouver en termes d'expression, il faut être à la fois pédagogue et prudent. J'ai assisté à plusieurs cérémonies de vœux auxquelles les membres de la majorité départementale arrivaient avec un beau texte, prenant des engagements que j'ai attentivement écoutés. Vous annonciez pour 2021, c'est-à-dire pour demain ou presque, le déploiement de la fibre optique pour la moitié des ménages creusois…

M. GAILLARD. – Pour dans trois ans !

M. LOZACH. – C'est un engagement qui a été pris. Nous devrons donc être très attentifs au suivi de ces programmes, et permettez-moi de préciser également que, même dans les secteurs où la fibre optique est déployée aujourd'hui – car elle l'est tout de même déjà à certains endroits –, se pose d'ores et déjà le problème de la commercialisation.

Donc, même si le réseau en fibre optique n'est pas encore opérationnel partout, le problème de sa commercialisation se pose et il va falloir tenir les engagements. Cela étant, tous les gouvernements ont pris des engagements en la matière… qui n'ont pas été tenus. Peut-être aborderons-nous par la suite le Plan de résorption des zones blanches en matière de téléphonie mobile, mais il est vrai qu'en 2015, on annonçait la couverture nationale en téléphonie mobile de tous les foyers français. Bien évidemment, cela n'a pas été réalisé. Je crois d'ailleurs me rappeler que celui qui avait pris cet engagement est, depuis, devenu Président de la République.

Troisième observation, nous avions demandé une présentation du budget intégrant le cadre dans lequel nous nous situions, c'est-à-dire en prenant en compte l'application d'un certain nombre de lois. Il serait bien de nous le transmettre, par exemple au moment de la présentation du compte administratif 2017. Nous souhaitions être tenus informés des transferts de compétence, car les colonnes comportent des « plus » et des « moins », des dépenses supplémentaires mais aussi des recettes supplémentaires. Essayez, s'il vous plaît, de nous transmettre ce document, de manière synthétique, dans quelques mois ou à la fin de l'année, car il est très important de connaître les implications budgétaires pour le Conseil départemental de l'application des différents textes relatifs à l'organisation territoriale de la République – ceux de la loi NOTRe, bien sûr, mais pas seulement.

Enfin, je reviens sur deux ou trois points. Derrière ce budget, il y a des services à la population ; il y a certes les équipements, mais derrière ces derniers, il y a les services. Nous devons avoir une vision globale de tous les services à la population, aussi bien les services de l'Etat que les services publics locaux. Honnêtement, ce qui se passe sur le terrain est, à mon avis, sous-estimé. Vous parliez des communes, mais parlons aussi des associations. L'impact dans le département de la Creuse de la réduction drastique du nombre de contrats aidés en termes de services à la population me semble sous-estimé. Je propose au Département, puisque cet aspect rejoint sa compétence en matière d'insertion sociale et professionnelle, qu'à la fin de l'année 2018, on nous dise où en sont les personnes qui étaient employées par des associations qui, justement, déployaient des services à la population, y compris en ce qui concerne la petite enfance, et dont les contrats aidés n'ont pas été renouvelés.

M. LABAR. – Cela ne dépend pas de nous.

M. SIMONNET. – Il faut le demander au Préfet.

M. LOZACH. – Oui, mais nous pouvons le demander collectivement à la Préfecture.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous pouvez le demander.

M. LOZACH. – En tout cas, cela relève de notre responsabilité. Il ne faut pas croire que l'on passe de 320 000 à 200 000 contrats aidés sans casse sociale ni casse humaine, ni sans une réduction considérable des services à la population.

Enfin, comme nous l'avons d'ailleurs vu au travers des vœux et des motions, j'ai l'impression que l'on fantasme beaucoup sur ce décret du mois de décembre 2017 qui, dans un certain nombre de départements, donne au Préfet la possibilité de déroger au droit commun…

M. FOULON. – Dans quatre Départements.

M. LOZACH. – Et dans deux Régions aussi ! En fait, cela représente bien plus de départements, car deux régions pleines et entières sont concernées, et nous ne parlons que de la métropole ! En tout cas, la Creuse a été mentionnée et un préfet responsable – mais tous les préfets sont responsables – ne dérogera pas au droit commun sans l'accord de l'Etat et, en l'occurrence, du ministère de l'Intérieur. En outre, il n'y aura pas de dérogation sur des sujets ayant trait aux fonctions régaliennes de l'Etat. Or l'une des premières fonctions régaliennes de l'Etat est la sécurité, qui comprend la sécurité sanitaire, la sécurité routière, etc. Donc, ceux qui attendent de l'Etat des dérogations sur des secteurs liés à la sécurité se bercent d'illusions.

Mme LA PRESIDENTE. – De tels débats méritent d'être tenus dans de hautes assemblées, à Paris, je vous remercie de nous en faire profiter ! Je répondrai toutefois sur quelques points, parce que vous m'avez un peu vexée, Monsieur LOZACH, à propos du projet…

M. LEGER. – C'était son objectif !
Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous expliquerai pourquoi, mais je vois que M. FOULON et Mme FAIVRE tiennent, eux aussi, à s'exprimer.

Monsieur FOULON, je vous en prie.

M. FOULON. – Je serai bref. Simplement, Monsieur LOZACH, il n'y a pas eu cadenassage de la parole dans cette Assemblée. Vous vous exprimez depuis six minutes, vous n'avez quasiment pas été coupé. Après mon intervention, Mme CAZIER est intervenue. L'ensemble

des Conseillers départementaux peuvent s'exprimer. La Présidente qui anime les débats doit donner le tempo, mais il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons l'impression que tout se focalise sur le matin et que, l'après-midi, nous assistons à une certaine déperdition. Les débats vont durer toute la journée et vous pourrez, Monsieur LOZACH, à votre guise, vous exprimer au fur et à mesure des 41 dossiers qui vont être présentés.

M. LOZACH. – Merci de me l'autoriser !

M. FOULON. – Il n'y a donc pas de cadenassage de la parole dans cette Assemblée.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE. – Je voulais apporter une petite précision ou procéder à un rappel parce que j'ai le sentiment de me répéter. Vous avez parlé d'être pédagogue. Je ne l'ai sûrement pas été, mais ce n'est pas donné à tout le monde. Veuillez m'en excuser.

En fait, en Creuse, ce qui importe en termes de raccordement à l'internet, que ce soit par l'ADSL ou, à l'avenir, par la fibre optique, c'est le nombre de foyers raccordés. Ce nombre de foyers à raccorder en Creuse est d'environ 90 000. Dès lors, je regrette le discours sceptique et pessimiste que j'entends sur le déploiement.

M. LOZACH. – Nous sommes tout de même sceptiques et pessimistes. C'est nous qui l'avons lancé.

Mme FAIVRE. – Oui, effectivement, Monsieur LOZACH. Mais, depuis quelques mois, cela avance et depuis, en effet, que vous n'êtes plus dans la majorité, les choses ont avancé. Il faut vous mettre à jour, excusez-moi, parce que c'est la réalité des chiffres. Nous ne sommes ni pessimistes ni optimistes. Des marchés ont été signés. Dès lors, soit nous croyons les entreprises retenues qui fixent des délais et les calendriers de réalisation des prises optiques, soit nous ne les estimons pas crédibles et reportons ces opérations à plus tard. Mais la réalité que je décris se fonde sur des documents officiels et des marchés signés.

Je vais donc faire un rappel sur ces 90 000 foyers creusois. Nous avons d'abord la zone AMII ; assumée par l'initiative privée, Orange déploie quelque 19 000 prises. A cela s'ajoutent les prises du Jalon 1, qui représentent un peu plus de 26 000 prises sur les trois prochaines années. Donc, normalement, d'après le marché, nous serons parvenus à la moitié de l'opération, soit 45 000 prises, dans trois ans.

Le marché signé fixe quatre échéances. Pour les premières prises en Creuse, vous étiez aux commandes. Il s'agissait des prises du SDAN pilote, les toutes premières, et les seules sur le département étaient celles de votre territoire de BOURGANEUF. Elles sont construites et seront exploitées à partir de décembre 2018. La deuxième échéance est pour juin 2019, la troisième est prévue en décembre 2019 et la quatrième en décembre 2020. Ces 26 000 prises seront progressivement construites et activées à ces échéances. Ensuite, nous ferons le point

avec les communautés de communes, qui disposent des calendriers et savent les plaques qui seront concernées telle ou telle année. Je ne vous ferai pas l'exposé exhaustif maintenant, mais cela représente bien la moitié des foyers.

Pour information, la construction de ces 26 000 prises d'initiative publique représente un budget d'un peu plus de 50 M€. Il se trouve que ce sont les plus faciles à construire puisqu'elles concernent les villes de BOURGANEUF, LA SOUTERRAINE, AUBUSSON. Logiquement, le coût à la prise est plus faible que lorsque la construction se fait dans zones rurales.

La seconde moitié sera plus onéreuse. Vous l'aurez compris, 50 M€ ne font pas la moitié, puisque nous y ajoutons les initiatives privées. Il me semble que Orange m'a parlé de 38 M€ pour construire ces prises. Le coût du Jalon 2 sera plus élevé. *A priori*, sauf changement, il sera exclusivement d'initiative publique et est estimé à 110 M€. C'est ce que vous trouvez dans le plan de redynamisation de la Creuse. C'est ce pour quoi nous espérons des fonds de l'Etat, et c'est ce pour quoi nous aurons à réfléchir à un effort budgétaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous savez, le très haut débit n'est pas une fin en soi. Il faut réfléchir à cela et nous en reparlerons dans quelque temps.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Madame la Présidente, sur le point abordé par M. LOZACH concernant les contrats aidés, l'Etat nous a informés voilà quelques jours de la mise en place du PEC, Parcours Emploi Compétences, qui se mettra en place en remplacement des contrats aidés, qui concernerait le secteur non marchand. Il y avait 263 contrats aidés en Creuse ; il est prévu, 268 PEC pour 2018. Cela relève de la circulaire du 11 janvier 2018, et cela concerne tout particulièrement un public dont nous avons la compétence, celui des personnes les plus éloignées de l'emploi et, donc, les plus accompagnées par le Département.

M. FOULON. – Formidable. Tout est réglé !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LOZACH, je disais que vous m'aviez vexée. Vous avez raison, ce n'est pas le document stratégique du projet du Conseil départemental, que vous avez entre les mains, que nous avons remis à M. le Préfet et qu'il a transmis aux équipes gouvernementales dans le cadre du plan annoncé, avec mansuétude – et je dis cela avec une grande pointe d'ironie, je vous l'assure – par le Président de la République. Comme vous le savez parfaitement, ce document n'est que le résultat d'un travail réalisé dans l'urgence qui a été demandé à notre Département. Nous avons eu quelques semaines à peine pour élaborer ce que seraient les premières tendances, les premiers jalons, les premiers piliers d'un travail sur un nouveau modèle dans les territoires hyper-ruraux.

Ce document rassemble ce qui, au fond, ce qui devait répondre à cet objectif. Dans les paroles du Président de la République, j'ai entendu les mots d'hyper-ruralité et d'innovation. Ce ne sont pas des mots dénués de sens, bien au contraire. En tout cas, je ne voulais surtout pas

que nous transmettions à Paris le catalogue de La Redoute, listant tous nos souhaits. Nous aurions alors eu toutes les chances, je le mesure pleinement aujourd'hui, de ne pas éveiller l'intérêt et d'être renvoyés d'un revers de la main, considérant qu'il n'est en rien étonnant que la Creuse perde des habitants et n'ait plus ceci ou cela au vu de notre incapacité à produire d'autre document qu'un catalogue de desiderata impossibles à financer.

Il ne s'agissait pas non plus – telle était du moins ma vision – de quémander 2 ou 3 M€, ou une enveloppe supplémentaire. Je suis persuadée que cela ne pouvait pas fonctionner de la sorte, car ce n'est pas ainsi que nous parviendrons à susciter l'intérêt de ce Gouvernement pour travailler sur ce nouveau modèle.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que nous fassions preuve de participatif. Certes, MACEO nous a accompagnés sur deux journées, mais l'essentiel du travail a été réalisé sur deux volets : tout d'abord, les services dont les directeurs ont... Je crois que vous n'écoutez plus, Monsieur LOZACH ? Si vous attendiez une réponse, mieux vaudrait m'écouter ! Deux volets donc, l'un avec les directeurs de service, qui ont travaillé sur ce projet, et l'autre, rassemblant les élus au sein d'un atelier. Si vous considérez que ce n'est pas un travail participatif, réalisé en quinze jours à trois semaines, je trouve, quant à moi, que nous nous sommes plutôt bien débrouillés. Je félicite tous ceux, même si tout le monde n'a pas pu le faire, qui ont participé à ces ateliers.

Vous m'avez donc vexée parce que ce n'est pas du langage de MACEO, mais du discours de Valérie SIMONET ! Je vous l'affirme. Je suis dans l'innovation depuis plusieurs années, et si je vous dis que j'ai présidé le pays Combraille en marche et combien les méthodes d'innovation du pays Combraille en marche ont été saluées depuis des années, vous allez comprendre ce que j'ai voulu exprimer.

Prenons un exemple de la 23ème parallèle Sud. Imaginons-nous à Paris, dans ces bureaux ministériels, tapis de moquette feutrée, rougeoyante avec ces énarques très intelligents qui dirigent le monde – la France, en tout cas. Si je leur avais adressé un document dans lequel j'indiquais que nous voulions, en Creuse, des crédits de financement pour faire un doublement de la 2 x 2 voies de la route départementale 941, ils auraient compris que nous voulions des crédits, mais décidé que nous n'en aurions pas puisqu'il n'y en a pas non plus pour la RD 947 du département voisin. Il faut appâter. La 23ème parallèle Sud dit très bien ce que cela veut dire, parce que c'est précisé dans le détail : il s'agit de cette fameuse route départementale 941, mais en parlant d'une parallèle, vous parlez de la parallèle à un modèle de développement qui fonctionne et qui a fait ses preuves dans le département : la parallèle de la route nationale 145. La 23ème parallèle aussi parce que la Creuse est le Département 23, etc. C'est du langage d'innovation qui permet d'appeler l'attention quand il est demandé d'innover dans le département.

Vous avez raison, ce sont des mots qui ne sont peut-être pas ceux du monde précédent. Ce sont des mots du XXIe siècle, des mots de 2020, des mots de 2023. Sur tous les sujets, vous retrouverez cet engouement à ne pas passer pour des *has-been* dans ce département. *(Sourires.)*

C'était donc ma volonté. Je n'en démordrai pas, et ne laisserai pas passer cette chance, si infime soit-elle, pour que l'on nous aide ou que l'on nous accompagne dans le développement de notre département. Vous pouvez être assurés que j'y suis résolue.

Je pourrais citer d'autres exemples, vous avez raison. Mme FAIVRE vous a très bien répondu, car elle maîtrise parfaitement le sujet, j'en suis convaincue et le sais parce qu'elle m'emmène dans ces sphères. Lorsque je dis que le développement numérique n'est pas une fin en soi, c'est qu'il faut toujours avoir un coup d'avance, Monsieur LOZACH, et penser dès aujourd'hui aux usages de demain. M. LEGER le disait aussi, il faut penser aux emplois de demain. Ce sera grâce à cette couverture et cette connectivité internet que nous irons vers de l'innovation autour des emplois de demain.

Nous avons parlé des problèmes de santé. Cela aussi est très bien précisé dans le document que nous vous avons remis. La télémédecine, ce n'est pas bien. Mais vous qui êtes parlementaire, et vous le savez très bien puisque vous êtes encore de ceux par lesquels passe la législation, pensez-vous qu'il soit digne de continuer à dire aux Creusois que nous allons faire venir des médecins là où il n'y en a plus. Le discours suffit-il ? N'est-ce pas là du discours politique ? Ne s'agit-il pas aujourd'hui de discours être tenus par des politiques, avec des visions politiques ? Car les discours pragmatiques nous disent qu'au vu de la démographie médicale à l'échelle nationale, il est illusoire de dire aux Creusois que des médecins viendront remplacer tous les départs en retraite.

Je salue SAINT-VAURY et l'Agglo de GUERET qui viennent de poser la première pierre de la maison pluri-professionnelle de SAINT-VAUR. Mais je sais quelles ont été les difficultés et quelles seront celles de l'avenir avec les professionnels de santé parce qu'aujourd'hui nous y sommes tous confrontés. Mais tout comme le numérique n'est pas une fin en soi, l. la maison de santé n'est pas une fin en soi ; c'est un outil qui permet de porter un projet de santé pour l'accès à des soins de qualité et de proximité des habitants de ce territoire. La télémédecine est un palliatif, un outil qui, grâce à la montée en puissance du territoire, permettra de répondre à cet objectif avant qu'à Paris, les législateurs, à l'Assemblée nationale et au Sénat, finissent par prendre les décisions qui permettent d'éviter de telles situations dans les départements ruraux.

Relisez ce document. Placez-vous dans un espace-temps différent de celui dans lequel vous êtes habituellement, et vous comprendrez à la seconde lecture qu'en effet, notre document a été d'intérêt. Parmi les documents remis à Paris, c'est sans doute celui-ci qui a suscité le plus d'intérêt. Puis, prenez le temps d'imaginer ce que signifie « *La Creuse 2.0\23* ». Vous verrez, nous en reparlerons dans quelque temps.

Voilà pourquoi il est aussi intéressant pour nous de créer un LAB départemental, pour construire de nouvelles politiques, pour faire en sorte que ces programmes politiques soient mis en place par des agents du Département qui se mettent eux-mêmes dans des formats de temps et d'espace différents pour parvenir à décliner un nouveau modèle qui s'apparentera à des modèles de l'hyper-ruralité qui, je le gage, seront copiés.

Voilà pourquoi j'ai été un peu vexée, mais M. GAUDIN me demande à poursuivre.

M. LEGER. – Il a raison.

Mme LA PRESIDENTE. – M. GAUDIN a toujours raison !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Disons que je n'ai pas forcément tort !

Donc, le prochain dossier...

Mme LA PRESIDENTE. – Excusez-moi, mais, auparavant, vous voudrez bien me donner acte de cette communication.

Le budget total s'élève à 209 821 303 €, avec la reprise anticipée des résultats de clôture 2017, soit 3 230 613,42 € en investissement et 5 953 076,35 € en fonctionnement. Y a-t-il des élus qui n'auraient pas pris connaissance de cette communication ?...

Dont acte.

Nous passons au dossier suivant.

SUBVENTIONS 2018 – DOTATION CANTONALE

RAPPORT No CD2018-02/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Le montant de la dotation cantonale s'élève à 185 600 €, identique à celui de 2017. La répartition demeure inchangée. La somme attribuée à chaque binôme de Conseillers départementaux vous est donnée dans le tableau.

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, même montant, qui reste à la discrétion du modèle d'organisation de chaque Conseiller départemental.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Si l'on appelle mon vieux canton de FELLETIN « *le canton Happi Montana* », cela sera-t-il plus tendance et me permettra-t-il d'obtenir une meilleure dotation cantonale ? Comprenez, je sors de ma grotte, je suis illuminé par le XXIe siècle, je lis les espaces de neutralité, de dérivation, et je me dis que, si ce vocabulaire peut séduire en haut-lieu, je vais m'y mettre moi aussi ! *(Sourires.)* Je vais emprunter ces vocabulaires très « tendance ». Je crains malgré tout que le succès de notre plan de revitalisation ne repose pas sur l'emploi d'un vocabulaire, aussi tendance soit-il.

Mme LA PRESIDENTE. – Permettez-moi de vous détromper et, pour cela, je zoomerai sur une autre collectivité dont vous êtes Président. Je suis persuadée que vos services ont compris les crédits qui étaient mis à disposition, en particulier du Département de la Creuse, mais aussi des collectivités. Je pense que la commune de LA SOUTERRAINE ou l'Agglo de GUERET en ont aussi parfaitement connaissance. La mesure et le volume de ces crédits qui ne sont pas

consommés, en particulier par notre Département. Voilà ce qu'est *Happi Montana* ! Vous devriez aller voir leur site, et vous comprendriez très rapidement l'intérêt d'adopter de tels discours et de telles postures parce que, plutôt que de pleurer les crédits qui ne sont pas là, allons les chercher ! Vous m'avez pourtant souvent dit cela depuis trois ans, Monsieur LEGER !

M. LEGER. – Pensez-vous vraiment qu'une question de vocabulaire va nous permettre d'être plus pertinents ? Mais si cela peut fonctionner, je reconnaîtrais mes torts. Ce n'est pas un souci.

Mme LA PRESIDENTE. – Allez vraiment voir ce qu'est la candidature « *Happi Montana* » portée par MACEO à l'échelle des territoires de grande ambition. Je ne plaisante pas. C'est une mesure à l'échelle nationale. Ils viennent d'être sélectionnés avec ce discours et tout ce qu'il y a derrière, dans cet appel à projets, qui correspond à 40 M€. Il serait tout de même regrettable de ne pas tenir un langage qui est celui qui se pratique aujourd'hui et qui est entendu par les décideurs nationaux, en particulier en matière de politique de développement local, de développement rural et, en particulier, à l'échelle des massifs et, plus particulièrement, du Massif central.

M. LEGER. – Comment pourrait-on appeler notre demande de fonds exceptionnel pour qu'il ne soit pas de 500 000 €, mais de 5 M€ ? Trouvons un vocabulaire tout de suite, s'il vous plaît. « *Happi exceptionnel* » ? S'il suffit de changer de vocabulaire pour obtenir un meilleur traitement, n'hésitons pas, mais j'ai quelques doutes.

Plus sérieusement – car, j'en conviens, je vous taquine –, je pense que MACEO a appliqué un jargon technocratique hyper-tendance à notre département comme il aurait pu l'appliquer à la Lozère ou au Cantal. Franchement, je n'ai pas trouvé d'approche spécifique à la Creuse alors qu'il nous est précisément demandé de faire remonter nos spécificités, nos difficultés comme nos propositions. Vous aurez compris que j'ai du recul par rapport à cela et que je considère que le fond des propositions vaut plus que le vocabulaire employé. Si le changement de vocabulaire permet d'obtenir un meilleur traitement de la cause, n'hésitons pas, ce n'est pas un problème. Mais j'ai trouvé que cette approche pouvait correspondre à n'importe quel département rural de semi-montagne.

Mme LA PRESIDENTE. – Evidemment, et heureusement d'ailleurs ! La Creuse ressemble à d'autres départements, au Cantal ou à la Lozère.

M. LEGER. – A l'Ariège.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est tout de même rassurant. C'est d'ailleurs tout l'objet de la commande. Comprendre la commande était le premier pas, et il ne nous était pas demandé d'imaginer un projet spécifique pour la Creuse. Il nous est demandé de faire encore mieux : élaborer un modèle de développement qui serait applicable en Creuse, mais aussi à d'autres départements ruraux. Telle est la mesure des enjeux. Cela va bien au-delà d'une simple enveloppe.

Je ne peux m'empêcher de vous revoir fin 2015 me disant que je n'avais plus qu'à travailler. Tout était tellement simple, puisque nous n'avions pas de difficultés financières et que l'Etat, alors François HOLLANDE, allait nous accorder un fonds exceptionnel de 5 M€. Savez-vous comment s'est traduit votre discours ? J'ai écouté, analysé, et je me suis transformée moi aussi. J'aurais pu aller pleurer, encore, une enveloppe de 5 M€ auprès du nouveau gouvernement d'Emmanuel VALLS. Mais vous savez bien que cela ne fonctionne pas. Vous le comprenez bien aujourd'hui en voyant fleurir des AMI, y compris à l'échelle de la Région. Dans ces appels à manifestation d'intérêt, pour nous octroyer des financements, il nous est demandé de démontrer que nous suivons une stratégie départementale et des objectifs, et que, pour ce faire, nous sommes prêts à utiliser des outils innovants, notamment en matière de méthodologie et de « participatif ».

Regardez les TEPCV, Mme Ségolène ROYALE était déjà dans ces formats. Comment avons-nous récupéré des financements ? Ce n'est pas parce que la Présidente du Conseil départemental de la Creuse a écrit un courrier à Mme la Ministre pour lui demander des fonds pour acheter des véhicules électriques ou obtenir des subventions pour changer nos fenêtres. Non ! C'est parce que nous avons construit un programme, un projet mettant en avant tout ce qu'il est possible de réaliser, en développant un discours qui est celui d'aujourd'hui, celui de MACEO et de toutes les collectivités qui se veulent aujourd'hui dans l'innovation. C'est ainsi que nous obtenons des financements. Moi aussi, j'apprends ! Et vous le savez aussi, puisque, dans les intercommunalités, on fait la même chose.

Alors, nous arrêtons de demander, comme dans le temps, des fonds que nous n'obtiendrons jamais et nous cessons ce saupoudrage pour se faire plaisir parce qu'on a les bons critères. Allons-y et démontrons que nous pouvons être un territoire qui expérimente, qui teste et qui, demain, peut être un modèle allant même au-delà de la ruralité, un modèle pour d'autres territoires ruraux, mais aussi pour des territoires urbains. Voilà le pari que j'ai fait !

M. LEGER. – Pour conclure, pour ce qui me concerne, je crois plus en la pertinence de nos projets qu'à leur habillage.

Mme LA PRESIDENTE. – Rassurez-moi, si nous passions notre temps à faire de l'habillage, cela se saurait. Ce n'est d'ailleurs pas très gentil pour ceux qui ont travaillé sur ce projet, mais ce n'est pas grave. En tout cas, les politiques territoriales ne sont pas de l'habillage, mais une stratégie qui se déploie et permet aux politiques que nous mettons en place d'avoir un effet *booster* sur les territoires.

M. LOZACH. – Je demande la parole.

Mme LA PRESIDENTE. – S'agissant de ce rapport relatif à la dotation cantonale, je vous demanderai :

- d'approuver la proposition d'inscrire un crédit de 185 600 € ;

- et de donner délégation à la Commission permanente pour valider cette affectation d'enveloppe. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Avez-vous des remarques sur le prochain rapport, Monsieur LOZACH, ou est-ce encore sur le même sujet ?

M. LOZACH. – Simplement, vous n'aviez pas vu que je levais la main. J'ai le sentiment que nous sommes en train de réinventer l'eau chaude !

Mme LA PRESIDENTE. – Tant mieux, si cela réussit, ce n'est pas grave.

M. LOZACH. – Vous le savez et M. GAUDIN le sait également, le Département a toujours participé à des appels à projets, à des appels à manifestation d'intérêt, a toujours expérimenté, innové, etc. Il est tout de même curieux de découvrir cela en 2018 ! Pour ma part, je suis pour l'utopie réaliste. Si nous en sommes aujourd'hui à nous demander s'il faut substituer la communication à l'action, je pense que nous sommes en train d'emprunter un chemin incertain. Je préfère le « parler vrai » à une communication totalement fumeuse.

Pour autant, pour rebondir sur la réponse de M. MORANÇAIS concernant les contrats aidés, je lui rappelle que les Parcours Emploi Compétences qui sont débloqués par l'Etat ne concernent que le secteur public. Sans mon intervention, j'évoquais essentiellement le secteur associatif, pas le public.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LOZACH, un point et je sais que vos arguments vont être balayés : la Cité internationale de la Tapisserie, pour laquelle vous avez tant œuvré sur un modèle nouveau, n'est-ce pas de l'innovation ? C'est de l'innovation !

Ne pensez-vous pas que c'est de la communication, extrêmement positive, que vous faites lorsque vous partez par monts et par vaux, chercher du mécénat ? Vous le faites avec brio…

M. LOZACH. – Je continue à le faire.

Mme LA PRESIDENTE. – Et je vous en remercie, d'autant que je sais que vous continuerez, j'en suis convaincue, je n'ai pas l'ombre d'un doute à ce sujet. Mais réfléchissons aussi en termes de communication, car vous savez pertinemment que c'est la communication qui fait et qui fera que cette Cité continuera à fonctionner. Que se passerait-il si le projet et si les équipes s'étaient bornées à construire un bâtiment dans lequel on expose de manière différente, améliorée, où l'on présente les métiers et où l'on dispense des formations sans poursuivre la communication ? En fait, la communication de la Cité est hyper-tendancielle.

Qu'est-ce que le tissage des tapisseries de Tolkien, sinon une communication qui permet d'attirer des visiteurs ? Que les tapisseries traitent de Tolkien ou d'un autre, c'est toujours de l'art de la tapisserie, mais le petit plus est de tisser Tolkien. Vous avez pensé et validé ce projet. Bravo d'avoir alors été dans l'innovation ! Vous avez estimé que la communication autour du nom de Tolkien allait faire briller encore plus la Cité de la Tapisserie. Donc, en fait, vous êtes d'accord avec nous. Il s'agit bien d'habiller les projets importants que nous menons dans ce département, et, ne l'oublions jamais, de communiquer.

Qu'est-ce qui fait que la Creuse est regardée avec une grimace négative, peut-être plus modérée aujourd'hui ? C'est que l'on a toujours dit que la Creuse, c'était nul, que nous n'étions pas riches, que nous étions pauvres, malheureux et que nous n'y arriverions jamais. Vous avez raison, après trente à quarante années d'une telle communication, nous constatons où nous en sommes aujourd'hui. Peut-être cela ne fonctionnera-t-il pas mieux avec une communication positive mais, Nicolas SIMONNET en sait quelque chose, regardez les spots de Creuse Tourisme : « La Creuse, être libres ! », « Là où il faut être »… et quel est le dernier slogan, Nicolas ?...

M. LEGER. – « Happi Creuse » !

Mme LA PRESIDENTE. – Certes, des personnes viendront en Creuse et se plaindront de la bouse de vache, mais il y a aussi tous ceux qui y viennent parce que nous avons communiqué avec des images formidables, en tenant un discours extrêmement optimiste et positif. Nous irons donc dans ce sens, comme l'a fait la Cité de la Tapisserie, et je vous remercie d'avoir validé toute la communication de la Cité de laquelle nous nous inspirons, ce dont nous sommes très heureux.

M. LOZACH. – Ce que vous dites concernant la Cité de la Tapisserie est intéressant mais, puisque le 23ème parallèle me concerne aussi, je voulais ajouter que si communiquer sur la Cité de la Tapisserie était communiquer sur un projet, communiquer sur la mise à 2 x 2 voies de la route départementale 941 en l'appelant « 23ème parallèle », alors que nous savons pertinemment que cela ne se fera jamais, sauf peut-être à échéance de cinquante ans, c'est parler pour ne rien dire !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous êtes dur ! *(Sourires.)*

M. GAILLARD. – Crise de jalousie !

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être l'aviez-vous aussi inscrit dans vos propositions, peut-être aurions-nous dû demander simplement trois créneaux de dépassement à BOURGANEUF, à MERINCHAL et un autre je ne sais pas où, peu importe, mais à PARIS, ils auraient pensé que nous n'étions que des quémandeurs comme les autres, qui voulions des sous et rien d'autre, bien que nous sachions qu'ils n'en ont pas et n'en donneront pas – à l'image, finalement, de ce que fait le Président de Région qui me répond que la Région n'investira plus au titre des routes, parce qu'il considère que les routes ne sont pas tendancielles.

Je sens que M. GAUDIN s'impatiente à mon côté, mais je suis résolument disposée à poursuivre ces échanges qui sont passionnants, qui nous réveillent et nous permettent de tout remettre en perspective. Si nous ne le faisons pas dans un temps de commission, dès que j'aurai rencontré le sous-préfet en charge de ce plan, je vous proposerai que les commissions se réunissent pour échanger sur les différentes thématiques qui auront été listées. Nous irons prendre un café ensemble, Monsieur LOZACH !

Monsieur GAUDIN, je vous invite à poursuivre.

ADMINISTRATION GENERALE
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/5

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Ce rapport reprend les lignes budgétaires de la Direction de l'Administration générale. Il s'agit de nous en donner acte.

Il est proposé d'inscrire pour 2018 un budget de 830 750 € – en baisse de 26,34 % par rapport aux crédits inscrits en 2017 – soit 204 000 € en investissement, contre 482 167 € en 2017, et 626 750 € en fonctionnement contre 645 700 € en 2017. Ce budget prend en compte les sept véhicules électriques supplémentaires – six Zoé et un Kangoo – acquis en 2017, qui seront réglés en 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant ce budget, la grande différence en investissement avec l'année dernière tient au fait que vous avez acheté en 2017 des véhicules qui ne sont donc pas à renouveler cette année. La grande différence en fonctionnement – et c'est d'ailleurs le cas depuis trois ans – tient à la chute des frais d'annonces et insertions. Pourquoi avez-vous choisi de réduire les frais d'insertion de 100 000 € à 40 000 € en trois ans ? Comment faites-vous, très pratiquement, pour faire face à la diminution d'inscriptions budgétaires liées aux frais d'insertion ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Nous nous sommes seulement attachés à adapter les crédits aux consommations réelles. En fait, bien qu'il y ait moins d'actes, les mêmes crédits étaient reconduits d'année en année. Comme ils n'étaient pas intégralement consommés, cela se traduisait par un excédent général en fonctionnement. Il s'agit donc d'un ajustement entre les dépenses des années précédentes et l'estimation des marchés qui seront passés en cours d'année puisque, même si cela fluctue légèrement, nous connaissons le volume de marché en question, notamment pour les véhicules en renouvellement, puisque les contrats conclus pour quatre ans maximum arrivent à échéance.

Il s'agit donc d'un ajustement aux dépenses réelles. Aviez-vous d'autres questions ?

M. LEGER. – Non, c'était la seule.

Mme LA PRESIDENTE. – Le montant est réduit de fait. Si au lieu d'un véhicule qui coûte quelque 15 000 €, vous achetez une Zoé grâce au système de prime instauré auquel s'ajoute la cession des véhicules diesel de plus de dix ans, le coût passe à environ 3 000 €. Donc, sept véhicules à 3 000 € ne coûtent pas tout à fait autant que sept à 15 000 €. Voilà aussi comment l'on réduit le budget du Pôle Administration générale !

Plus personne ne demande la parole ?...

Je vous propose de prendre acte de ces informations, sachant que les chapitres correspondants seront appréciés lors du vote général du budget en fin de séance. *(Adopté à l'unanimité.)*

INFORMATIQUE ET SYSTEMES DE COMMUNICATION
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/6

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Ce rapport concernant la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication fait état des études et projets informatiques, de la bureautique et de l'éditique, des télécommunications, des systèmes et réseaux informatiques, de la maintenance et de l'informatisation des collèges.

Cette dernière se poursuit selon quatre axes : la modernisation du parc des machines ; le suivi du bon fonctionnement des tableaux numériques interactifs ; le raccordement des collèges au très haut débit ; le développement des espaces numériques de travail, qui fonctionnent désormais très bien.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Dans ce rapport, vous voyez précisément ce que nous sommes en train de mettre en place progressivement. Cela s'appelle l'e-collège et l'e-administration. Nous avons également travaillé sur l'e-facture, la dématérialisation de la chaîne comptable entre la paierie départementale et les services du Conseil départemental. Nous avons mis en place, sur le site du Conseil départemental, l'e-TIP afin de faciliter le paiement des factures de l'usager auprès du Département. Nous utilisons un vocabulaire moderne. C'est ce qui se fait aujourd'hui et qui se fera plus encore demain, et nous ne savons pas encore tout !

Quoi qu'il en soit, il importait de rappeler certains chiffres. Comme le disait M. GAUDIN, nous continuons cette année à financer l'équipement progressif de classes

mobiles dans tous les collèges, sur trois rentrées scolaires, jusqu'en 2020. Ce sont 300 000 € qui sont prévus à cet effet. Ce faisant, nous passons d'une dotation informatique par collégien de 35 et 36 € en 2016 et 2017 à une dotation de 105 €. Cela s'appelle une traduction politique budgétaire. Vous ne l'aviez peut-être pas perçu. Je l'ai compris en écoutant les interventions des uns et des autres. Mais c'est bien ce que vous pouvez lire dans les rapports qui vous sont présentés et dans la validation des enveloppes financières qui vous sont proposées, fléchées sur les différents Pôles.

Il est à noter le déploiement de tablettes et de PC portables. Des demandes émanent de plus en plus fréquemment du terrain, des contrôleurs des centres d'exploitation ou des travailleurs médico-sociaux, par exemple. Devraient-ils continuer à se déplacer avec des dossiers papier ? Comment auraient-ils accès aux informations dont ils ont besoin quand ils se trouvent sur d'autres pôles ou lorsqu'ils rencontrent des usagers qui ne sont pas sur le territoire précis de la Maison du Département dans laquelle ils interviennent ?

L'e-administration n'est que cela. Nous n'inventons pas l'eau chaude, nous mettons seulement en place les outils qui permettent de faire mieux, plus vite et de rendre des services plus efficients à nos usagers. Tout cela se traduit aujourd'hui dans les inscriptions budgétaires qui vous sont proposées.

Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous invite à me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
DEPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N° CD2018-02/1/7

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – D'après l'article L3121-24 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'Assemblée départementale de se prononcer sur les moyens qu'elle alloue aux groupes d'élus constitués en son sein. L'enveloppe allouée permet, sur proposition des Présidents de Groupe, la rémunération d'un ou plusieurs contractuels.

Comme en 2017, les crédits alloués pour 2018 sont calculés sur la base de 3 375 € par Conseiller départemental, membre d'un groupe, soit 54 000 € pour le Groupe d'Union de la Droite et du Centre, composé de seize membres, et 47 250 € pour le Groupe de la Gauche, composé de quatorze membres.

Le total à inscrire au chapitre 944 s'élève donc à 101 250 €. Ce montant représente 49,22 % de l'enveloppe maximale théorique.

Mme LA PRESIDENTE. – Y a-t-il des remarques ?...

Ce n'est pas le cas. Eh bien, moi, j'en ai une ! Décidément, je suis d'humeur très joyeuse ce matin.

C'est la presse, libre et indépendante– cela va de soi mais je tiens à le souligner – qui, voici quelques jours, m'interpelle et m'annonce que, dans le cadre de la loi de finances de 2018, dans leur grande mansuétude, je reprends ce terme car je n'en vois pas de plus approprié, je ne sais si ce sont les députés ou les sénateurs…

M. JEANSANNETAS. – Ce sont les députés. Le Sénat a voté contre.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque c'était en dernière lecture, disons donc que les députés ont proposé que les Présidents d'exécutif des Régions, des Départements, des Intercommunalités et des grandes villes de plus de 100 000 habitants puissent augmenter de 40 % leur indemnité de fonction. Je n'en revenais pas, j'ai cru à un poisson d'avril ! Je m'étonne donc que les parlementaires ne m'aient pas écrit, fin décembre 2018, une jolie carte de vœux pour m'avertir que je pourrais quasiment doubler mes indemnités grâce à eux. Youpi ! *(Sourires.)* J'en suis encore toute perplexe. Je ne sais pas qui je dois remercier, mais probablement le nouveau monde politique de la République en marche ! J'ai trouvé cela étonnant, à l'heure où l'on demande aux collectivités de réaliser des économies, comme nous l'avons vu avec le Plan d'encadrement d'augmentation des dépenses, par exemple. Je me suis demandé qui avait eu cette idée et pourquoi augmenter les indemnités d'élus qui ne sont pas forcément « tendance » en ce moment.

M. GAUDIN. – Parce que les collectivités sont de plus en plus difficiles à gérer !

Mme LA PRESIDENTE. – Puis, je me suis rappelé qu'une loi contre le cumul des mandats était passée par là. J'ai donc imaginé que, dans ce nouveau monde, certains présidents d'exécutif avaient dû choisir et renoncer à certaines indemnités il y a quelques mois et que, perdant le cumul des indemnités de parlementaire et de président d'exécutif, mon Dieu, ils avaient dû perdre beaucoup de sous. Voilà donc le pourquoi du comment !

J'évoque cela avec une pointe d'humour parce qu'en effet, on démonte très vite ce nouveau monde politique, y compris au sein de la République en marche. Sachez en tout cas que, pour ma part, je ne vous le propose pas puisque cela, je vous le rappelle, est soumis à la délibération de l'Assemblée départementale. Je ne vous le propose pas aujourd'hui et ne vous le proposerai pas non plus dans les mois à venir, car cela me paraît d'une telle indécence...

M. FOULON. – C'est incongru.

Mme LA PRESIDENTE. – … d'une telle incongruité, en effet. Mais quelle ne fut pas ma surprise, même si je ne passe pas mon temps à vérifier ce qui se passe dans les autres départements, d'apprendre que, dans l'un des départements voisins, plutôt de gauche, le Président du Conseil départemental avait fait délibérer son Assemblée qui a validé une augmentation de 40 % de son indemnité. Je tairais le nom, mais vous le devinerez aisément ! *(Rires.)* En tout cas, ce n'est ni en Haute-Vienne ni en Limousin ! C'était une petite taquinerie, mais c'est une réalité.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il faudra vérifier, mais ce qui, semble-t-il, a été introduit par les députés était davantage de souplesse dans la répartition de l'enveloppe, mais cela doit se faire à enveloppe fermée pour la collectivité locale concernée. C'est un complément d'information qui mérite d'être mentionné.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison. Mais puisque nous ne consommons pas toute notre enveloppe, imaginez que je vous aie proposé ce matin que mes indemnités soient augmentées de 10 %, 20 %, voire 40 %. Comment auriez-vous réagi ? Vous auriez crié au scandale – et je vous aurais suivis sur ce sujet.

La procédure qui a été mise en place est d'ailleurs assez curieuse, puisque cette proposition doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité : on l'autorise, mais en en confiant la décision à d'autres. C'est un point de détail, qui dénote malgré tout d'une certaine vision, de l'intérêt et du respect portés, par cette majorité à l'Assemblée nationale, aux élus qui président des collectivités de plus de 100 000 habitants car, je le redis, les Départements ne sont pas seuls concernés.

M. JEANSANNETAS. – Pour être très précis sur ce texte, c'est effectivement une enveloppe fermée. Il est possible, par délibération, d'augmenter l'indemnité de la Présidente, ou du Président, pardon *(Sourires),* mais en diminuant celle des Vice-présidents. Peu de Présidents ou de Présidentes vont se risquer à cet exercice, sauf à décider d'une indemnisation des Vice-présidents au mérite. Ce pourrait être envisageable dans certaines collectivités où des Vice-présidents s'investissent plus ou moins. Le régime actuel est totalement égalitaire. Est-ce plus juste ou moins juste ? Je ne me prononcerai pas.

M. FOULON. – Il y a un effet d'affichage.

M. JEANSANNETAS. – Oui, il y a un effet d'affichage.

Pour les Présidents de l'exécutif, qui étaient sans doute parlementaires et se sont retrouvés à demander l'augmentation de leur indemnisation, c'est tout simplement que, quand on cumule un mandat de parlementaire et de président d'exécutif, il y a un écrêtement à 1,5 fois de l'indemnité. Donc, vous n'êtes plus parlementaire, vous ne bénéficiez plus de votre indemnité parlementaire, mais de la moitié de l'indemnité de président d'exécutif. Je ne sais pas s'il s'agit de cette situation, mais il ne faut pas jeter l'opprobre sur nos collègues qui, là où ils sont, s'investissent et dépensent beaucoup d'énergie pour leur collectivité. Ne hurlons pas avec les loups, parce que cela peut facilement nous revenir dans la figure. Il faut toujours faire très attention. Des élus s'investissent pour leur collectivité ; ils méritent une juste indemnisation pour leur action. Donc, restons prudents et ne jetons pas l'opprobre sur les uns ou les autres, d'autant plus qu'aujourd'hui, il est dans l'air du temps d'être dans l'antiparlementarisme et l'anti-élu. Après de tels discours, on sait ce qui peut arriver.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez parfaitement raison, et je vous suis sur ce point. Mais vous avez précisé que, dans le cadre de la loi, cela peut se faire au regard des indemnités attribuées aux Vice-présidents. Toutefois, dans notre collectivité, dans la mesure où nous n'avons pas atteint le seuil maximal de Vice-présidents, je pourrais tout à fait vous proposer, dans le cadre de cette enveloppe allouée aux fonctions de Vice-présidents et Président, une augmentation de l'indemnité attribuée à la Présidente du Conseil départemental. Je ne le fais pas.

Pardonnez-moi, mais comme vous avez parfois été taquins à mon égard, et très précis sur certains sujets – et vous aviez raison de mettre en avant certaines de mes erreurs, car j'en ai commis et en commettrai sans doute d'autres – merci de souligner que je ne vous propose pas cette possibilité dont vous aviez parfaitement connaissance, puisqu'elle est inscrite dans le projet de loi de finances pour 2018.

Je vous propose donc de fixer, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus pour l'année 2018 comme suit : 54 000 € pour le Groupe d'Union de la Droite et du Centre, et 47 250 € pour le Groupe de la Gauche. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Nous abordons les rapports concernant la deuxième commission.

PLAN DE FORMATION 2018/2020
CHARTE FORMATION
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNFPT

RAPPORT N° CD2018-02/1/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Ce rapport traite du nouveau Plan de formation pour la période 2018-2020, de la Charte de formation ainsi que de la signature de la Convention de partenariat avec le CNFPT.

Le Plan de formation n'a pas fait l'objet de grandes modifications. Deux nouveautés sont à signaler concernant la Charte de formation : le compte personnel de formation, le CPF, se substitue au droit individuel à la formation, le DIF ; et nous assistons à une montée en puissance de la e-formation, à savoir les formations à distance.

Ils ont tous trois été adoptés à l'unanimité lors du Comité technique du 24 janvier.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous remercie pour ce travail.

Je vous propose d'approuver le Plan de formation triennal, tel qu'il vous a été présenté dans les annexes, ainsi que la Charte de formation. Je pourrais ensuite signer la Convention de partenariat avec le CNFPT. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
NOUVELLE ORGANISATION
DE LA DIRECTION DES ACTIONS SOCIALES DE PROXIMITE
ET DE LA DIRECTION DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT

RAPPORT N° CD2018-02/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Ce rapport concerne la nouvelle organisation de la Direction des actions sociales de proximité et de la Direction de l'insertion et de logement. Elle fait suite à la réorganisation des UTAS, la création de la cellule Information Préoccupante et à l'intégration des comités locaux d'information et de coordination (CLIC) au sein des UTAS.

Une bourse interne sera ouverte avant les congés de juillet pour que les agents puissent se positionner sur leur poste actuel ou un poste équivalent qui les intéresse. Un jury statuera et la prise de poste s'effectuera au 1er septembre afin de ne pas perturber la période estivale. Les congés étant déjà programmés, il était compliqué de tout modifier avant.

La mise en place de la nouvelle organisation aura un impact sur les tableaux des emplois et des effectifs ainsi que sur l'organigramme de la collectivité. Vous avez pu prendre connaissance des documents correspondants.

Les Directions actuelles du Pôle Jeunesse et Solidarités rejoindront le futur Pôle Cohésion Sociale et l'ensemble des emplois permanents de ces directions seront transférés à l'identique dans ce nouveau Pôle. La nouvelle organisation des UTAS impacte principalement la Direction des Actions Sociales de Proximité et la Direction de l'Insertion et du Logement. Je pense vous avoir dit l'essentiel. Vous trouverez dans le rapport le détail du tableau des emplois.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous un complément d'information ?...

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Lors de la dernière séance, au mois de décembre, nous avions assisté à une manifestation assez particulière des agents des UTAS. Nous aimerions savoir comment cela s'est passé depuis, et si vous avez tenu compte de leurs demandes et de leurs observations pour modifier l'organisation que vous nous demandez de valider aujourd'hui.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais donner la parole aux Vice-présidents en charge des UTAS, Mme BUNLON et M. MORANÇAIS, ainsi qu'aux élus qui participent au CT et au CHSCT, pour vous apporter des informations complémentaires à ce sujet.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Pour répondre à Mme GALBRUN, à la suite du mouvement des personnels, lors de la plénière de décembre, nous nous étions engagés à recevoir très rapidement les personnels représentatifs de l'ensemble des UTAS, désignés entre eux. Ce fut le cas dès les premiers jours de janvier. Nous avons reçu avec Mme FOURNIER les personnels du Pôle Jeunesse et Solidarité ainsi que des représentants des Ressources humaines pour essayer d'améliorer les échanges d'information et les besoins d'effectifs lors des absences, car là était la problématique.

Nous les avons reçus toute une matinée. Des réunions de travail périodiques se sont également tenues entre la DRH et le PJS. Les premières réunions se sont très bien déroulées et ont permis d'améliorer les échanges et l'efficience des besoins de remplacement des postes très sensibles de nos UTAS.

Nous sommes aussi engagés à nous revoir périodiquement pour faire un point sur les besoins et les modes de fonctionnement. L'avancée importante – et nous sommes sur ce point très pragmatiques – réside dans ces rencontres mensuelles entre la DRH et les UTAS.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Mais le travail de réorganisation ne s'arrête pas là. Il va se poursuivre avec l'évolution des postes de secrétaires. Les fiches de poste, les fiches métier sont prêtes, mais peuvent encore évoluer selon les modifications des postes, puisque les CLIC vont désormais intégrer les UTAS. En fonction de la prise en compétences des travailleurs médico-sociaux et des infirmières au sein des UTAS, les postes de secrétaires seront amenés à évoluer et, au fur et à mesure, nous prendrons en considération les besoins qui s'exprimeront.

Mme GALBRUN. – Il est regrettable que ce travail n'ait pas été réalisé en amont. Cela aurait évité de susciter l'émotion que nous avons connue lorsque les agents sont venus.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Mais si, ce travail a été fait.

M. GAILLARD Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets. – Vous allez les fâcher !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur GAILLARD, merci de votre remarque. Je pense, Madame GALBRUN, qu'une réponse va vous être apportée.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets. – La question est, en effet, tout à fait intéressante…

Mme GALBRUN. – C'est pour cela que je la pose !

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets. – Elle reprend, pour partie, les propos tenus par M. LEGER en début de séance. Permettez-moi tout de même de rappeler certains points.

Ce que vous dites est tout à fait exact : lorsque l'on est dans des processus de réorganisation, comme c'est le cas actuellement et comme cela pourra encore être le cas, la situation est toujours anxiogène pour les agents. Cela suscite des interrogations. Tout cela, nous sommes à même de le comprendre. Vous avez fait allusion à la dernière plénière au cours de laquelle il y a eu un appel à la grève d'une organisation syndicale. Il faut toutefois noter qu'en fait, une seule organisation syndicale…

Mme LA PRESIDENTE. – Non représentative, je le précise.

Mme GALBRUN. – C'était autorisé.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets. – Cela ne pose pas de problème, c'était parfaitement autorisé. Mais permettez-moi d'achever mon propos : une seule organisation syndicale appelait à la grève et, comme par hasard, cette organisation ne siège pas au sein des instances paritaires. Or, dans le fonctionnement d'une collectivité, conformément au droit du travail, des organisations syndicales sont représentatives et siègent. Celles-ci n'appelaient pas à la grève au mois de décembre. C'est le premier point.

Vous devez également savoir qu'un important travail a été réalisé, depuis près d'un an maintenant, par les services et les Vice-présidents qui travaillent sur ces thématiques.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Oui, bien un an !

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets. – Or les représentants du personnel qui siègent dans les instances du Comité technique et du CHSCT – et nous avions encore une réunion hier – ont souligné la qualité du travail et la méthode employée sur ces thématiques et ce dossier. Vous pourrez le leur demander, je reprends leurs propos. Voilà quelle est la réalité. Ensuite, il est toujours possible d'allumer des brûlots un peu partout, mais ce n'est pas ainsi que l'on avance.

Certes, il existe des points de désaccord et de discussion. Mais nous sommes, me semble-t-il, parvenus à instaurer un dialogue social de qualité, en respectant les procédures, avec les organisations syndicales qui siègent au sein des instances représentatives, puisque c'est dans ces instances représentatives, et pas au bistrot du coin, que l'on négocie avec le personnel. C'est ce qui se fait, et ce que nous continuerons de faire.

Je profite d'ailleurs de cette discussion pour leur rendre hommage puisqu'ils font preuve de beaucoup de sérieux et de sens du discernement dans leurs éléments d'analyse et savent aussi nous faire des propositions qui permettent d'avancer dans la concertation. C'est ainsi que cela s'est passé. Vous pouvez le leur demander.

Que cette réorganisation suscite des questionnements et revête un côté anxiogène, nous ne l'éviterons pas. C'est le cas de toute réorganisation. Mais la réalité est que c'est ainsi que cela s'est déroulé. Je tenais à le préciser.

Mme GALBRUN. – Nous pouvons faire de la procédure au niveau des organisations représentatives, peu importe. *(Exclamations sur les sièges de la majorité.)* Certes, il faut respecter...

Mme LA PRESIDENTE. – Sinon, nous nous faisons tancer pour ne pas avoir respecté le CT et le CHSCT. Vous ne pouvez pas dire ce qui est contraire à la légalité et au droit du travail.

Mme GALBRUN. – Madame la Présidente, je suis d'accord, nous devons respecter les procédures mais, malgré tout, le malaise allait au-delà. C'est pour cela que nous posons ces questions. Au-delà des questions de représentativité, l'enjeu était important et les agents sont restés plus d'une heure, quasiment deux. Le malaise était palpable.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Madame GALBRUN, pour compléter la réponse à votre question, depuis un an, les équipes de Mme FOURNIER et les Directrices du Pôle ont travaillé avec les équipes des UTAS, tous grades confondus, en dehors de tout aspect réglementaire. Mais vous savez bien que tout changement, même avec le meilleur accompagnement possible, peut inquiéter les personnes, et cela est tout à fait compréhensible.

Vous l'avez bien compris, Madame GALBRUN, je n'en doute pas un instant. Au mois de décembre dernier, ce n'était pas tant la réorganisation qui inquiétait ces personnes que des problèmes de RH, focalisés en particulier à BOUSSAC. Leurs inquiétudes portaient sur les remplacements et la façon de mieux s'organiser. C'est ce que nous avons abordé place lors des réunions dont je parlais, afin de parvenir à une meilleure organisation et d'améliorer les échanges d'informations et des demandes des UTAS vers la Direction des Ressources humaines.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Ma question porte sur l'unité territoriale d'aide sociale de GUERET, Antenne 1 et Antenne 2. Pour ma bonne compréhension, cette répartition correspond-elle à l'Agglo du Grand GUERET ? J'avais cru comprendre que l'on reprenait le découpage de l'intercommunalité. Alors, à quoi correspondent ces Antenne 1 et Antenne 2 ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Il s'agit d'un découpage territorial, mais si vous le désirez, nous pourrons vous communiquer plus précisément ce qui correspond à l'Antenne 1 et l'Antenne 2.

Mme MARTIN. – Oui, parce que, dans les annexes, la composition des métiers et des tâches sur l'Antenne 1 et l'Antenne 2 n'est pas même.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je suppose que les poids de charge par métier ne doivent pas être les mêmes.

Mme MARTIN. – Pardon ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Les poids de charge par métier ne doivent pas être les mêmes. Vous le savez, les services ont évalué les poids de charge. Derrière le découpage géographique, vous avez raison, il peut y avoir des communes plus rurales que GUERET, ou encore des quartiers de Politique de la ville qui requièrent plus de forces en présence. Ceci explique peut-être cela. Mais nous vous transmettrons la carte et ces différents éléments. A GUERET, d'après les chiffres en ma possession, les forces sont maintenues en termes de métiers et d'effectifs.

Mme MARTIN. – Je m'interrogeai parce que, par exemple, sur l'Antenne 1, pour le Pôle Enfance, nous trouvons un psychologue, et je n'en vois aucun pour l'Antenne 2. Mais peut-être était-ce déjà le cas auparavant ? Ce sont des questions d'ordre pratique.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Il existe un poste de psychologue par binôme d'UTAS. Nous avons veillé à conserver le fonctionnement par binôme afin d'assurer la continuité des services, et nous avons ajouté un poste de psychologue au niveau départemental.

J'entends bien ces questions. Il est vrai que nous aurions pu examiner tous ces points par UTAS en deuxième commission. Même si, je le sais bien, Madame MARTIN, vous n'appartenez pas à cette commission, nous mettrons cela à votre disposition pour que vous puissiez l'étudier plus finement.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, Rapporteur. – Pour préciser, les postes existaient déjà au sein des antennes, ce sont des compléments.

Mme MARTIN. – Je ne doute pas que cela existait précédemment mais, comme la réorganisation est donnée par zones géographiques correspondant au nouveau découpage des intercommunalités, je me demandais si des modifications étaient intervenues dans la répartition des personnels et des tâches.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Comme le travail s'effectue en binôme d'UTAS, il convient de prendre en compte également la résidence administrative. Dans la mesure où le psychologue ne peut pas avoir deux résidences administratives, il est donc forcément rattaché à l'une ou l'autre UTAS, mais il intervient bien sur le binôme.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – L'une des deux antennes couvre un secteur plus rural, l'autre un secteur plus urbain. Voilà l'explication de cette répartition. Nous avons vraiment essayé d'ajuster les forces pour répondre aux besoins et à cette politique sociale essentielle pour nos concitoyens. Mais nous tenons à votre disposition les informations plus précises par UTAS, mais aussi par binôme d'UTAS.

Mme MARTIN. – Nous avions aussi soumis l'idée d'être au plus près des communes et que les travailleurs sociaux travaillent plus en lien avec la première strate, là où les personnes se rendent plus fréquemment. A cet égard, il importe donc que, dans nos mairies, nous connaissions bien le fonctionnement des UTAS ainsi que leurs réorganisations, si réorganisation il y a. Pour qu'un maire soit en phase avec les préoccupations de ses administrés, il doit pouvoir leur apporter des réponses. Il est donc très important que nous disposions de ces informations et que nous soyons plus en lien avec les travailleurs sociaux du Département.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je vous remercie, Madame MARTIN, car vous prêchez un convaincu. Depuis près de trois ans, avec ma collègue Marie-Christine BUNLON, nous avons donné comme consigne de se rapprocher des élus. Vous avez tout à fait raison, les maires des communes connaissent bien leurs administrés et peuvent fournir des informations intéressantes, dans le respect de la confidentialité évidemment.

De toute façon, les assistants sociaux sont affectés à telle et telle communes. Il serait sans doute nécessaire de refaire une communication auprès des mairies. Je vous remercie donc de votre intervention qui apporte de l'eau à mon moulin pour demander aux travailleurs sociaux d'œuvrer en partenariat avec les maires. Pour vous donner un exemple concret de l'organisation d'une permanence dans une commune, nous étions hier, avec Mme LABORDE et le chef de l'UTAS d'Auzances, avec le maire pour le faire participer à la détermination du lieu le plus adapté pour recevoir le public concerné. Nous nous inscrivons clairement dans cette démarche et nous poursuivrons de la sorte. Il est très intéressant et très important pour nos travailleurs sociaux de développer cette approche des élus de terrain.

Mme GALBRUN. – En tant que Conseiller départemental, il serait bien que nous disposions d'une carte ou d'un document qui permette de répondre aux questions que nous nous posons,

notamment en ce qui concerne nos communes. Ce serait utile pour nous, au même titre que pour les maires.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Pour compléter les propos de M. MORANÇAIS et de Mme MARTIN, il y a quelque temps, lors de la dernière ou de la précédente plénière, j'avais formalisé des questions de même type et demandé que les Conseillers départementaux puissent disposer d'un organigramme de la collectivité, ne serait-ce que pour connaître les noms des personnes à qui s'adresser en cas de besoin, la limite étant naturellement de rester vigilant quant à la confidentialité.

Dans ce même registre, lorsque, dans une commune, nous avons connaissance des difficultés sociales d'une personne, c'est un vrai problème. La procédure actuelle est de faire remonter le cas par le cabinet. Je l'entends, et elle est tout à fait légitime. Mais, parfois, le temps passé à faire remonter l'information peut poser réflexion. Lorsque nous avons connaissance d'une situation difficile un soir, le temps de la faire remonter au cabinet et que des actions soient mises en œuvre, je me demande comment nous pourrions accélérer cette procédure, tout en maintenant, car cela est fondamental, la confidentialité des informations que nous pouvons détenir les uns et les autres.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une vraie question. Une enquête a été conduite à ce sujet. Le service « Prévention » est allé à la rencontre d'un certain nombre d'agents pendant plusieurs semaines, et le résultat est assez curieux. Je me suis interrogée sur certains des propos qui ont été tenus, un peu sous forme de demande. Il semblerait qu'il soit compliqué pour certains agents travaillant sur le territoire de recevoir des appels directs de tous – du maire, des conseillers et autres. Traiter une question en direct, c'est l'aspect positif de la proximité, mais le fait de ne plus passer par une voie hiérarchique descendante, ou remontante d'ailleurs, pose problème quant au fait de répondre ou pas. Nous avions donc envisagé ce relais par le cabinet, qui est bien facilité aujourd'hui par l'usage des mails. Cela permet d'avoir une traçabilité de la demande et de la transmission de la demande et nous sommes ainsi en mesure d'évaluer la réponse apportée et sa temporalité. Ce processus nous paraît donc présenter un réel intérêt. Mais nous réfléchirons à votre question.

Quant à l'organigramme, comme vous le savez, il a été présenté lors de la cérémonie de vœux aux agents. Un nouveau site a été mis en place. S'il n'est pas encore actualisé dans tous ses formats, il le sera au fur et à mesure que les nouveaux tableaux et organigrammes seront traités. C'est le cas dans le rapport qui vous est présenté aujourd'hui concernant les UTAS ; ils ne seront pas forcément nominatifs, mais ils permettent, en tout cas, de savoir que, dans telle UTAS du Département, on peut trouver tel et tel profil, et l'on dispose du numéro.

Par ailleurs, en tant qu'élus, vous avez accès à toutes ces informations sur l'intranet du Conseil départemental. Vous disposez des noms des personnes qui travaillent sur les postes que vous souhaitez contacter, et vous savez comment fonctionnent les adresses mail.

M. DUMONTANT. – Nous n'avons pas toujours ce réflexe de l'internet. C'est culturel !

Mme LA PRESIDENTE. – Il en est de même pour nous.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Il faudra attendre la mise à jour au 1er septembre et le démarrage de la nouvelle organisation. Aujourd'hui, vous la trouvez sur l'intranet du Département, je l'ai d'ailleurs sous les yeux. Nous verrons ce que nous pourrons adapter pour les élus départementaux et les maires dès le mois de septembre.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est une vraie question, notamment en période hivernale.

Si plus personne ne demande la parole sur ce rapport, je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la mise en place d'une nouvelle organisation des UTAS, qui aura un impact sur l'organisation de la Direction des Actions Sociales de Proximité et sur la Direction de l'Insertion et du Logement.

Ces propositions entraînent la modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs ainsi que celle de l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
TABLEAU DES EMPLOIS
ET DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RAPPORT N° CD2018-2/1/10

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Je ne reviens pas en détail sur ce rapport, dont vous en avez tous pu prendre connaissance. Il concerne le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité, repris dans toutes ses déclinaisons et services impactés.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ces modifications ?...

Je vous invite à adopter le tableau des emplois et le tableau des effectifs budgétaires de la collectivité ; et à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des emplois, relatives aux décisions du Conseil départemental et aux modifications du tableau des effectifs budgétaires, au fur et à mesure des recrutements. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous invite à poursuivre, Madame DEFEMME.

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 3-3 ALINEA 2 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT N° CD2018-2/1/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Comme je l'indiquais précédemment, il convient d'autoriser l'élargissement du recrutement et des appels à candidatures pour les catégories A dans certains domaines d'activité. En l'occurrence, il s'agit du recrutement d'un responsable qualité en laboratoire. Même si le regrettons, nous devons ouvrir le recrutement aux contractuels dans la mesure où il est difficile de trouver ces compétences, bien particulières et spécifiques, en interne et parfois même, malheureusement, en faisant appel à des contractuels.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite intervenir ?...

Il semble qu'il n'y ait pas d'objection à cette proposition. Je vous propose donc d'autoriser le recours au recrutement d'un agent contractuel de catégorie A sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, afin de pourvoir l'emploi de « responsable qualité en laboratoire » au sein du Laboratoire départemental d'analyses de la Creuse. *(Adopté à l'unanimité.)*

M. GAUDIN va nous présenter le prochain rapport et, s'il était besoin, Mme DEFEMME apporterait les précisions nécessaires.

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/12

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de donner acte à Mme la Présidente de la communication des informations concernant le budget consacré au personnel départemental, dont les dépenses sont prévues à hauteur de 42,350 M€, en augmentation de 1,20 % par rapport à 2017. Celles-ci prennent en compte les rémunérations et charges de personnel, la formation et les déplacements des personnels, la communication interne, l'activité du Pôle Vie au travail, la contribution du

Département à différents fonds et dépenses diverses ainsi qu'au fonctionnement de l'Assemblée départementale.

Le montant des recettes s'élève à 2 441 500 €. Elles se décomposent en recettes directes et compensations financières dont bénéficient certains emplois.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Mon intervention porte sur un détail au vu de la somme inscrite, mais je souhaitais savoir ce qu'étaient ces emplois ouverts dans le cadre de programmes sociaux, inscrits dans les compensations.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Les 10 000 € ?

M. LEGER. – Oui.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vous apporterons la réponse dans la journée, Monsieur LEGER.

Pour ma part, je souhaitais saluer le travail réalisé en RH, en médecine préventive et dans l'accompagnement des agents en difficulté. Il est à noter qu'en 2015, nous versions 131 000 € d'amende, si je puis dire, au Fonds d'insertion pour les personnes en situation de handicap. Nous sommes parvenus à réduire cette somme à 85 000 € en 2017 et l'objectif pour 2018 est de 55 000 €. Nous avons réduit quasiment des deux tiers ce que nous payions sur ce volet.

Vous remarquerez, là encore, qu'est bien précisée la création d'une vingtaine de postes : 6 postes CLIC, 2 postes à la Direction de l'Environnement et 12 postes au PJS qui représentent, pour ce qui est de ces derniers, une dépense supplémentaire de 477 900 €. J'entends bien que tout ne se passe pas de manière idéale et que, d'après des communications que je lis, certains s'inquiètent. Vous parliez d'un syndicat : dans leur dernière communication journalistique, ils nient encore ces créations de postes. Pour ma part, je le vois en traduction budgétaire. Mais si ce n'est pas vrai, si nous ne les créons pas, retirons tout de suite 500 000 € de la ligne budgétaire concernant le personnel départemental ! Je me dois tout de même affirmer ce qui est fait, de vous donner les explications sur le pourquoi et le comment et de vous apporter les chiffres correspondants. Ce budget est bien la traduction en chiffres de ce que nous annonçons !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Nous avons la réponse sur les 10 000 € concernant les emplois ouverts dans le cadre des programmes sociaux. Il s'agit de la mise à disposition d'une assistante sociale auprès de la gendarmerie.

Mme LA PRESIDENTE. – Ils correspondent à la subvention versée par l'Etat.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il ne s'agit pas d'une question, mais d'une observation sur le respect des équilibres statutaires à l'intérieur des services, car nous nous retrouvons parfois face à des situations étonnantes et inattendues. Pour en donner un exemple, je citerai l'UTT de LA SOUTERRAINE : sur les vingt-deux agents qu'elle compte aujourd'hui, onze sont des vacataires. Nous risquons d'en arriver à la situation d'avoir plus de vacataires que de titulaires. Ce sont, pour certains, des remplacements pour maladie, mais cela tient aussi à des départs à la retraite qui ne sont pas remplacés. Il faut veiller à conserver un équilibre.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez tout à fait raison de le souligner. Nous menons actuellement avec les organisations syndicales représentatives en CHSCT et CT un travail qui porte justement sur le devenir des agents contractuels, notamment ceux qui sont présents depuis longtemps dans nos structures et qui donnent entière satisfaction. Nous étudions leur situation en lien avec ces postes qui ne sont plus tenus actuellement par des titulaires et en prenant également en compte les projections des futurs départs à la retraite, en particulier dans les centres d'exploitation. Nous considérons également la mobilité, le poids de charge, le nombre de kilomètres et autres paramètres. Nous sommes en train de formaliser tout cela en vue d'organiser une bourse interne, dont nous ne connaissons pas encore la date exacte mais dont nous souhaiterions qu'elle se déroule au cours du printemps. D'ici là, les contractuels bénéficient du confort hivernal.

Plus personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que vous me donnez acte de la communication des informations sur ce budget consacré au personnel départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

SERVICES GENERAUX (FONCTION 0)
BUDGET 2018

RAPPORT N°CD2018-02/1/13

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Je vous invite à examiner les propositions de la fonction 0, correspondant à la partie non ventilable dans les autres fonctions individualisées.

Les dépenses d'investissement sont récapitulées dans un tableau comparatif entre 2017 et 2018, pour un total de 1 587 640 € en 2018, *versus* 1 550 971 € en 2017. Figure dans le rapport le détail des travaux effectués dans les bâtiments, les études, les chantiers, les travaux

d'accessibilité des bâtiments, l'acquisition des véhicules dans le cadre du TEPCV électromobilité.

En fonctionnement, est prévue une enveloppe de 238 000 € pour couvrir les dépenses de combustibles, d'énergie et d'entretien des bâtiments relevant de la fonction 0. La sous-fonction 02 reprend, quant à elle, les dépenses de l'Assemblée, dépenses d'information, communication et publicité, frais de fonctionnement des services, ainsi que l'ensemble de l'action sociale.

Il est donc prévu d'inscrire, en investissement, au chapitre 900, 1 587 640 € en dépenses et 440 000,58 € en recettes ; en fonctionnement, au chapitre 930, 12 774 951 € en dépenses et 813 650 € en recettes.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des remarques ou des questions ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il s'agira, en fait, d'une demande et d'une remarque.

La demande concerne le local qui sera bientôt vacant puisque le service Communication va s'installer au-dessus de la salle n° 3. Je formule donc la demande que notre groupe puisse disposer de ce local puisque, comme vous le savez, rue Ingres où nous sommes actuellement, nous n'avons la place que pour le bureau de notre secrétaire assistant de groupe. Je n'oublie pas que vous nous aviez proposé un espace rue Alexandre GUILLON mais, vous le savez, nous n'avons pas souhaité exiler notre chargé de mission si loin du cœur du Conseil départemental.

Quant à ma remarque, disons que je me sers du rapport comme prétexte en relevant qu'il est très bien que vous ayez bénéficié des fonds TEPCV pour l'achat de véhicules électriques mais que je voudrais, pour ma part, me plaindre d'une problématique, que les maires connaissent bien et qui n'a rien à voir avec le Conseil départemental, mais qui concerne ce fonds TEPCV. Si nous sommes très heureux de l'existence de ce fonds, depuis plus d'un an, nous sommes incapables de connaître le taux d'intervention du TEPCV sur l'éclairage public sur lequel construire nos budgets : ni l'Etat ni le SDEC ne peuvent nous le donner.

M. FOULON. – C'est exact !

M. LEGER. – Nous sommes au mois de février. D'ici un mois, nous allons tous voter des budgets municipaux et nous sommes encore dans l'impossibilité d'inscrire telle ou telle somme pour l'intervention du TEPCV et de savoir comment jouer avec la DETR. J'en conviens, cela n'a rien à voir avec le fond de notre dossier, mais j'en profite pour tirer le signal d'alarme sur cette gestion aléatoire des fonds TEPCV. Je ne me souviens pas avoir rencontré une variation aussi forte sur un fonds d'Etat depuis bien des années.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons même craint, un temps, de ne plus en avoir du tout.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Nous avons commandé les véhicules tardivement, et la raison pour laquelle nous n'avons traité ce dossier qu'au cours de la séance plénière du 15 décembre est que nous n'avons su qu'en fin d'année que le TEPCV était prolongé jusqu'au 31 mars 2018. Je reconnais qu'il est regrettable de ne pas connaître le taux de participation financière de l'Etat.

Pour ce qui est du local, je vous rappelle que je m'y suis fait pendant quatorze ans !

M. LEGER. – Vous étiez peu nombreux ! *(Rires.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – A neuf, nous avions deux salles. Puis, nous n'en avons plus eu qu'une et l'on a fini par nous attribuer un modeste bureau au-dessus de l'escalier. C'est d'ailleurs vous qui nous l'aviez gentiment accordé.

Mme LA PRESIDENTE. – Si vous aviez de telles aspirations, je crains que vous ne soyez déçu. Il me semble, Monsieur le Directeur des services généraux, qu'il est prévu que les services de la DAG rejoignent le Directeur du Pôle « Administration générale » au sein de cet espace. Je ne sais pas si le CHSCT a déjà validé le projet, mais c'est ce qui est envisagé pour le moment.

Je note, je le savais puisque nous en avions échangé, que vos locaux sont exigus, même si M. GAUDIN rappelle que c'est aussi l'espace dont nous disposions à neuf. Je renouvelle l'engagement que vous pouvez disposer de tous les espaces qui permettent l'accessibilité au public empêché, pour tenir vos réunions ; il n'y a pas de souci à ce sujet.

Vous pouvez constater qu'aujourd'hui, le projet budgétaire prévoit quasiment le doublement du budget alloué aux études sur les bâtiments. Vous aurez noté que des études seront conduites avec l'ABF sur l'accessibilité de l'Hôtel du Département, ainsi que sur les menuiseries dont nous pensons depuis longtemps qu'elles mériteraient d'être changées.

Il est aussi question de retravailler le Schéma directeur des bâtiments à GUERET. Cette réactualisation s'entend parfaitement puisqu'il est dans nos perspectives d'accueillir le Pôle Patrimoine et paysage, qui occupait la maison dans les petites rues près des UTAS, pour rejoindre physiquement, dans le cadre d'un espace de travail collaboratif, le Pôle des Stratégies territoriales, les trois nouveaux postes d'agents de développement dédiés pour travailler avec les intercommunalités, ainsi que Creuse Tourisme que nous avons le projet de faire venir aussi travailler dans cet espace de l'avenue Pierre Leroux. C'est de la mutualisation et de l'ingénierie partagées. Voilà pourquoi nous assistons à un glissement d'un certain nombre de services de la DAG vers l'Hôtel du Département. Nous sommes en discussion pour faire venir également le CAUE.

En fait, ce Schéma a plusieurs vocations, tout d'abord une vocation de réactualisation, mais aussi de rationalisation du nombre de bâtiments et des coûts de fonctionnement, tels que le chauffage ou les assurances, que vous connaissez parfaitement.

M. LEGER. – Nous sommes désolés d'être quatorze !

Mme LA PRESIDENTE. – La Ville de GUERET s'est engagée dans une politique de vente. Il est intéressant de constater que des bâtiments situés dans GUERET même peuvent être cédés, rapporter des recettes – ce qui est plutôt positif – et offrir de meilleurs espaces pour les services et les usagers qu'ils accueillent.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Une petite précision tout de même : si l'ancien groupe de l'opposition en était arrivé à la situation d'avoir un petit bureau, cela avait été le résultat de discussions entre les Présidents de Groupe, car vous aviez à votre disposition une grande salle que la DISC avait souhaité récupérer. Nous vous avions donc demandé si vous étiez prêts à la céder ou si vous préfériez la conserver. Vous nous aviez répondu que, de toute façon, vous vous réunissiez ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous en étions arrivés à la situation que vous décriviez. Mais il n'y avait eu aucune volonté de réduire vos conditions de travail. Je tenais à le rappeler.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – De toute façon, cette salle était trop petite pour se réunir à neuf. Elle ne présentait aucun intérêt.

Mme LA PRESIDENTE. – La salle qui était attribuée au groupe précédemment n'était pas une salle de réunion, Monsieur LOZACH. Il s'agissait d'un bureau, certes deux fois plus grand que celui que votre groupe occupe actuellement, mais vous avez raison de préciser…

M. LOZACH. – Pourquoi n'avez-vous pas conservé votre salle et dit que vous n'acceptiez pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Cette salle n'était pas adaptée, pas plus que vous ne souhaitez ce format aujourd'hui, me semble-t-il. Quoi qu'il en soit, l'affectation de cet espace est fléchée en priorité pour les agents de la collectivité.

Vous avez raison, Monsieur LEGER. Nous vous avions proposé deux bureaux et un espace pour vous réunir rue Alexandre GUILLON. Cela ne vous convenait pas, malgré l'accessibilité de ce local, puisqu'il s'agissait d'un rez-de-chaussée de plain-pied. Je l'entends, vous préférez être au cœur du Département, ici, au château. Mais vous savez que nous-mêmes, et j'en remercie les Vice-présidents, sommes obligés de nous concentrer, car nous sommes à la limite de l'occupation de l'espace disponible. Si nous avons pris la décision de rénover cette salle inoccupée pour le service de la Communication, c'est que la DAG avait aussi besoin d'avoir ici une partie de ses services qui se trouvent actuellement rue Pierre LEROUX, ce qui paraît assez logique.

Mais nous allons continuer de travailler et de réfléchir à des solutions dans le cadre de la réactualisation de ce Schéma départemental des bâtiments.

M. LEGER. – En tout cas, Madame la Présidente, à l'heure où des espaces vont se libérer, je demande officiellement que soient mis disposition du groupe de l'opposition de véritables locaux qui lui permettent de travailler correctement.

Quant aux Vice-présidents, lorsque nous étions en majorité, seul le premier Vice-président disposait d'un bureau ici. Nous sommes tous, autant que nous sommes, très investis dans nos mandats ; il faut donner à chacun, et à tous, de bonnes conditions pour exercer ses fonctions. Je ne dis pas qu'il faille déménager les Vice-présidents au profit du groupe d'opposition, mais permettons à tout le monde de travailler correctement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Pour répondre à M. LEGER sur le fait que les Vice-présidents disposent de bureaux alors qu'à l'époque, avant 2015, seul votre premier Vice-président en avait un dans ce bâtiment, cela tient tout simplement au fait que tous les Vice- présidents travaillent, comme vous le faisiez lorsque vous étiez Vice-président, et qu'il nous faut un espace ici pour travailler ensemble, mais aussi pour recevoir les chefs de service lorsque nous avons rendez-vous avec eux, ou encore les Creusoises et les Creusois lorsqu'ils nous sollicitent.

M. LEGER. – Nous aussi !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Nous avons séparé en deux la salle n° 3 à l'aide d'une belle tapisserie, et, vous le savez, nous sommes vraiment entassés et soumis à des conditions de travail assez compliquées.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur. – Nous avons une salle mutualisée.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il nous faut un espace pour travailler. Nous sommes dans la majorité, ne vous en déplaise, Monsieur LEGER ! C'est ainsi, c'est la vie !

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne veux pas prendre la défense des Vice-présidents ni me défendre moi-même, mais je tiens à souligner les efforts fournis par les Vice-présidents. Tous disposent ici d'un bureau avec tous leurs documents. Ils ne travaillent pas chez eux, mais ont souhaité travailler à l'Hôtel du Département – et je les en remercie. Le problème est que nous sommes installés dans un vieux château où il est déjà compliqué de loger les services de la DRH

et de la DAG. Vous connaissez tous les conditions dans lesquelles ces services travaillent. Cela pourrait être mieux.

Je note votre demande, que je n'avais pas jamais vraiment éloignée de mon esprit, d'avoir un espace avec un bureau pour votre assistant de groupe et une salle de réunion où vous puissiez vous réunir à quatorze personnes, voire plus.

Mme GALBRUN. – Nous réunir et travailler !

Mme LA PRESIDENTE. – Mais il serait illusoire d'imaginer que ce sera dans le vieux château où je ne vois aucun espace vacant aujourd'hui. Nous allons y réfléchir et chercher. Peut-être aux Archives départementales ? Ah, l'on me dit que ce ne sera pas possible non plus. A l'espace Pierre LEROUX, nous sommes en train de remplir les espaces au maximum et je sais que nous rencontrons déjà des difficultés pour trouver des salles adaptées pour les formations. Ce n'est vraiment pas simple, mais nous nous pencherons sur la question avec le plus grand intérêt.

Avez-vous d'autres questions sur ce volet ?...

Si tel n'est pas le cas, je propose d'en venir au dernier rapport que nous aborderons ce matin, qui concerne la sécurité et, donc, essentiellement le SDIS.

SECURITE
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/14

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – L'objet de ce rapport est de récapituler les propositions de dépenses et recettes dans le cadre de la fonction 1 « Sécurité », laquelle concerne notamment la participation au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours, SDIS. Les propositions sont détaillées dans le rapport. Il s'agit d'en débattre.

Les inscriptions budgétaires s'élèvent en investissement à 15 000 € et 550 000 € aux chapitres 901 et 911 ; en fonctionnement, à 6,011 M€ en dépenses et à 65 000 € en recettes, au chapitre 931.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il me semble que, sur l'inscription budgétaire, nous sommes tous d'accord pour consentir un effort supplémentaire afin d'alimenter l'investissement du SDIS. Philippe BAYOL avait prévu d'intervenir, lui qui a été Président du SDIS et siège encore à son Conseil d'administration, ce qui n'est pas mon cas. Je me contenterai donc de dire qu'à la suite d'un reportage à la télévision pour la Sainte-Barbe et de certains discours que nous avons eu

l'occasion d'entendre, nous avons senti que les tensions croissaient au sein du SDIS ou à l'égard du SDIS. Je répète ce que j'ai déjà dit : nous sommes tous d'accord pour dire que le SDIS ne doit pas être un lieu d'affrontement et qu'il faut s'efforcer d'en éloigner la politique. Je prêche donc pour un peu d'apaisement au sein du SDIS. J'espère que la situation y est meilleure que lors de certaines Sainte-Barbe et que les points de tension pourront être évacués.

Je reste volontairement vague dans mon discours, mais nombre d'entre vous me comprennent. Je viens seulement prêcher l'apaisement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Avant de répondre à ce qui vient d'être évoqué, je tiendrai un propos plus généraliste sur les propositions de ce rapport : manifestement, il serait difficile de ne pas être un Président de SDIS satisfait et optimiste, quoique !

Je suis satisfait, parce que je suis heureux de voir que le Département suit la feuille de route qui m'avait été promise en 2015. Grâce aux abondements annuels en section d'investissement, comme cela est stipulé dans le rapport, j'ai pu mettre en place et poursuivre un plan pluriannuel d'investissement en matériel en respectant le fameux SDACR, Schéma départemental d'analyse et de couverture du risque, que vous connaissez tous maintenant.

Je précise que, depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons acheté 33 véhicules qui concernent tous les centres, que ce soit en véhicules neufs ou en glissement. Nous avons également pu améliorer la qualité de travail de nos sapeurs-pompiers grâce à l'achat, qui se poursuit, l'évolution des logiciels mais aussi de divers matériels, comme les habillements ou autres.

A cela s'ajoute la dimension « bâtimentaire ». Il est vrai que si nous ne faisions pas une proposition en la matière, je ne pourrais guère avancer dans cet immense chantier. Madame GALBRUN, puisque M. LEJEUNE n'est pas là, sachez que, sans le vote d'un tel budget, nous ne pourrions pas réaliser la nouvelle caserne de LA SOUTERRAINE. Sans les 550 000 € fléchés en investissement, il serait impossible d'engager la première tranche des travaux. En revanche – et la transition est pour moi aisée, pour justifier le « quoique » laissé en suspens au début de mon intervention : je suis satisfait et optimiste, quoique ! –, permettez-moi d'évoquer un sujet certes redondant, mais qui me tient à cœur : malgré l'effort considérable du Département, je suis quelque peu frustré ou tout au moins déçu du devenir de l'invitation que j'avais faite aux communes et aux EPCI d'augmenter leur participation d'un euro par habitant pendant quinze ans.

Je dois avouer que je suis dans l'incompréhension totale du comportement de certains vis-à-vis d'une proposition qui est, par définition, d'intérêt général. Sans faire une fixation sur vous, Madame GALBRUN – mais vous êtes seule ici, j'en suis désolé – et en espérant que vous partagez mon incompréhension, comment peut-on, à LA SOUTERRAINE par exemple, voter contre une si faible augmentation alors que cette ville est la première intéressée par ce projet bâtimentaire ? « Si faible », dis-je, car je vous rappelle que le SDIS coûte 85 € à chaque Creusois et que je demande aux communes de passer de 33 € à 34 €. Simple comparaison, mais tellement évocatrice : la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, doit coûter entre 120 € et 150 € par habitant ou foyer fiscal. Je l'ai dit au Conseil

d'administration : tout le monde n'a pas la même définition de l'intérêt général, pourtant si souvent évoqué et utilisé. Soit !

Même si cela évolue tous les jours, et nous avions décidé en Conseil administratif d'attendre le vote des budgets des communes, l'échec ne sera pour moi que le brouillon de la réussite car, quoi qu'il arrive, soyez-en certains, je reviendrai devant vous et, tout au moins devant mon CA, avec d'autres pistes pour inviter le bloc communal à m'aider et à soutenir ces sapeurs-pompiers. Le Département ne pourra pas supporter seul la transformation et la modernisation de notre SDIS.

Sinon, c'est simple, je ne ferai que ce que je pourrai avec ce que j'aurai. Mais il faudra alors dire aux Bourganiauds, aux Aubussonnais, aux Gouzonnais, aux Boussaquins, aux Évahoniens d'aller chercher 25 kg de patience dans leur pharmacie, pour autant qu'il en existe encore une.

Permettez-moi toutefois, comme suite à cette proposition de budget, de vous adresser au nom des pompiers de la Creuse toute leur reconnaissance qu'ils nous présentent habituellement à l'occasion de la Sainte-Barbe et d'autres manifestations.

Pour ce qui est des points de tension, je ne pense pas que leur origine soit ce qui avait été vulgarisé au départ. Il faut seulement être conscient que la Creuse compte 29 centres, 750 sapeurs-pompiers volontaires, 50 professionnels et 40 PATS, personnels administratifs, techniques et spécialisés. Il y a toujours, de ci, de là, des grognements, des imperfections, des réglages à faire, des incompréhensions. Je sais très bien ce à quoi vous faisiez allusion, Monsieur LEGER. Mais dites-vous bien que ce n'est qu'un exemple d'incompréhension avec un chef de centre. Je ne le ferai pas mais si je devais tout dévoiler ce matin, je pourrai dire que, dans certains centres, ils ont confondu la caisse de l'amicale et la leur ; dans d'autres, ils confondent l'eau et le whisky. Ce sont des questions qu'il me faut régler, c'est mon travail de Président. Ce n'est pas si simple, mais j'essaie de faire au mieux.

Hormis une petite quarantaine de pompiers qui, pour le moment, ne sont pas satisfaits, ils sont près de 720 à l'être. Voilà ce que je voulais vous dire avant que nous allions déjeuner, et à ce propos, je suis très satisfait aussi, car je suis né et j'ai vécu 23 ans à 150 mètres de l'abbaye de Leffe, et j'ai vu qu'il y avait de la Leffe sur la table, Madame la Présidente ! *(Rires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – C'est incroyable, et dire que je ne le savais même pas !

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je ne vous répondrai pas à la place d'Etienne LEJEUNE, qui est adjoint au maire. Mais ayant assisté à quasiment toutes les réunions sur la construction de la nouvelle caserne, de ce que j'ai compris des raisons de la position des maires de mon canton, ils n'ont pas voté en faveur de l'euro supplémentaire par habitant parce que LA SOUTERRAINE n'était pas seule à voter cette subvention. Leur position tenait plus à la forme et à la présentation qui en a été faite qu'à ce que vous demandiez sur le fond. Il m'a semblé comprendre également qu'il y avait eu une incompréhension sur la lettre. Mais pour ce qui est des motivations du vote

de rejet à LA SOUTERRAINE, vous comprendrez que je ne puisse répondre à la place du maire.

M. LABAR. – A ma charge et à votre décharge, il y a en effet eu un léger « couac » au départ. Mais, comme je l'ai dit en Conseil d'administration, je suis peut-être un peu naïf, mais j'ai peur que cette raison n'ait été instrumentalisée. C'est le seul doute que je me permettrai d'exprimer. J'ai réexpliqué à l'AMAC, l'Association des maires de la Creuse, en présentant le courrier en *slide* devant tout le monde. Vous êtes tous à dire qu'il y a eu une incompréhension, je ne vais donc pas m'entêter et prétendre qu'il n'y en a pas eu.

Aujourd'hui, tout est explicite et nous verrons si la proposition aboutit ou pas. Comme je l'ai déjà dit, j'ai d'autres pistes, mais je demeure convaincu que je ne demandais pas un grand écart : un euro par habitant ! Nous nous heurtons toujours aux mêmes argumentations. Je sais bien que toutes les collectivités souffrent ; toutefois, si nous voulons que notre SDIS évolue plus vite, le bloc communal devra aussi nous aider.

Mme LA PRESIDENTE. – D'après ce que vous avez présenté en Conseil d'administration, l'incompréhension semble avoir été levée puisque d'autres communes ont, depuis, délibéré en faveur d'un engagement d'un euro par habitant, par an ou sur quinze ans. L'explication apportée par le Président LABAR lors de l'assemblée de l'AMAC a permis de lever le voile sur cette interrogation, même si la formulation était maladroite. Même moi, je n'avais pas compris au début !

M. LABAR. – Les communes se dispatchent entre celles qui ont voté, qui ont délibéré pour une année ou pour les quinze ans. Une centaine de communes ne se sont pas encore prononcées. Mais vous comprendrez aisément qu'il est logique qu'une telle proposition ne soit appliquée que si elle rencontre le consensus des 258 communes.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela représente un peu plus de 120 000 € annuellement. Il faut bien mesurer que, si cette décision n'est pas appliquée, il manquera 120 000 € au SDIS chaque année et, bien que nous fassions des efforts, Monsieur le Président, je ne sais pas comment nous pourrions compenser ce montant dont vous avez besoin tous les ans pour réaliser le dimensionnement souhaité par les sapeurs-pompiers dans le cadre du SDACR.

Nous poursuivrons les efforts, comme nous nous y sommes engagés en 2015. Ils sont croissants, conséquents et importants. Ils répondent à un véritable choix politique et stratégique pour la sécurité et le bien-être des habitants de ce département. Là encore, il s'agit de la traduction en chiffres et en budget, d'une politique que nous avons décidée, mise en place et que nous réalisons.

M. LABAR. – Avant d'aller goûter la Leffe, dites-vous bien qu'au sein du SDIS, nous pensons aussi à d'autres pistes, notamment à nous retourner vers l'Etat pour les fameuses carences ambulancières, qui sont de l'ordre de 1 500 chez nous, remboursées pour la moitié par l'ARS. Entre le remboursement et ce que cela nous coûte, le delta est d'une centaine d'euros. Ces

120 000 € que je demandais aux Creusois, je pourrais les trouver en usant de ce système. J'ai assisté dernièrement à une réunion avec l'ADF, le constat est général.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il n'est pas si simple, pour un maire, de s'engager sur quinze ans. Ce n'est pas comme un emprunt qui engage nos successeurs, ce n'est pas comme quand un contrat est signé. En tant que maire, j'ai accordé cet euro supplémentaire ; si demain, je ne suis plus maire, mon successeur ne se sentira pas obligé, car rien ne pourra l'y obliger, si ce n'est un contrat moral. Sur la forme, cet engagement pourra être dénoncé à chaque mandat, voire à chaque inscription budgétaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez parfaitement raison. C'est aussi le contrat moral que nous avons passé avec le SDIS en tant que Département puisque, chaque année, nous votons une nouvelle proposition. Pour moi, les contrats moraux sont aussi contraignants, mais il est vrai, comme vous l'avez dit, que, d'un maire à un autre, les priorités peuvent varier.

M. LABAR. – Nous pourrions appuyer cela par une convention. L'ancien questeur m'avait dit que ce serait délicat à mettre en place parce que, manifestement, le prochain maire ne serait pas obligé de suivre. Mais il doit être possible de se border un peu plus.

Mme LA PRESIDENTE. – Si vous n'avez pas d'autres questions, je tenais à saluer le fait que tous les Conseillers départementaux suivent cette proposition d'augmenter notre participation au budget du SDIS.

Ce budget a fait l'objet d'âpres discussions entre vous et moi, Monsieur le Président, s'agissant de sa répartition. Cette année, j'ai tenu à augmenter de 100 000 € la somme allouée en fonctionnement, et je continuerai – et vous savez combien je suis têtue – tant que cela sera possible à défendre qu'une partie de cette dotation, en l'occurrence de 550 000 €, soit versée sur la section d'investissement. C'est peut-être trop de prudence, c'est peut-être compliqué, mais c'est aussi un message qui est ainsi délivré.

Si vous en êtes d'accord, nous donnerons délégation à la Commission permanente pour établir la convention à intervenir avec le SDIS pour l'année 2018.

Nous voterons sur ces sommes lors du vote sur le budget général, chapitre par chapitre.

Je vous propose de suspendre la séance.

(Suspendue à treize heures vingt,
la séance est reprise à quatorze heures cinquante.)

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, la séance est reprise.

Nous en arrivions à l'examen des rapports de la deuxième commission « Solidarités ».

ORGANISMES CONSTRUCTEURS
DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N° CD2018-02/2/15

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Le premier rapport concerne la demande de garantie départementale sollicitée par les organismes constructeurs.

Comme chaque année, à l'occasion du vote du budget primitif, ils ont déposé une demande de garantie prévisionnelle à hauteur de 50 %, dans le cadre des opérations de construction et de réhabilitation de logement locatifs situés sur l'ensemble du Département, pour un montant total de 2 280 500 €.

Je vous renvoie au tableau figurant dans le rapport pour connaître la situation au 1er janvier 2018 des emprunts garantis par le Département dans le domaine du logement social. Le montant du capital restant dû est de 29 783 100 € et celui des annuités dues au cours de l'année s'élève à 2 478 595 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à :

- donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2018 ;

- donner délégation à la Commission Permanente pour leur affectation au fur et à mesure de la réalisation des projets ;

- m'autoriser à signer les conventions annexées. *(Adoptées à l'unanimité.)*

AIDE COMPLEMENTAIRE A L'ANAH
SORTIE D'INSALUBRITE
HABITAT

RAPPORT N° CD2018-02/2/16

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Il s'agit d'adapter l'aide complémentaire pour la sortie d'insalubrité.

En effet, le règlement de l'Anah ayant évolué, il vous est proposé de modifier les modalités d'intervention du Département concernant l'aide aux propriétaires bailleurs puisque désormais leurs locataires ne doivent plus avoir un plafond de ressources dit « très social » pour qu'ils puissent bénéficier de cette aide. Les dispositions concernant les particuliers propriétaires occupants demeurent inchangées.

Pour information, les modalités d'intervention financière demeurent inchangées.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à :

- modifier les conditions d'octroi de la subvention destinée aux propriétaires bailleurs ;

- adopter la fiche d'aide ainsi modifiée et de l'inscrire au règlement des aides départementales ;

- m'autoriser à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
(Adoptées à l'unanimité.)

REVISION DE LA DOCTRINE SUR L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE « HABITAT-AIDES TECHNIQUES » ET LIEN AVEC LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2018-02/2/17

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, rapporteur. – La loi ASV améliore la loi relative à l'Allocation personnalisée d'autonomie, l'APA. Il vous est donc proposé de revoir la doctrine en matière d'APA.

Concernant l'APA Habitat, il s'agit de revoir le montant en fonction des ressources du bénéficiaire, d'adresser une notification spécifique sur la décision, de verser le montant attribué en une ou deux fois plutôt que sur un échéancier dans la limite de 24 mois, et que le reste à charge puisse être étudié lors de la Conférence des financeurs.

S'agissant des aides techniques, la loi ASV prévoit que l'outil de prévention peut être pris en charge par la Conférence des Financeurs dès lors que le plan d'aide est saturé. Nous proposons de relever le seuil à 457 € afin de permettre la saturation et rendre possible le recours à la CFPPA.

Pour ce qui est de la domotique et de la téléassistance, les offres GSM pour le Pack Domotique et la Téléassistance augmenteraient respectivement à 43 € et 23 € par mois.

Vous avez certainement constaté en lisant les annexes que, pour l'APA-habitat, des modalités restaient à définir sur deux chapitres. L'additif au rapport concerne ces deux points. Le premier porte sur la position du Département quant à l'intervention de l'APA sur les adaptations refusées par CREUSALIS. Nous proposons, lorsque CREUSALIS refuse de financer les adaptations nécessaires, de maintenir la subvention de l'APA à 45 % du montant des travaux. Le second a trait aux modalités de calcul du montant d'APA attribué pour travaux. Nous précisons que les bénéficiaires devant justifier de leurs placements financiers, il faudra tenir compte des revenus de l'épargne apparaissant sur les feuilles d'imposition.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Je précise que ce qui pose problème pour CREUSALIS, ce sont pour les ascensièges à l'étage, mais que les salles de bain ou les salles d'eau à l'étage sont tout à fait réalisables. En effet, à la différence d'un ascensiège, celles-ci sont une plus-value apportée à un logement.

Mme LA PRESIDENTE. – Si plus personne ne demande la parole, je vous propose d'approuver la doctrine « APA Habitat », telle qu'annexée. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la liste des aides techniques pouvant faire l'objet d'une participation départementale. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je vous propose enfin d'approuver l'ajustement, dans les plans d'aide APA, du montant des avantages « Pack Domotique » et « Téléassistance » sur la base des nouveaux tarifs GSM pour les bénéficiaires qui ne disposent pas de ligne téléphonique fixe. *(Adopté à l'unanimité.)*

AUGMENTATION DE L'INDEMNITE D'ENTRETIEN VERSEE AUX ASSISTANTS FAMILIAUX

RAPPORT N° CD2018-02/2/18

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Les indemnités d'entretien versées aux assistants familiaux du département n'ont pas été revalorisées depuis 2005. Elles avaient alors connu une augmentation de 0,80 €. Actuellement, un assistant familial perçoit 12,85 € par jour pour un enfant âgé de 0 à 2 ans, 12,39 € pour un enfant âgé de 3 à 11 ans et 12,85 € pour un enfant de 12 ans et plus.

Jusqu'au 1er septembre dernier, le Conseil départemental remboursait les frais relatifs au transport domicile-école des enfants. Or, après consultation du contrôle de l'égalité de la préfecture, il apparaît que ces frais sont couverts par les indemnités d'entretien. Afin de ne pas pénaliser les assistants familiaux, il est proposé d'augmenter les indemnités d'entretien

de 0,50 € par jour. Nous avions reçu une délégation les assistant familiaux et, après avoir échangé avec ceux, cela correspondait à ce qu'ils recevaient pour le transport.

A cette fin, il convient de prévoir une enveloppe annuelle des 46 620 €. Il est, en outre, proposé la rétroactivité de cette disposition au 1er septembre, soit un coût supplémentaire de 15 540 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je remercie M. MORANÇAIS de considérer, à juste titre, le travail réalisé par les assistants familiaux. Il est de plus en plus important pour les nombreux mineurs que nos services prennent en charge au quotidien.

Je mets aux voix la proposition d'accorder une augmentation de l'indemnité d'entretien des assistants familiaux du Département de la Creuse à hauteur de 0,50 € par jour et par enfant, avec un effet rétroactif à compter du 1er septembre 2017. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

L'ordre du jour appelle l'examen du budget de la fonction 4 « Prévention médico-sociale ».

PREVENTION MEDICO-SOCIALE (FONCTION 4)
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/2/19

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Le rapport détaille les propositions d'inscriptions budgétaires au titre de la fonction 4 « Prévention médico-sociale », de la sous-fonction 41 « PMI et planification familiale » et de la sous-fonction 42 « Prévention et éducation pour la santé ».

Le budget proposé s'élève à 505 150 €, en diminution de 50 000 € par rapport au BP 2017. Cette baisse tient au fait que nous avons moins d'assistants maternels à rémunérer et à la garde d'enfants innovante initiée à la suite de l'appel à projets avec le FSE. La dépense nette totale est de 375 150 €. Des recettes sont attendues au titre de la sous-fonction 42, correspondant aux remboursements de l'assurance maladie au titre des actes réalisés par les médecins de PMI qui utilisent désormais le dispositif télé-Vitale.

Il est donc prévu d'inscrire 1 984 600 € en dépenses et 130 000 € en recettes. Les prévisions budgétaires demeurent stables par rapport à l'an passé.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Ce sont plus de 2 M€ qui sont fléchés sur cette fonction. Je rappelle que nos services de PMI sont en surchauffe, notamment s'agissant des examens médicaux et de toutes les missions dévolues aux médecins puisque, comme nombre d'autres structures, le Conseil départemental est fortement affecté par la pénurie de médecins.

Comme le disait M. MORANÇAIS, nous avons également en charge la formation des assistants maternels non permanents, au nombre des 591. Nous avons des interrogations et des questionnements quant à leur nombre et leur renouvellement. Nous en avons aussi sur les assistants familiaux, mais de façon quelque peu différente, car ce sont tout de même 1 930 places d'accueil pour les jeunes enfants qui sont ouvertes dans le département, avec le panel d'accompagnement, tel qu'il existe partout ailleurs, autour des maisons d'assistants maternelles, des relais, crèches, haltes garderies et autres. Le Département est aux côtés des communes et des communautés de communes qui mènent ces politiques de la petite enfance, par le biais des aides financières qu'il leur alloue pour le fonctionnement de ces structures.

Si vous n'avez pas de remarques, nous en venons à la fonction 5 « Action sociale ». C'est la fonction qui mobilise le plus de financements. Comme le disait précédemment M. MORANÇAIS, ce budget, d'un montant de 89,2 M€, est le plus conséquent alloué dans ce Département.

ACTION SOCIALE (FONCTION 5)
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/2/20

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – C'est un rapport que nous présenterons à deux voix, avec Mme BUNLON.

Comme vous venez de le souligner, Madame la Présidente, le budget de l'action sociale s'élève, pour 2018, à 89,2 M€ de nos dépenses brutes de fonctionnement, hors frais de personnel : 40 % en faveur des personnes âgées dépendantes, 23,5 % en faveur des personnes en situation de handicap, 16 % en faveur de la protection de l'enfance et 19 % en faveur des personnes en insertion.

Construit sur des bases similaires aux années antérieures, ce budget de l'action sociale augmente de 3,25 % par rapport à 2017 car il intègre notamment les dépenses liées au transport des enfants en situation de handicap, à hauteur de 1 M€, et des dépenses d'action sociale que nous ne maîtrisons pas, telles que l'impact de la loi ASV ou l'augmentation du nombre des mineurs non accompagnés. Toutefois, comme nous l'avions dit lors de la plénière de décembre, plusieurs réflexions sont engagées sur ces sujets.

En guise de synthèse, les dépenses de fonctionnement s'élèvent, dans le cadre de la sous-fonction 935-0, Services communs, à 153 150 €.

Dans le cadre de la sous-fonction 935-1, Famille et Enfance, les dépenses de fonctionnement se montent à 14 448 390 €, et la dépense nette s'élèvera à 13 991 890 € en 2018, soit une augmentation prévisionnelle de 1 319 898 € par rapport à 2017.

Dans le cadre de la sous-fonction 935-2, Personnes en situation de handicap, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 20 957 700 €. Il est à préciser qu'en 2017, l'aide sociale différentielle n'a pu être mise en place que pour les établissements creusois et non pour les établissements hors département. La hausse sera donc compensée par une recette. Au total, avec des recettes de 2 470 000 € – compensation au titre de la PCH ; recours sur l'aide sociale ou sur l'effectivité des plans d'aide PCH –, la dépense nette pour 2018 s'élèvera à 18 487 700 €, contre 18 326 450 € en 2017. Elle reste donc relativement stable.

Pour présenter le budget consacré aux personnes âgées, je cède la parole à Marie-Christine BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées, rapporteur. – Pour 2018, les dépenses de fonctionnement attendues au titre de la sous-fonction 935-3 s'élèvent à 5 773 000 €, en augmentation de 11,45 % par rapport au BP 2017. Cette hausse résulte des crédits inscrits dans le cadre de la Conférence des financeurs, qui n'étaient pas imputés sur ce chapitre dans le BP 2017. Les principaux postes de dépenses sont liés aux frais d'hébergement en EHPAD ou en famille d'accueil au titre de l'aide sociale. Ces crédits tiennent compte également des travaux de réhabilitation des différents EHPAD.

Conformément à la loi ASV, un renforcement de la transparence sur les prix pratiqués en EHPAD, une réaffirmation des droits et libertés des personnes âgées et une réforme de la tarification ont été mis en place. Les conventions tripartites seront remplacées par des CPOM, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, et les EPRD, états prévisionnels des recettes et des dépenses, dans un but d'analyse financière.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale était de 451 au 30 septembre 2017, contre 447 en 2016.

Avec des recettes prévisionnelles de 2 209 717 € au total, la dépense nette pour cette sous-fonction 935-3 s'élève, pour 2018, à 3 663 000 €. Elle était de 3 645 000 € en 2017.

Quant à la sous-fonction 935-5, Personnes dépendantes, les dépenses, principalement liées à l'APA, sont estimées à 29 587 500 €, dont 18 100 000 M€ au titre de l'APA à domicile, et 10 805 000 M€ au titre de l'APA en établissement. Un tableau retrace leur évolution de 2015 à 2017. En 2017, elles ont été marquées par la revalorisation des 123 plans d'aide en GIR 1 et GIR 2. Ce tableau reprend également le concours de la CNSA. Vous pouvez constater que l'APA 2ème part a été couverte en 2016 à hauteur de 602 441 €. Le chiffre pour 2017 devrait nous être communiquée en septembre 2018.

Au total, en prenant en compte des recettes à hauteur de 15 745 000 € – compensation APA à hauteur de 15 500 000 €, indus APA, recettes domotiques et participation de la CNSA –, les dépenses nettes de cette sous-fonction s'élèveront à 13 842 500 €, contre 13 288 100 € en 2017. Vous trouverez dans le rapport toutes les informations détaillées, sur lesquelles je ne reviens donc pas.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Nous en venons à la sous-fonction 935-6, Revenu de solidarité active. Elle comprend les actions d'insertion mises en œuvre dans le cadre du RSA et programmées du Plan départemental d'insertion sous les rubriques suivantes : insertion sociale, santé, logement, insertion professionnelle, allocations et autres dépenses.

Les dépenses prévisionnelles sont identiques à celle de 2017. Les crédits nécessaires sont estimés à 15 153 639 €, tenant compte de la revalorisation de l'allocation. En septembre 2017 le nombre de bénéficiaires était de 2 571, contre 2 747 en septembre 2016. Cette baisse témoigne de la stabilité du budget.

Vous trouverez dans le rapport toutes les informations détaillées. Je vous signale toutefois que le guide RSA sera révisé en 2018 dans le but de renforcer la lutte contre la fraude et l'accompagnement des bénéficiaires. Il traitera notamment des travailleurs indépendants relevant du régime général ou agricole.

Au total, la dépense nette de cette sous-fonction s'élèvera à 16 252 489 €.

La sous-fonction 935-8, Autres interventions sociales, comprend notamment les actions en faveur des jeunes adultes de moins de 25 ans en difficulté, l'aide au logement des plus défavorisés, le Fonds départemental de lutte contre la précarité et le Fonds d'insertion professionnelle. Les dépenses nettes de cette sous-fonction représenteront 1 035 000 € en 2018.

Le second volet de ce rapport est consacré à l'investissement. Il vous est proposé d'inscrire une subvention d'équipement de 150 000 €, allouée au délégataire de Domo Creuse Assistance, ainsi que des crédits de paiement de 100 000 € au titre des PIG, de 100 000 € au titre des PALULOS-PLAI et de 200 000 € dans le cadre du Fonds d'avance « Habitat ».

Enfin, sont récapitulées les propositions présentées par le Pôle Aménagement et Transports pour les études et travaux sur bâtiments relevant de cette fonction. Les opérations concernées représentent un montant de 264 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des interrogations ou des besoins de précision sur certains points de ce long rapport sur cette fonction 5 ?

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je dirai un mot sur les mineurs étrangers isolés, car c'est effectivement la nouvelle problématique sociale – pas seulement sociale, mais dramatique – à laquelle nous sommes tous confrontés collectivement, mais surtout les Conseils départementaux puisque cela relève des ASE – or nous savons très bien que l'ASE n'est pas préparée ni équipée pour faire face de telles difficultés – et que tous les Départements sont concernés.

Se pose notamment la question de la prise en charge financière des évaluations initiales, c'est-à-dire de la reconnaissance de la minorité. Je souhaitais savoir si vous avez déjà

anticipé cette question ou, tout au moins, si vous vous y étiez penchés. Une mission d'inspection devait rendre son rapport le 22 janvier dernier. Normalement, elle devrait déboucher sur une décision du Gouvernement de prendre en charge financièrement toutes les évaluations initiales. Cela devrait alléger la charge financière des Conseils départementaux. D'après les chiffres de l'ADF que j'ai sous les yeux, l'Etat rembourserait aux Conseils départementaux 65 M€ sur les 155 M€ dépensés. Si cette prise en compte se faisait, la charge financière départementale devrait s'en trouver allégée. Car cela représente, me semble-t-il, cinq jours à 500 € ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Oui, c'est cela : cinq jours à 500 € financés par l'Etat mais, bien souvent, ces cinq jours ne suffisent pas pour détecter la majorité ou la minorité. Je pense, Madame la Présidente, que le sujet doit maintenant être maîtrisé par l'Assemblée des Départements de France puisqu'il concerne tous les Départements. Nous comptons beaucoup là-dessus. Mais aujourd'hui, nous sommes toujours à 5 jours à 500 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Le sujet n'a toujours pas avancé, pas plus que la question des AIS. Nous en sommes toujours au même point. Il ne se passe rien. Sur les contrats, d'après ce que me disait M. le Préfet, les notes de service qui redescendent de Paris n'apportent pas plus de précisions. Nous devons *de facto* voter des budgets, mais il serait léger d'émettre des hypothèses. Vous avez raison, que voulez-vous que je fasse face à cette arrivée importante de mineurs non accompagnés dans le département ? C'est une question qui concerne les politiques d'Etat, les politiques au regard des problématiques d'immigration. Elle ne date pas d'aujourd'hui.

Pendant ce temps, nous avons pu constater que les organisations avec Calais, Sangatte et autre, que je qualifierai pour ma part plutôt de désorganisations ont fait perdurer réseaux et filières. D'un point de vue humain, nous comprenons tout à fait la décision qu'il valait mieux envoyer ces mineurs dans tous les départements de France et que chacun en accueille un peu plutôt que de les concentrer dans les départements périphériques de la Région parisienne, de la Région lyonnaise ou du Nord de la France. Cela s'entend humainement. Mais vous savez aussi que ce que cela engendre. Nous le voyons bien pour le constater, ce n'est pas qu'un simple effet d'annonce : cela a créé un nouvel appel d'air. De nouveaux réseaux s'installent dans la mesure où il ne semble pas y avoir de souci puisque des solutions sont trouvées en France, qu'il y a des employeurs et des places. Nous continuons de monnayer ces problématiques. Je ne pense pas être qualifiée pour déterminer quelles sont les bonnes mesures à prendre et les politiques que le Gouvernement doit mettre à place au sujet de ce délicat, douloureux et très sensible sujet qu'est l'immigration. Cette problématique doit être traitée dans son ensemble et l'on ne peut se contenter de dire que l'Etat va nous aider à financer ou considérer que les Départements doivent financer l'accueil de ces mineurs. Nous subissons, comme d'habitude ! Vous avez raison, Monsieur LOZACH, les discussions, les échanges de courriers, les messages et les réunions ne datent pas d'aujourd'hui. Mais cette question prend aujourd'hui des proportions nouvelles parce que le Gouvernement a souhaité que ces enfants soient répartis dans tous les départements.

M. LOZACH. – Je ne souhaitais pas élargir la discussion aux problèmes d'immigration. Je pense que l'Etat doit effectivement prendre en charge les évaluations initiales de ces jeunes.

M. FOULON. – Exactement !

M. LOZACH. – C'est à l'Etat qu'il revient de s'occuper de ces mineurs non accompagnés pour que les Conseils départementaux puissent continuer de s'occuper des mineurs qui leur sont confiés par ailleurs.

Mme LA PRESIDENTE. – L'Etat le fait. Il le faisait auparavant, il n'y a pas eu de changement, mais il le fait pendant cinq jours. Or cinq jours est un délai insuffisant, ne serait-ce que pour déterminer, comme le disait M. MORANÇAIS, l'âge réel des demandeurs.

M. LOZACH. – Si je pose la question, c'est parce que le Ministre de la Justice nous a annoncé une décision imminente.

Mme LA PRESIDENTE. – Tant mieux ! Mais cela sera dix ou quinze jours. Que ferons-nous le reste du temps ? Là encore, ce sera un bricolage de bouts de chandelle. Il faudra bien évoquer le sujet de fond, mais ce n'est pas ici que nous l'évoquerons, ce n'est pas à nous d'en discuter. Je sais que le Président du Département des Hautes-Alpes est passé de quelques enfants – peut-être, comme nous, d'une vingtaine d'enfants – à un nombre exponentiel. Au-delà de la question financière et budgétaire, se pose aussi celle de savoir que faire de ces enfants. Où les accueillir ? Cette question me préoccupe d'ailleurs bien plus que le problème financier.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur. – Dans notre département, nous offrons, je pense, un accueil correct et humain, avec une prise en charge éducative pour acquérir la langue française et être, ensuite, orienté vers un métier. La piste de réflexion s'appuyant sur la DDCSPP et Traces de Pas permettrait, à un coût modeste et maîtrisé, de l'ordre de 200 € par jour, d'accueillir dans de bonnes conditions vingt mineurs non accompagnés. J'espère que ce projet aboutira.

Mme GALBRUN. – Cette phase d'évaluation de cinq jours à 500 € correspond-elle seulement à la prise en charge ou à toute la procédure pour déterminer si le jeune est majeur ou mineur ? Pourriez-vous préciser cela ?

Mme FOURNIER, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Jeunesse et solidarités. – En fait, l'évaluation est confiée aux services de l'aide sociale à l'enfance. Cette somme correspond seulement au coût de l'hébergement et de la prise en charge pour une semaine. Mais nos services doivent assurer une évaluation. Cela requiert une formation, car il est très difficile d'évaluer la minorité ou la majorité des jeunes. Il faut tenir compte de son histoire et de tout le contexte géopolitique qui l'entoure. Bien souvent, il est impossible de procéder à cette évaluation en raison du peu de dialogue possible avec des jeunes qui ne parlent qu'un dialecte local. Nous demandons donc des examens osseux qui prennent des semaines.

Entre la réception de ces jeunes et cette évaluation, il se passe souvent plus d'un mois. La question qui se pose est donc la compensation de cette semaine par l'Etat alors que nous avons cet enfant plus d'un mois à charge. De plus, lorsque l'enfant est déclaré mineur, il faut encore que le magistrat valide le résultat et nous confie l'enfant, ce qui peut prendre encore quelque temps. Si, au bout du compte, le jeune est déclaré majeur, autant toute la prise en charge réalisée par les services du Conseil départemental pour un mineur est de notre compétence au titre de l'Aide sociale à l'Enfance puisqu'il est séparé de ses parents, autant pour un majeur, cette prise en charge ne relève pas de notre compétence. Nous pourrions attendre que l'Etat nous rembourse la prise en charge engagée pour ces jeunes qui sont déclarés majeurs.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne demande la parole ?...

Nous voterons sur les chapitres tels qu'ils nous sont présentés dans le cadre du vote global du budget.

En revanche, je vous demanderai d'autoriser le versement à Domo Creuse Assistance, de 490 000 € au titre de la subvention 2018 pour compensation des contraintes de service public, au chapitre 935.51 article 618814, et des 150 000 € au titre de la subvention d'équipement 2018, au chapitre 915.51 article 204221.

J'ai d'ailleurs une petite anecdote amusante à ce sujet. J'assistais au petit-déjeuner des Creusois de Paris fin janvier et un monsieur m'a interpellé en me disant qu'il fallait que nous nous investissions dans la domotique pour les personnes âgées en Creuse, que c'était l'avenir. Je ne disposais pas des chiffres à ce moment-là, mais j'essaierai de retrouver ses coordonnées pour lui montrer l'engagement du Conseil départemental en la matière, sans parler des aides fléchées dans le cadre des plans d'aide APA utilisant ces outils pour améliorer la vie à domicile des personnes dépendantes.

Je vous demanderai également d'autoriser, conformément à la décision de la Commission Permanente du 22 décembre 2017, le versement à l'Agence de services et de paiement d'un montant maximum de 230 000 € au titre des Contrats Uniques d'Insertion, de 269 000 € au titre des Contrats à Durée Déterminés d'Insertion, et d'un montant maximum de 11 000 € au titre des frais de gestion. Ces dépenses seront imputées au budget départemental, aux chapitres 935.64 article 65661 pour les CUI-CAE, 935.64 article 65662 pour les CDDi/aide au poste et 935.64 article 65888 pour les frais de gestion. *(Adoptés à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Nous examinons maintenant les rapports de la commission « Education et Culture ».

COLLEGE RAYMOND LOEWY – LA SOUTERRAINE
DGF 2018 – COMPLEMENT

RAPPORT N° CD2018-02/3/21

M. DAULNY, Vice-Président en charge de l'Education et de la Culture, Rapporteur. – Lors de sa réunion du 29 septembre, l'Assemblée départementale s'était prononcée sur le montant global des dotations de fonctionnement des collèges ainsi que sur sa répartition. Conformément à la réglementation, chaque EPLE s'est vu notifier le montant de la DGF qui lui a été attribué. Mme le proviseur du collège Raymond LOEWY de LA SOUTERRAINE, dont le budget a été adopté par le Conseil d'administration le 4 décembre 2017, sollicite une réévaluation de la dotation allouée, pour les raisons évoquées dans le rapport que je ne reprends pas.

Il vous est proposé d'attribuer un complément de dotation en faveur de ce collège pour garantir la solvabilité de l'établissement et reconstituer son fonds de roulement.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je constate seulement que ce n'est pas la première fois qu'il est besoin d'une dotation complémentaire.

M. DAULNY, Vice-Président en charge de l'Education et de la Culture, Rapporteur. – Et ce n'est peut-être pas la dernière.

Mme MARTIN. – Je ne conteste pas cela, mais ce n'est pas la première fois.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Mme le proviseur mène une gestion rigoureuse, et je ne ferai aucun commentaire sur les gestions précédentes.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien.

Je vous propose d'accorder un complément de dotation de fonctionnement 2018 au collège Raymond LOEWY de LA SOUTERRAINE, d'un montant de 10 000 €. Je précise qu'en cas d'accord, le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois 2018, voté le 29 septembre 2017, sera porté de 1 509 650 € à 1 519 650 €, et que l'enveloppe de crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements sera ramenée de 65 685 € à 55 685 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

ENSEIGNEMENT
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/3/22

M. DAULNY, Vice-Président en charge de l'Education et de la Culture, Rapporteur. – Ce rapport présente en objet les propositions d'inscriptions budgétaires qui concernent principalement cinq domaines d'intervention : les travaux dans les collèges et dans les autres services périscolaires ; l'équipement, le fonctionnement et l'entretien des collèges ; l'enseignement supérieur et professionnel ; les dispositifs péri-éducatifs ; les aides à la personne.

Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, le Département souhaite suivre une politique ambitieuse d'investissement afin d'améliorer l'efficience énergétique des bâtiments, grâce à un important programme de remplacement des menuiseries, la sécurité des usagers et la poursuite de mise en accessibilité des établissements. Les inscriptions budgétaires proposées aux chapitres 902, 912, 932 et 923, largement détaillées dans le rapport, seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance. Si vous avez des interrogations, nous sommes à même d'y répondre avant le vote.

Je tiens à souligner que le Département a signé, le 6 avril 2017, une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la restructuration de la cité Raymond LOEWY. Après bien des débats, nous voyons enfin le bout du tunnel !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je voulais revenir au changement des fenêtres et aux 300 000 € correspondant à la deuxième tranche, car il y a eu une première tranche, puis une tranche exceptionnelle.

En fait, la réglementation en termes de normes pour bénéficier de la dotation au titre des économies d'énergie doit évoluer au mois de mai ou de juin. Elle sera plus sévère et, en conséquence, plus coûteuse. Nous risquons donc de procéder, comme cela s'est fait l'année dernière, à des opérations tiroirs dans les collèges de manière à passer la tranche ferme et la tranche optionnelle avant la date butoir afin de bénéficier des retours d'économies d'énergie sur l'ensemble du programme.

C'est une précision que je tenais à apporter. Nous aurons donc très certainement des modifications lors de la DM2.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – S'agissant de l'internat du collège de FELLETIN, après bien des interrogations et des variations d'effectifs, puisqu'il me semble que de sept internes il y a trois ans, ils sont aujourd'hui plus d'une quinzaine, je me réjouis que nous engagions des crédits d'investissement pour le désenfumage de cet internat. Le collège a réalisé de gros efforts pour l'aménagement de cet internat, que je juge être un internat « *cocooning* » où les petits sont bien. Les effectifs peuvent paraître peu nombreux. Pour certains, ces élèves viennent de loin, d'autres viennent de plus près mais leurs conditions familiales font qu'ils s'y retrouvent. Donc, en tant que Conseiller départemental de FELLETIN, je me réjouis de cet investissement dans notre collège.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, M. DAULNY en tant que Vice-président et moi-même en tant que Présidente du Conseil départemental de la Creuse avions décliné la vision que nous avions de cet internat la même façon que vous venez de le faire. Nous avions, en effet, évoqué un internat dimensionné aux besoins des familles, qui ont parfois des horaires atypiques… mais peu importe, nous n'avons pas à demander le pourquoi du comment. Quoi qu'il en soit, les enfants et les parents semblent très satisfaits.

Il importe également de souligner que FELLETIN est un collège du sud du département et je me tourne vers M. SAUTY, en pensant au petit collège de CROCQ qui se porte plutôt bien mais qui espère bien voir son effectif croître au cours des prochains mois. Car il est vrai que les collèges trop petits n'offrent pas toutes les spécificités et particularités en termes d'accueil et d'encadrement, et risquent d'être mis en difficulté. C'est aussi la raison pour laquelle la position géographique de ce collège à FELLETIN doit être réaffirmée dans sa spécificité : celle d'être un petit internat tout à fait adapté aux besoins des familles du territoire.

Mais, Monsieur SAUTY, vous vouliez, je crois, nous apporter quelques éléments sur ce qui se passe dans ce collège de CROQ et dans son environnement proche, du Puy-de-Dôme ?...

M. SAUTY. – Tout à fait, Madame la Présidente. Le lycée public de GIAT doit fermer ses portes à la prochaine rentrée scolaire. Il ne restera donc que le collège privé. Dans la mesure où les élèves concernés sont du Puy-de-Dôme, leur collège de rattachement sera celui de PONTAUMUR. Néanmoins, dès le mois de décembre, nous avons travaillé pour accueillir les élèves qui souhaiteraient s'orienter vers celui de CROCQ, dont ils sont plus proches géographiquement. Nous avons un accord de principe entre les deux académies pour ne pas bloquer les demandes de dérogation. Pour avoir démarché les familles, les parents des trente-trois élèves concernés, qui sont de trois niveaux d'étude mais réunis dans une même classe, souhaiteraient rester ensemble et qu'il serait plus simple pour la majorité d'entre eux d'aller vers PONTAUMUR parce qu'il existe des transports directs, d'autant plus que l'école de football se situe entre PONTAUMUR et GIAT.

Donc, dans un premier temps, le collège de CROCQ accueillerait entre un à cinq élèves pour la rentrée prochaine, en espérant qu'ils seront plus nombreux dans les années à venir. Dans un premier temps, l'objectif est de montrer que l'accueil est possible. Puis, étant donné que le collège de CROCQ enregistre les meilleurs résultats académiques au brevet depuis deux ans, il n'y a aucune raison pour que nous n'accueillions pas plus lors des prochaines rentrées. En tout cas, nous travaillons sur ce sujet. Nous connaîtrons sans doute de nouvelles avancées à la fin du mois de février ou au début du mois de mars.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Vous l'aurez compris, nous consacrons à cette fonction « Education » la somme de 10,5 M€. C'est un budget conséquent, élevé, mais cela nous semble tout à fait normal.

Il convient également de rappeler que nous maintenons des aides en direction du Pôle universitaire de LIMOGES, tout comme de celui d'AHUN. On oublie parfois que le

Conseil départemental met à disposition les espaces du pôle universitaire. Nous sommes présents, et il importe de le souligner.

Mme BUNLON s'en va, laissant pouvoir à M. MORANÇAIS, au moment où j'aurais souhaité qu'elle évoque son intervention auprès des étudiants des métiers sociaux. Cela aurait sans doute été intéressant, mais ce sera pour une autre fois.

M. DAULNY a précisé mon propos de ce matin, en soulignant les crédits fléchés sur le projet de classe mobile numérique. Cela méritait d'être relevé. En matière d'innovation, nous travaillons de manière plus rapprochée avec l'atelier Canopé 23. Ils ont répondu à un appel à projets à l'échelle régionale portant sur « les CDI du futur » – j'en suis désolée, mais ce n'est pas moi qui l'ai appelé ainsi ! Il s'agit d'un projet très intéressant. Ils travaillent également sur le mode Test et Innovation. Nous les avions rencontrés avec Laurent DAULNY à la fin de l'année scolaire dans leurs locaux. Aujourd'hui, ils nous ont sollicités pour disposer de plus d'espace pour les héberger. Nous comptons nouer un partenariat très intéressant avec Canopé non seulement au sein des collèges, mais aussi bien au-delà.

Ces propositions budgétaires seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

FINANCEMENT DE LA MISSION VALLEE DES PEINTRES, ENTRE BERRY ET LIMOUSIN 2018/2019

RAPPORT N° CD2018-02/3/23

M. DAULNY, Vice-Président en charge de l'Education et de la Culture, Rapporteur. – Pour conforter le déploiement du projet « Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin », il est proposé de mobiliser des financements européens FEDER Plan Loire, pour la période comprise entre les mois de mai 2018 et d'avril 2019. Depuis 2010, en effet, notre collectivité s'est dotée d'un chef de projet, Laurence FIDRY, que tout le monde connaît. Afin d'assurer le financement de ce poste, il est possible d'activer les crédits du programme FEDER à hauteur de 30 %.

Si l'Assemblée délibère en ce sens, le plan de financement prévoirait une participation de 30 % du FEDER Plan Loire, à hauteur de 19 500 €, et 45 500 € représentant les 70 % du Département de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous étudierons cela lorsque nous voterons sur les propositions budgétaires de la fonction 3 « Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sport et Loisirs ».

Outre cette proposition concernant les financements FEDER relatifs au poste de chef de projet, le Conseil départemental finance la « Vallée des Peintres » à hauteur de 168 000 €.

M. DAULNY, Vice-Président en charge de l'Education et de la Culture, Rapporteur. – A propos de ce projet de la « Vallée des Peintres », je vous informe également que, ce matin, nous avons procédé à la signature chez le notaire de l'achat de l'hôtel des Ruines, situé au pied de la

forteresse de CROZANT, par le syndicat mixte. Nous évoquions le projet avant-hier avec Guy AVIZOU : pour 210 000 €, c'est une véritable opportunité. Marie-France GALBRUN n'assistait pas au dernier conseil syndical, mais je sais qu'elle était favorable à cette acquisition. C'est donc à l'unanimité des membres du syndicat que l'affaire s'est conclue.

L'acquisition de cet établissement nous offrira une certaine liberté. Le projet de 1,3 M€ pour la construction d'une passerelle est achevé. Nous allons pouvoir explorer d'autres solutions. Nous récupérons également la vente des produits actés dans l'hôtel-restaurant, ce qui est également un atout pour le Centre d'interprétation, l'espace MONET-ROLLINAT, et tout ce qui gravitera autour. Pour 210 000 €, nous récupérons donc le fond et les murs ainsi que la licence IV. C'est une excellente opération pour notre syndicat. Nous allons pouvoir travailler sereinement, en étant propriétaires de l'ensemble. Car il faut savoir qu'un bail emphytéotique de trente ans avait été signé avec la commune de CROZANT pour la forteresse.

Aujourd'hui, nous allons tous avancer ensemble au cœur de ce syndicat. C'est réel avantage pour ce projet de « la Vallée des Peintres ».

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Plus personne ne demande la parole ?...

Je vous propose :

- d'adopter le plan de financement de la Mission « Vallée des Peintres » pour la période comprise entre les mois de mai 2018 et avril 2019 ;

- de m'autoriser à réaliser les démarches en vue de l'obtention des subventions, notamment au titre du programme opérationnel plurirégional FEDER « Plan Loire Grandeur Nature » ;

- de m'autoriser à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – M. SAUTY s'est absenté et m'a donné pouvoir.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Il a dû partir à la préfecture pour quelques instants, pour une remise de médaille.

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE

RAPPORT N° CD2018-02/3/24

M. DAULNY, Vice-Président en charge de l'Education et de la Culture, Rapporteur. – La tapisserie D'AUBUSSON bénéficie, depuis le 30 septembre 2009, de la prestigieuse inscription par l'UNESCO au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Depuis son ouverture, la Cité internationale de la Tapisserie et de l'art tissé a accueilli 85 000 visiteurs. Formidable outil au service du développement économique des territoires pour les commerçants, les hébergeurs et les restaurateurs, et du rayonnement de la Creuse, une exposition temporaire sera à nouveau organisée cet été dans les salles de l'ancien Musée de la Tapisserie, au Centre Jean LURÇAT.

Le Département est pleinement engagé dans ce projet de la Cité internationale de la Tapisserie, guidé par trois missions principales : conserver, valoriser et diffuser un grand patrimoine de la France inscrit à l'UNESCO ; accompagner une filière économique privée et ses savoir-faire d'excellence ; et constituer un pôle d'attractivité sur un territoire rural fragile au cœur de la France.

Ce projet se décline selon quatre principes : la mise en valeur d'un patrimoine ; la création contemporaine et la recherche ; la formation et le développement économique et touristique ; enfin, l'équipement immobilier de la Cité. Je vous renvoie au rapport quant au détail des actions engagées dans le cadre de chacun d'entre eux.

Dans une dernière partie du rapport, vous trouverez le détail des propositions d'orientations pour 2018 concernant cette Cité qui rayonne et fait rayonner notre Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, Monsieur DAULNY, pour l'exposé de ce rapport complet qui nous a été transmis par le Directeur de la Cité et ses équipes. Il relate, dans ce rapport, l'historique du projet, ce qui a déjà été réalisé, nous donne une vision du projet porté par le syndicat mixte et ouvre les perspectives pour l'année 2018.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je serai bref. Bien plus que d'un simple rapport budgétaire, il s'agit d'un véritable rapport d'étape, comportant un bilan d'activité.

Il faut surtout noter qu'à l'évidence, puisque, maintenant, les chiffres de création d'emplois et de création de nouveaux ateliers apparaissent, nous assistons à une relance de l'activité économique. Cela tient notamment à la formation qui a été mise en place en raison de l'intérêt suscité lorsque le lien entre histoire et création contemporaine a été clairement mis en avant. Tout vient, en fait, de ce lien qui a su être établi entre cinq siècles et demi d'histoire de la tapisserie et la création contemporaine.

Je tenais surtout à appeler l'attention de mes collègues sur le point central de la nouvelle étape qui nous est proposée, à savoir l'espace Tolkien, consacré à la réalisation de la Tenture Tolkien. Nous parlions ce matin d'innovation et de communication. Voilà l'illustration parfaite de cette volonté de s'appuyer sur une œuvre mondialement connue, celle de Tolkien. Le roman de Tolkien remonte aux années cinquante mais, quand le film de Peter Jackson *Le Seigneur des Anneaux* est sorti en 1981, il a enregistré entre 6 et 8 millions d'entrées, et je ne parle que des chiffres en France seulement. Cela a été absolument considérable. La Cité de la tapisserie doit absolument profiter de cette réputation internationale et, pour revenir au débat

de ce matin, la communication est effectivement la bienvenue pour conforter de telles initiatives. Nous ne pouvons tous que nous réjouir de ce qui se passe.

L'activité liée à cet espace Tolkien s'étalera sur trois, quatre ou cinq ans. Tout dépendra du rythme du tissage, mais aussi du rythme du financement ! Il importait de retrouver un pôle d'intérêt essentiel pour maintenir l'attention des visiteurs et la fréquentation de la Cité. Nous sommes, je pense, en train de relever ce défi grâce à cette idée qui rassemble et dépasse très largement les frontières de notre pays.

Mme LA PRESIDENTE. – Permettez-moi de rectifier vos propos, le film *Le Seigneur des Anneaux* ne date pas de 1981, mais de 2001. Tout à coup, cela me vieillissait énormément !

M. LOZACH. – Le roman date de 1954.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, en une vision prémonitoire de ce qui se passerait pendant la Seconde Guerre mondiale, cette œuvre a suscité bien des théories.

En effet, c'est important. J'étais à CLERMONT-FERRAND la semaine dernière, accueillie par les acteurs du tourisme, place de la Victoire. Nous avons pu présenter ce projet Tolkien puisque la première tapisserie est en cours de tissage. Deux autres tapisseries font partie de l'appel à projets mené depuis 2010. Il était très intéressant de se dire qu'AUBUSSON file chez son grand voisin, dans le Puy-de-Dôme et de constater, en tout cas, l'accueil extraordinaire qui nous était réservé et que tous étaient bienveillants envers la Cité et son projet.

Un comité syndical se tient la semaine prochaine, lundi après-midi. Nous proposerons un budget dans le cadre de ce syndicat. Je dirai simplement et rapidement que le résultat de gestion de 2017 laisse entrevoir un déficit qui avoisine les 50 000 €. Là aussi, des interrogations se posent. Peut-être une problématique se pose-t-elle sur l'installation des systèmes de chauffage qui n'avait pas été bien conçue ou cernée par le réalisateur et l'équipe de maîtrise d'œuvre. Une étude en cours nous livrera très prochainement ses résultats et son analyse. Il faudra probablement se poser rapidement la question de la contribution des différentes collectivités, et de leur niveau. Il me semble, Monsieur LOZACH, que vous aviez déjà engagé ces discussions avec le Président de Région, Alain ROUSSET. Certains éléments doivent être sécurisés pour assurer un fonctionnement durable, en particulier, si la deuxième phase doit se concrétiser.

Telles sont les informations que je pouvais vous apporter aujourd'hui. Nous évoquerons ce sujet lors de prochaines plénières si vous souhaitez disposer d'informations plus précises.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je souhaitais seulement témoigner de l'effet de la Cité de la Tapisserie sur AUBUSSON.

Le premier défi était de faire venir du monde. Du monde est venu à AUBUSSON, dès la première année. Nous aurions pu craindre que ce soit l'attrait de la nouveauté – tout nouveau, tout beau ! –, mais l'effet persiste. Nombre de visiteurs viennent dans la Creuse par l'entrée de la Cité. Espérons qu'ils y prennent goût et que, de la Cité, ils partent découvrir d'autres lieux en Creuse et leur visite ne soit pas que journalière.

Il y a sans doute là un nouveau défi à relever, et ce second défi est celui de l'offre hôtelière puisqu'un car, à lui seul, remplit les deux hôtels d'AUBUSSON. C'est un autre souci.

Quoi qu'il en soit, il existe bel et bien un effet « Cité » à AUBUSSON. A l'heure où ce secteur géographique rencontre des difficultés, cela est appréciable.

Mme LA PRESIDENTE. – J'entends parler de projets d'hébergement qui ne seront peut-être pas de grande capacité mais, les choses avancent.

M. LEGER. – Il y a ce projet, un peu enterré pour ne pas dire beaucoup, à « La Seiglière », qui a capoté en partie pour un problème de branchement électrique. De toute façon, en règle générale, j'ai pu constater depuis que je suis Président de la communauté de communes que pose un souci de coût de raccordement à l'énergie électrique dans ce pays. Je ne puis affirmer que le projet de reprise de « La Seiglière » ait capoté pour un problème de raccordement électrique mais, à l'évidence, cela a beaucoup pesé dans l'échec de ce projet de reprise.

A FELLETIN, je connais un autre projet qui a failli ne pas aboutir également pour une question de raccordement électrique. Il n'est pas possible que, dans ce département où nous manquons de projets de reprise économique, ceux-ci échouent pour de tels motifs. Je m'empresse d'ajouter que la faut n'en revient pas au SDEC, mais bien à l'opérateur historique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – En ce qui concerne la formation, vous avez évoqué le BMA, le brevet des métiers d'art, qui prépare à la reprise ou à la création d'ateliers nouveaux. Peut-être entendrons-nous parler dans les prochains mois d'une formation BAC + 3, telle que nous l'avions imaginée, l'idée étant de créer une filière d'excellence allant jusqu'à BAC + 3.

Cela fait aussi partie du plan de revitalisation du Département. Il serait, je pense, nécessaire d'étudier cette question en lien avec un lycée parisien. Emmanuel GERARD, le Directeur de la Cité de la Tapisserie, que j'ai rencontré hier vous en parlera très certainement. Ce serait l'occasion de créer une alliance entre des étudiants parisiens et des stagiaires de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Plus personne ne demande la parole ?...

Je considère que l'Assemblé départementale prend acte de la communication des éléments concernant la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé à AUBUSSON.

Nous passons au rapport suivant, qui concerne la fonction 3.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS (FONCTION 3) BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/3/25

M. DAULNY, Vice-Président en charge de l'Education et de la Culture, Rapporteur. – Ce rapport a pour objet de présenter les propositions d'inscriptions budgétaires afférentes à la fonction 3 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », et concerne notamment les activités artistiques et l'action culturelle, la nouvelle unité « Patrimoine et paysages », la Bibliothèque départementale de la Creuse et les Archives départementales de la Creuse. Il y est également fait part de propositions relatives au sport, à la jeunesse et aux loisirs, ainsi que de celles présentées au titre des études et travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction 3.

Il est à préciser que les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, aux chapitres 903, 913 et 933 feront l'objet d'un vote spécifique en fin de séance. Toutes les propositions sont largement détaillées dans le rapport, mais je me permets d'ajouter un commentaire sur quelques points.

Au sujet du Conservatoire Emile GOUE, il est prévu une augmentation de 25 000 € par rapport à la dotation allouée en 2017, qui s'explique par le désengagement total de la Région et l'incertitude de la subvention de l'Etat, sachant que celle-ci avait déjà été divisée par trois. Nous attendons peut-être 72 000 €, mais cela demeure incertain malgré les courriers envoyés par M. LOZACH et Mme la Présidente relevant les grandes différences existant avec des conservatoires similaires, comme celui de la Lozère, dans l'attribution des subventions de l'Etat.

Je tiens également à remercier les bénévoles des bibliothèques qui permettent de créer un véritable maillage territorial et d'animer remarquablement les actions autour du livre et de la lecture. Je profite de l'occasion pour remercier Mme OLIVIER et ses services pour le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année au sein des communes, en relation avec les élus.

Je souligne que, s'agissant du patrimoine, l'année 2018 sera une année de transition, marquée par la disparition de la Maison départementale des Patrimoines mais aussi par la création de l'unité « Patrimoine et paysages » au sein du nouveau Pôle Stratégies territoriales, évoqué par Mme la Présidente ce matin.

Mme LA PRESIDENTE. – Je précise qu'il sera proposé, lors de la prochaine Commission permanente, de modifier le loyer annuel versé par le café-théâtre l'Avant-scène. Nous l'avons laissé tel quel dans le rapport parce que la transaction avec le locataire n'est pas encore finalisée. Mais, *a priori*, le loyer et, donc, la recette devraient être revus à la baisse.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je profite de sujets évoqués dans le rapport pour faire un point d'étape sur deux des équipements.

Premièrement, je souhaitais savoir ce qu'il en est de l'utilisation et des projets du centre de vacances de SAINT-PALAIS-SUR-MER. C'était un centre cher aux Creusois qui s'y rendaient en vacances il y a quelques années encore, et que j'ai moi-même pu utiliser il n'y a pas si longtemps lors d'un voyage des aînés d'AUBUSSON.

Deuxièmement, des sommes non négligeables sont évoquées pour le bon entretien et la remise en état du Centre culturel Jean Lurçat. Je sais que différents projets ou avant-projets avaient été évoqués pour une nouvelle affectation ou occupation de ce site. Je saisis l'occasion pour savoir si vous avez avancé quant à l'utilisation des anciennes salles du Musée Jean LURÇAT. Ce sont, vous vous en doutez aisément, des questions qui nous sont posées régulièrement à AUBUSSON.

M. DAULNY, Vice-Président en charge de l'Education et de la Culture, Rapporteur. – En ce qui concerne SAINT-PALAIS-SUR-MER, nous sommes depuis janvier propriétaires de tout le site puisque, à la fin du bail emphytéotique, l'EPD Les Deux Monts a définitivement quitté les lieux. Donc, aujourd'hui, les trois hectares de terrain reviennent à la colonie.

Après la rencontre que nous avons eue avec la Caisse de dépôts et consignations, le projet est en phase d'étude. Nous verrons s'il s'inscrira dans le cadre d'une mixité ou autre. C'est un projet qu'il ne faut pas rater. Nous savons que les bâtiments sont vétustes. Nous nous demandons même s'il ne vaudrait pas mieux les écrouler et les reconstruire. Voilà où nous en sommes là, car la situation est catastrophique. Les écoles maternelles ne peuvent plus y aller pour des questions de normes et rien n'a pas bougé depuis quarante ans. Il nous faut donc déjà déterminer si nous conservons tout le patrimoine du site.

Nous avons commencé à nous pencher sur toutes ces questions. Nous réfléchissons au projet. Nous comptons travailler avec la Caisse des dépôts et consignations et, naturellement, à l'issue de la réflexion, nous vous présenterons nos propositions. Nous sommes tous conscients de l'intérêt que les Creusois portent à ce site. Nos centres de loisirs, nos écoles et nos colonies continuent à se rendre sur les lieux mais, de toute façon, le site ne peut demeurer dans cet état. Pour 2018, nous avons renouvelé la convention avec la FOL pour la gestion du site. Le temps que tout se mette en place, nous ne savons pas ce qu'il en sera pour 2019. Voilà où en est ce dossier aujourd'hui. Nous vous tiendrons informés rapidement. Nous allons avancer de notre côté, mais il est plus facile aujourd'hui que nous avons les clés de tout le patrimoine de savoir où nous allons, même si, comme je viens de l'expliquer, cela ne fait pas longtemps que les locaux ont été libérés.

Concernant le Centre Jean LURÇAT, des visites du bâtiment ont été effectuées à plusieurs reprises. Nous sommes conscients que les expositions de la Cité seront maintenues et pérennisées sur ce site. C'était inévitable, tout au moins pour cette année. Nous avons également travaillé avec le Conservatoire départemental de musique, car nous estimons serait bien qu'il puisse s'installer en lieu et place à Jean LURÇAT. Bien évidemment, le musée qui était prévu

à GUERET au Présidial serait aussi bienvenu en lieu et place de la structure du Centre Jean LURÇAT.

Tels sont les projets envisagés. Il faut maintenant les mettre en œuvre. Le Pôle Culture sera à nos côtés pour continuer d'avancer sur ce musée tant attendu. Car il est vrai que nous avons quelque peu stagné, ce que nous ne pouvons que regretter. Mais cette piste tient la route. Voilà donc où nous en sommes aujourd'hui sur ce Centre Jean LURÇAT.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – J'aurais une question à poser qui concerne le budget des Archives départementales. Je note qu'un effort important a été réalisé pour la numérisation et la mise en ligne des documents qui sont désormais consultables par internet. C'est une évolution inéluctable, qui est appelée à se développer au cours des prochaines années, mais qui n'est pas sans conséquence sur la fréquentation physique des Archives par les lecteurs ou les chercheurs locaux.

Je profite de la présence de Mme BUGAT pour lui demander si elle dispose de chiffres – sinon, elle pourra nous les donner plus tard, ce n'est pas grave – concernant l'évolution de la fréquentation de la salle de lecture au cours de cette dernière année, ainsi que les chiffres de la fréquentation du site internet. Combien de lecteurs se sont raccordés à ce site sur une année ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est effectivement très intéressant. Grâce la numérisation, il est possible pour des personnes physiquement très éloignées de notre territoire de consulter tous ces actes. C'était d'ailleurs l'intérêt de la numérisation d'un certain nombre de registres, comme ceux des soldats de la Première Guerre mondiale, par exemple. C'est une mine d'informations qui sont désormais partagées à une échelle d'une tout autre dimension. M. AVIZOU a raison, il serait effectivement très intéressant de pouvoir mesurer, au moyen de ces chiffres, le nombre de personnes qui s'y intéressent.

Si la fréquentation physique est moindre, il est vrai également qu'il est de l'intérêt des Archives de la maintenir, en proposant par exemple des expositions préparées par différents services du Conseil départemental dans cet espace des Archives départementales. C'est une habitude qui a été prise à Guéret de longue date. Le public assiste nombreux au lancement de ces expositions qui sont de qualité et qui se déroule dans un espace fort agréable, cosy et feutré.

Vous le voyez, les 8 226 000 € fléchés sur cette fonction se décomposent en 3 M€ pour les arts et la culture, plus de 330 000 € pour le Patrimoine et les paysages, quelque 350 000 € pour la Bibliothèque départementale et 130 000 € pour les Archives départementales. Ce sont 545 000 € qui sont consacrés aux sports et 270 000 € programmés pour les différents travaux sur les bâtiments.

La parole est à Mme OLIVIER.

Mme OLIVIER, directrice de la Bibliothèque départementale. – Je peux répondre à M. AVIZOU que nous comptons 460 lecteurs inscrits. Il est vrai que nous connaissons depuis l'ouverture du site une baisse de fréquentation de moitié. Cela représente tout de même quelque 8 000 articles fournis, tant il est vrai qu'un lecteur peut être assez gourmand ! C'est le cas dans toute la France. Nous faisions la comparaison avec la Corrèze qui, pour 230 000 habitants, compte 516 lecteurs et nous essayions d'étudier, avec ma collaboratrice chargée de la salle, ce qu'il en était des départements voisins : nous constatons que beaucoup sont descendus aux environs de 500 lecteurs.

Nous sommes en train de réfléchir en France, en réseau départemental, sur ce que doit être l'usage, l'avenir des salles de lecture. Il nous arrive parfois, pour notre part, de la réserver exclusivement aux scolaires, en la fermant au public afin qu'une classe puisse, par exemple, s'étaler joyeusement et travailler sur des originaux. Pour l'instant, nous n'avons pas enregistré de protestations face à cette fermeture. Je ne pense pas que cela ait occasionné des difficultés aux autres publics, mais si vous en entendiez, il faudrait nous en faire part.

Mme LA PRESIDENTE. – S'il n'y a pas d'autres remarques sur cette fonction 3, je vous rappelle que les inscriptions budgétaires seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

Je vous signale que Mme Marie-Thérèse VIALLE a quitté l'Assemblée et donné pouvoir à M. Nicolas SIMONNET.

Nous abordons à présent les rapports de la Commission en charge des Infrastructures et des Transports.

REGULATION DU TRANSPORT DE BOIS RONDS
DEFINITION D'UN RESEAU DEROGATOIRE PERMANENT

RAPPORT N° CD2018-02/4/26

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Afin d'assurer les continuités de réseau avec les départements voisins en cohérence avec la desserte des massifs forestiers, il est proposé de définir, cette année encore, le réseau dérogatoire dit « permanent », qui autorise la circulation des véhicules de PTRA, poids total roulant autorisé, de 48 tonnes, 5 essieux, ou de 57 tonnes, 6 essieux et plus.

Le détail des routes figure dans le rapport. Aucun changement n'est proposé. Le réseau est reconduit à l'identique depuis 2013. L'outil Transbois est désormais intégré à l'outil « Forêt Data – Région Nouvelle-Aquitaine » qui a été développé par le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et de Gestion des Risques (GIP ATGeri).

Il vous est proposé de définir le réseau dérogatoire permanent de transport de bois rond sur la voirie départementale, comme étant celui qui fait l'objet de l'expérimentation entre 2013 et 2017, et de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute

décision modificative de ce réseau, en fonction notamment de l'évolution de son état – en particulier, celui des ouvrages d'art le supportant – ou de l'analyse des besoins recensés.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Lorsque nous avions négocié ce dispositif avec les professionnels du transport de bois, c'était du donnant-donnant puisque la collectivité consentait un effort pour accueillir des véhicules plus lourds qui leur permettaient de rentabiliser leurs déplacements en chargeant plus. Un bilan a-t-il été réalisé ? Madame FAIVRE, pouvez-vous nous dire ce que nous pouvons mettre en face de l'effort de la collectivité qui voit sa voirie utilisée par ces gros camions de bois ?

L'Etat nous avait dit qu'il nous suivait dans notre démarche et que des contrôles supplémentaires seraient effectués par la Gendarmerie sur les poids de charge. Nous devions également être mieux avertis par Transbois que des camions allaient découcher sur les voies communales pour rejoindre le réseau dérogatoire. Il fut un temps où je m'y intéressais. J'avoue avoir eu, depuis, d'autres sujets à traiter. Je ne sais pas quel est bilan aujourd'hui de cette balance. Normalement, cela devait être du donnant-donnant entre les collectivités, les impôts de nos contribuables, et les pratiques de cette profession.

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Nous ne disposons pas d'éléments précis, surtout pour ce qui des contrôles. En revanche, nous pouvons dire, comme toujours, qu'il y a de bons et de mauvais élèves, c'est-à-dire que tout le monde ne suit pas toujours la procédure. Le dispositif permet de mieux encadrer et d'avoir une meilleure vision, mais tout n'est pas parfait.

M. TUOT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports. – Grâce à cette nouvelle mesure, depuis 2013, nous disposons d'informations que nous n'avions pas par le passé. Au moins savons-nous où passent de manière générale les forestiers. En revanche, il est difficile de quantifier, car quelques imperfections du système nous empêchent de mener à bien cette quantification. Les contrôles de l'Etat ne sont pas nombreux. Je ne dispose donc pas de chiffres qui pourraient nous permettre de quantifier. Je peux seulement dire que nous disposons de plus d'informations que par le passé.

M. LEGER. – Par le dispositif Transbois ?

M. TUOT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports. – Oui, mais le dispositif a changé. Comme le précisait Mme FAIVRE, aujourd'hui, ce n'est plus l'Etat qui a la main avec Transbois, mais un GIP qui assure la mission. Ce sont d'ailleurs des forestiers qui ont repris cette procédure de gestion temporaire, ou permanente, des risques. L'Etat a passé la main.

Mme LA PRESIDENTE. – Telles sont les précisions que nous pouvons vous apporter.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Cette question du transport de bois demeure un sujet délicat. Il est très sensible, quelle que soit la nature de la route empruntée, qu'il s'agisse d'une route nationale, départementale, d'une voie ou un chemin communal, d'une voie d'exploitation ou autre.

Vous nous demandez de définir le réseau, mais il s'agit, en fait, d'adopter le réseau permanent. Pour arriver à mettre en place cette expérimentation entre 2013 et 2017, il a vraiment fallu être très patient, procéder à de nombreuses consultations en amont et surtout faire preuve de la concertation de tous, en n'oubliant personne. Les acteurs à mobiliser sont très nombreux. La consultation ne se borne aux exploitants forestiers ou aux syndicats de transport, il faut aussi prendre en compte les industriels, les scieurs notamment, sans oublier les élus des communes, des intercommunalités qui, pour certaines, ont défini des plans de développement du massif forestier.

Je pense donc que, si aucun bilan n'a été tiré jusqu'à présent, il faut vraiment procéder à une nouvelle concertation très approfondie pour permettre l'évaluation du dispositif et, éventuellement, y apporter les modifications souhaitables. N'oublions pas non plus de consulter les départements voisins, puisque le massif forestier est à cheval sur plusieurs d'entre eux, ainsi que les services de Gendarmerie auxquels faisait référence Jean-Luc LEGER. Sur de tels sujets, il faut être très prudent et faire preuve de beaucoup de concertation.

Donc, aujourd'hui, vous nous demandez d'adopter la carte ou de lancer la démarche ?

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – En fait, nous considérons que le dispositif n'est plus expérimental et que nous passons à un dispositif permanent.

M. LOZACH. – Nous passons de l'expérimentation à une phase plus officielle, plus stable, mais la nouvelle carte est-elle celle qui figure dans le rapport ?

M. TUOT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports. – En fait, il n'y a pas eu de modification depuis 2013, durant toute cette période d'expérimentation, que nous ne qualifions plus d'expérimentation dans la mesure où aucune modification n'a été apportée en cinq ans.

En revanche, il est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour faire évoluer, en cas de besoin, certains itinéraires à la marge.

Mme LA PRESIDENTE. – La remarque de M. LOZACH est pertinente. Avant de faire évoluer le réseau, même à la marge, puisqu'il s'agissait d'un réseau obligatoire transitoire, il semble important de savoir ce qui s'est passé sur ce réseau. Je ne sais pas ce qu'en pense Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Cela est vrai. Mais, après avoir voté sans modification pendant cinq années de suite un dispositif expérimental, il finit par devenir un réseau permanent. Cela dit, nous aurions pu effectivement présenter dans le rapport un bilan d'étape avant de le concrétiser en réseau permanent.

Mme LA PRESIDENTE. – Pouvons-nous décider de poursuivre en l'état durant une année supplémentaire, et dire que nous souhaitons une évaluation claire avant de nous positionner sur une proposition définitive ?

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Dans ce cas, il faudra l'adopter en conservant la formulation habituelle d'expérimentation. Mais je trouve gênant de le conserver systématiquement en réseau expérimental.

Donc, en attente d'évaluation !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la proposition que je peux vous faire.

M. LOZACH. – Je n'ai pas de revendication particulière concernant le réseau en lui-même. Je suis favorable à ce que nous passions d'une phase d'expérimentation à une phase officielle, voire de généralisation, si le dispositif peut inspirer d'autres secteurs. Je voudrais seulement être certain que tous les acteurs impliqués dans la concertation initiale, en 2013, soient bien pris en compte dans le passage à la nouvelle étape.

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Il n'y a pas eu de revendication de modification de ce réseau, mais il est certain qu'ils souhaiteraient que nous l'étendions.

Mme LA PRESIDENTE. – Il me semble plus sage, comme le dit M. LOZACH, de nous appuyer sur des éléments d'évaluation probants avant de passer d'une phase expérimentale à une phase actée.

Je vous propose donc que nous définissions, durant encore un an, ce réseau comme étant un réseau dérogatoire expérimental ; que nous fixions des critères d'évaluation et de rencontre avec les acteurs locaux, les forestiers et tous ceux qui sont concernés ; et que nous revotions l'an prochain sur la question de savoir si les axes de ce réseau dérogatoire temporaire correspondent bien aux besoins et peuvent devenir permanents.

Cela signifie que je mets aux voix la proposition visant :

- à maintenir le réseau dérogatoire, tel que présenté dans le rapport, à titre expérimental pour l'année 2018 ;

- et à donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision modificative de ce réseau notamment en fonction de l'évolution de son état ou des besoins recensés et de leur analyse. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON – GUERET

RAPPORT N° CD2018-02/4/27

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Avant de céder la parole à son Président pour qu'il nous parle des deux projets : le projet de panneaux photovoltaïques et l'opération SAFRAN, je vous indique que le maintien d'un budget constant a été voté en investissement et en fonctionnement, et que la participation du Conseil départemental demeure inchangée.

M. FOULON. – Merci, Madame la Vice-présidente !

Je vous livrerai trois informations relatives à l'aérodrome de LEPAUD.

Premièrement, une prolongation de l'engagement des différentes collectivités qui contribuent autour de cette table du syndicat a été validée pour sept ans. Nous avons donc aujourd'hui une visibilité jusqu'en 2025 sur le partenariat entre les différentes chambres de commerce et Conseils départementaux. C'est une première étape.

Deuxièmement, s'agissant du projet photovoltaïque, nous attendons. Mais ce sera la dernière fois, car nous arrivons au bout du bout. En mars-avril, nous devrions connaître le résultat de l'appel à projets que nous avons lancé. Je ne m'avancerai pas sur ses chances de succès ! En tout état de cause, nous ne souhaitons pas prolonger la collaboration avec cette société. A l'avenir, au-delà des appels à projets, nous travaillerons différemment, *via* le Ministère de l'Ecologie et de l'Environnement. Nous aborderons la question différemment parce que les résultats ne sont pas à la hauteur et que le contexte évolue. Economiquement, le photovoltaïque devient de moins en moins rentable et nous subissons la concurrence de projets de parcs dans le sud de la France, plus rentables économiquement en raison de l'ensoleillement de ces régions.

Troisièmement, concernant le projet de SAFRAN, je rencontre très prochainement les responsables de l'entreprise pour qu'ils nous disent, enfin, ce qu'ils veulent. Ils nous ont envoyé un petit *book*, en nous expliquant qu'ils voyaient différemment l'aménagement des hangars, que nous devions leur laisser de la place et faciliter l'accessibilité. Ils sont assez exigeants, sachant que, *in fine*, nous avons décidé que nous n'avions pas de fonds à consacrer à cet aérodrome et que, s'ils voulaient un équipement à la hauteur de ce qu'ils souhaitent pour réaliser leurs essais sur le drone, ils devraient financer cet équipement. Initialement, ils étaient très ambitieux, envisageant un terrain entre 800 et 900 m^2 et un bâtiment de 2 M€ ; aujourd'hui, comme nous ne payons pas, ils sont descendus à 400 ou 500 m^2 et réduisent la voilure. En tout

état de cause, ils demeurent intéressés. Je ne sais pas si vous avez lu la presse, dans *la Montagne*, il est question d'une collaboration qui se met en place avec MONTLUÇON pour des essais qui seraient réalisés à LEPAUD.

Je suis désolé, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ces affaires traînent. Je parle sous couvert de M. LOZACH, qui sait bien comment cela se passe. Ce n'est pas facile. SAFRAN est une grosse entreprise qu'il n'est pas évident de faire bouger. Nous avons des interlocuteurs différents en fonction des différents aspects du dossier. Vous me connaissez, nous tenons un langage de fermeté, et leur indiquerons que nous ne financerons pas des équipements sur cet aérodrome pour une entreprise privée.

M. LOZACH. – Monsieur FOULON, vous m'avez un peu tendu la perche, et je rejoins ce qui vient d'être dit par le Président du comité syndical : nous avons tous à nous féliciter de ne voir personne se désengager.

Première observation, nous sortons à peine de toutes ces mutations qui ont concerné les intercommunalités et les chambres consulaires, notamment sur le plan financier. Nous étions en droit de nous interroger sur ce qu'allaient faire les deux CCI intéressées par cette structure interdépartementale. Avec les redécoupages territoriaux, des changements de personnes sont intervenus. Il était légitime de s'interroger. Finalement, comme cela a été dit, tout le monde repart à moyen terme, pour une période de sept ans. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir, au travers de cet équipement, une sorte de consolidation des relations entre deux Départements qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, celui de l'Allier et celui de la Creuse.

Deuxième observation, il me semble important de maintenir le dialogue avec SAFRAN qui produit les drones d'hier et les avions-drones de demain. Ils auront besoin d'un terrain d'essais et d'entraînement à quelques dizaines de kilomètres de chez eux. Nous pouvons leur rendre de ce service, si je puis dire. Le problème est qu'ils sont très durs en affaires. Vous employez dans le rapport l'expression « année de transition » ; le problème avec eux est qu'il s'agit toujours d'années de transition. On sait toujours ce qu'il y a avant l'année de transition, jamais ce qu'il y a après, ni comment sortir de la transition ! Mais il faut effectivement poursuivre le dialogue avec eux.

Dernier point sur lequel je souhaitais intervenir : la centrale photovoltaïque. Vous en aviez parlé lors de la dernière séance plénière, nous informant que vous étiez sur le point de couper les ponts avec ARMORGREEN, ce que vous venez de confirmer.

Nous parlions encore d'innovation ce matin. A mon avis, ce projet de parc solaire est absolument essentiel pour le syndicat de LEPAUD, ne serait-ce que pour des raisons financières, mais pas seulement, ainsi que pour l'ensemble du Département de la Creuse, pour son image, pour sa contribution aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21. J'entendais d'ailleurs ce matin, assez curieusement compte tenu des discours que l'on peut entendre à longueur de journée dans les médias, que la part des énergies renouvelables dans la consommation des ménages en France en 2017 avait baissé par rapport à 2016. Mais cette baisse était liée en particulier à la sécheresse et à l'énergie hydroélectrique, et non à l'éolien ou au solaire.

Je voulais simplement dire qu'à mon avis, c'est ou c'était – vous comprendrez par la suite pourquoi je parle au passé – une erreur de couper les liens avec ARMORGREEN. Tout

d'abord, eux-mêmes se sont transformés en trouvant des associés. Ils s'appellent d'ailleurs maintenant ARMORGREEN, HEOLPROD et PHOENIX. Grâce à ce regroupement, leurs prix sont aujourd'hui plus compétitifs qu'auparavant par rapport au marché et pour répondre à l'appel à candidature. En termes de tarif, leur proposition est tout de même en baisse d'environ 20 %. Comme ils avaient échoué d'extrême justesse ces dernières années, je pense que leur candidature mériterait d'être à nouveau soutenue. Le problème est l'échéance du bail qui arrive à son terme au mois de mai ; il serait important de le reconduire jusqu'en mai ou juin 2019.

De plus, n'oublions pas que, désormais, pour participer à ces appels à projet, il faut être titulaire du permis de construire. Or ils sont les seuls à le posséder, et ont déjà dépensé plus de 200 000 € dans cette affaire – pour rien, pour l'instant !

Très sincèrement, ils sont plus compétitifs que les années précédentes. Je pense pouvoir vous annoncer, Monsieur le Président du syndicat, que vous allez recevoir une très bonne nouvelle en ce qui concerne ce marché du parc solaire à LEPAUD.

M. FOULON. – Je vous en remercie, Monsieur LOZACH. Je suppose que c'est en tant que Sénateur que vous avez reçu cette nouvelle en *off* ? Tant mieux ! Si la nouvelle est bonne, nous ne pouvons que nous en féliciter !

J'ajouterai pour ma part quelques petites informations, mais je ne parle pour ma part qu'en connaissance du dossier ! Il est vrai que de petites modifications ont été apportées et que les prix baissent. Il demeure toutefois un petit souci à propos d'une soulte de 100 000 €, qui a disparu. Je les ai reçus avec le Comité syndical et Nicolas SIMONNET : certains éléments financiers du devis ne sont pas très intéressants. Nous n'avons pas été suffisamment convaincus pour contracter une nouvelle fois. Le devenir restait assez vague, les engagements financiers n'étaient pas clairs.

Sachez, Monsieur LOZACH, que je n'ai pas pris, seul, la décision, mais nous n'avons décidément pas été convaincus. M. SIMONNET pourra vous le confirmer. Nous sommes restés dans l'expectative. De plus, la personne que nous avons reçue n'a pas été très encourageante, ne sachant pas si cela pourrait passer. Le point positif est qu'ils ont maintenant un partenaire financier prêt à investir. C'est ce qu'ils ont commencé par nous expliquer. C'était donc plutôt bien parti mais, ensuite, nous sommes restés sur notre faim, si je puis dire. Philippe BAYOL était présent également. Nous n'avons pas été convaincus.

Souhaitez-vous apporter des précisions, Monsieur SIMONNET ?

M. SIMONNET. – Non, c'est exactement cela.

M. LOZACH. – Je ne sais pas la discussion que vous avez eue avec eux. Ce qui m'intéresse, c'est le dossier de candidature qui a été déposé, et de faire en sorte qu'il débouche favorablement auprès de la CRE, la Commission de régulation de l'énergie, et qu'il soit ensuite validé par le Ministère. Voilà ce qui m'intéresse. Personnellement, je ne sais rien des discussions que vous avez eues avec eux s'agissant du moyen terme.

Un dossier de candidature a été déposé. A mon avis, il est très important que ce parc photovoltaïque puisse se faire dans ce département. Je vous rappelle que les résultats réalisés par le parc solaire de BONNAT sont bien plus élevés que le budget prévisionnel et le plan initial. Cela s'est révélé plus intéressant pour l'exploitant qui s'est lancé dans ce parc qu'il ne l'imaginait initialement. Les parcs photovoltaïques peuvent être très intéressants, y compris dans un département comme le nôtre, notamment en raison de la régularité de l'ensoleillement. C'est comme pour le vent.

M. FOULON. – Je ne veux pas être trop technique et je ne vais pas rebondir sur votre propos parce que, sinon, nous n'allons pas cesser de nous renvoyer la balle. Je pense que nous sommes d'accord *in fine*. Mais se pose aussi un problème pour alimenter le poste réseau. C'est un point assez problématique. Nous leur avons demandé d'y remédier, et ils sont un peu embêtés. C'est aussi une contrainte sur ce dossier.

Mais, bon, croisons les doigts et, *en off*, nous espérons recevoir une bonne nouvelle ! Merci, Monsieur LOZACH ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Cela aurait été plus rapide pour l'Agglo de GUERET ! C'est très bien, mais j'ai été surprise parce que c'est en proximité de résidences ou du moins d'habitations. Il existe d'autres usages pour des terrains de ce type, en particulier la construction. Mais à LEPAUD, cela n'avance pas. Mais je ne connais rien à ce dossier de LEPAUD, ce n'est qu'une constatation, vu de très loin. Depuis le temps que nous en parlons – cela doit faire cinq ans –, nous serons heureux de le voir aboutir. Mais c'est long !

M. FOULON. – Monsieur LOZACH, à quelle époque avez-vous lancé le projet ?...

M. LOZACH. – En 2011.

Mme LA PRESIDENTE. – C'était même il y a six à sept ans !

M. LOZACH. – Il faut bien dire qu'au cours des premières années, les conditions régissant ces appels d'offres étaient plus drastiques qu'aujourd'hui. Entre la dernière année de Ségolène ROYAL et aujourd'hui, nous avons assisté à une véritable ouverture pour ces projets, y compris sur des territoires comme les nôtres. Mais il est vrai qu'avant 2015 ou 2016, il fallait être très armé pour décrocher ce type de marchés. La concurrence était très forte, certaines entreprises étaient bien implantées et bénéficiaient surtout de relations particulières avec un opérateur national que tout le monde connaît.

M. SIMONNET. – En l'espace de six à sept ans, le prix d'achat a diminué de manière conséquente : autour de 50 centimes en 2011, il est passé à 8 centimes aujourd'hui. Cela a forcément des conséquences sur la pertinence du projet.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie. Je vous signale que Mme Nicole PALLIER a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'Assemblé départementale voudra se prononcer sur une participation financière de fonctionnement de 64 000 €, en fonctionnement. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix également une subvention d'investissement de 34 000 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Le rapport suivant concerne le Parc départemental. Il s'agit donc d'examiner les propositions du budget annexe.

PARC DEPARTEMENTAL
BUDGET ET BAREME 2018

RAPPORT N° CD2018-02/4/28

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Il est proposé à l'Assemblée d'approuver, pour l'année 2018, le budget primitif, le barème et le programme d'investissement du Parc départemental.

Il est à noter que le résultat de gestion de l'année 2017 est négatif. Il est de - 826 153 € en investissement, de - 144 811 € en fonctionnement. Cela tient, en investissement, aux matériels du programme 2016 qui ont été livrés et payés en 2017 et, en fonctionnent, à des recettes non perçues qui n'ont pas permis de couvrir les dépenses en raison de l'augmentation du prix des matières premières, de chantiers qui ont été reportés ou encore baisse de la vente de sel.

Le résultat de clôture reste malgré tout positif en raison des excédents reportés. Il s'établit à 2 271 232 €.

Pour 2018, il est envisagé un investissement de 1 M€ dans les matériels, dont 400 000 € de matériels de 2017 livrés et payés en 2018 et les crédits de fonctionnement sont, par prudence, prévus en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Existe-t-il une stratégie particulière par rapport au Parc ?

Mme LA PRESIDENTE. – Une stratégie particulière, non, juste la demande, comme pour un dossier précédent, de disposer d'éléments probants qui permettent aux élus de prendre une décision. Nous voudrions, par exemple, savoir s'agissant des prestations qui ont été externalisées au cours des dernières années par le biais d'appels d'offres, ce que cela coûte et ce que cela coûterait si le Parc les réalisait. Cela permettrait d'évaluer les besoins matériels, les besoins humains, etc. Le Parc fonctionne un peu dans sa bulle, à part, avec son petit budget annexe, et nous entendons les interrogations des élus, et même des agents, qui se demandent comment sont refacturés ces services et ces prestations au sein de la collectivité. Cela suscite de nombreuses interrogations.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour nous permettre de changer les choses. Mais cela fait partie des commandes que nous avons faites au responsable du Parc. Nous lui avons demandé de réaliser une analyse plus fine et, si besoin, d'avancer des propositions pour que le fonctionnement soit plus adapté en interne à la collectivité et nous permette de dégager une part supplémentaire pour pouvoir engager des travaux.

Tel est, globalement, l'objectif que nous poursuivons : réaliser plus de travaux et offrir plus de services aux usagers, en particulier en matière d'entretien du Parc. C'est un sujet sur lequel vous aviez réfléchi. Toutes les collectivités le font aujourd'hui. Le Département de la Corrèze a pris la décision, l'an dernier, de supprimer le Parc départemental et d'internaliser cet héritage de l'Etat qui nous « colle aux basques » !

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – C'est effectivement un héritage.

Le budget annexe, qui est purement comptable, génère beaucoup de travail supplémentaire. Cela permet toutefois une analyse des dépenses. Depuis trois ans, nous évoquons cette question financière avec les personnes du Parc, avec le PAT en général. Il y a toujours des avantages et des inconvénients. Cela permet de générer tout ce qui est facturation et refacturation, mais cela peut aussi bloquer des sommes d'un côté quand nous pourrions en avoir besoin de l'autre, ce qui n'est pas forcément pertinent. En revanche, c'est un véritable outil analytique. Nous nous étions dit que, si la décision était prise de supprimer ce budget annexe, il faudrait poursuivre une comptabilité analytique précise afin de ne pas perdre de vue les prestations. Car il est vrai que, si l'on prend en compte tout ce qui leur est facturé en personnels, en matériels et en matériaux, le Parc est un pivot des UTT. C'est ainsi que je le perçois, même s'il n'est pas seulement cela.

Le sujet mérite réflexion. A côté de cet aspect comptable, il y a aussi les missions et le fonctionnement des agents. Si les agents d'exploitation travaillent avec les agents des centres, c'est qu'ils ont des spécificités et accomplissent des missions plus spécifiques. La technicité des anciens agents de l'Etat nous permet d'avoir à disposition des personnels qui savent faire des choses que ne font pas tous les agents des centres. Malheureusement, cette technicité tend à se perdre car, peu à peu, ces anciens partent en retraite. C'est le même problème que nous rencontrons au sein des UTT dont les chefs, issus des services de l'Etat, partent progressivement. Il faudra bien, ensuite, se demander si nous sommes en mesure et s'il est pertinent de continuer à assurer des missions qui peuvent aussi, n'ayons pas peur des mots, être confiées au privé. Mais tel n'est l'objet de ce rapport.

Quoi qu'il en soit, pour 2018, les choses repartent en l'état. Nous menons, en effet, des expérimentations par rapport à des marchés sur des services aujourd'hui réalisés par les personnels du Parc, que nous essayons de tester autrement. Le broyage en est une. Nous testons en plus, en moins, et nous verrons à ajuster les choses, car il est évident que les situations évoluent.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, peut-être aviez-vous des éléments à apporter à cette question ?

M. LEGER. – Non, je la posais simplement à titre d'information.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne demande la parole ?...

Il vous est proposé d'affecter, avant l'adoption d'un compte administratif 2017, le résultat anticipé de la section de fonctionnement au budget 2018 :

- pour partie, en section d'investissement, au compte 1068 pour un montant de 609 233,60 € ;

- en section de fonctionnement, au compte 002, pour un montant de 2 271 232,09 €. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Je vous propose ensuite de voter le budget annexe 2018 du Parc, tel que présenté. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Il vous est proposé d'approuver les propositions concernant le programme d'investissement, et de donner délégation à la Commission Permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Je vous propose enfin de prendre acte des modifications de tarifs et d'approuver le nouveau barème des prestations et ventes de marchandises avec effet au 1er mars 2018*(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur FOULON, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. FOULON. – Madame la Présidente, je me permets de faire une entorse au Règlement. Je viens effectivement d'apprendre que la centrale solaire de LEPAUD est retenue à l'appel d'offres. L'annonce date du 8 février. M. LOZACH était donc dans les petits papiers ! Je vous remercie et je vous l'annonce officiellement. *(Applaudissements.)*

Je vois que ces applaudissements ont jeté un froid. Mais c'est le travail de tous, de vous, Monsieur LOZACH, bien sûr, et de nous ! Cela fait six ans que nous y travaillons. C'est une bonne nouvelle. Enfin, nous y sommes ! Je tenais à vous en informer et nous en féliciter. Je ne suis pas sectaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Madame FAIVRE, nous poursuivons.

RESEAU ET INFRASTRUCTURES – BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/4/29

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Je propose de laisser M. GAILLARD présenter le rapport sur l'eau potable et l'assainissement, avant de passer aux routes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. S'agissant de l'eau potable et de l'assainissement, le dossier se compose de trois volets.

Le premier concerne le lancement du Schéma départemental d'alimentation en eau potable, ô combien attendu par notre principal partenaire, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, qui, depuis des années, incitait le Conseil départemental à s'engager dans ce schéma. Cela, n'ayons pas peur de le dire, a malheureusement bloqué des projets structurants durant plusieurs années. Le marché a enfin été attribué ; l'étude d'un montant de 300 000 €, subventionné à 80 % par l'Agence de l'eau, se déroulera sur dix-huit mois à deux ans. Nous avons ajouté à la demande de l'Agence de l'eau une partie relative à un audit des politiques publiques de l'eau. C'est ainsi qu'il vous est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 35 000 € et de prévoir des crédits de paiement de 150 000 €

Le deuxième a trait à l'aide à l'investissement des collectivités locales en alimentation en eau potable et en assainissement. Le Département est bien positionné pour aider les communes ou les syndicats de l'eau dans leurs projets d'investissement. Je vous renvoie au rapport pour le détail des inscriptions budgétaires.

Quant au troisième volet, celui de l'assistance technique en assainissement, les inscriptions budgétaires sont détaillées dans le rapport. Je précise, concernant la recette qui correspond à la participation des communes et EPCI aux coûts de l'assistance technique, assistance qui se révèle d'un grand secours pour les collectivités qui en bénéficient, que nous suivons près de 200 stations et que la redevance payée est, me semble-t-il, de 0,36 € par habitant.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

(M. Gérard GAUDIN remplace Mme Valérie SIMONET au fauteuil de la présidence.)

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Nous allons procéder par division : avez-vous des interventions sur cette partie concernant l'eau potable et l'assainissement ?...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Dans un souci de clarification, parce que je ne sais pas s'il n'y a pas un effet trompe-l'œil, en fait, il n'y a aucun nouveau projet ? Les 600 000 € inscrits serviront à apurer les dossiers précédents ?

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Non, parce que les autorisations de programme portaient sur deux années : vous avez donc effectivement des AP pour 2016 et 2017 et ce qui est lancé dont les AP seront examinées en DM1.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Nous avons bien des autorisations de programme qui sont proposées à hauteur de 300 000 € pour l'eau potable et pour l'assainissement.

M. LOZACH. – Oui, mais les 600 000 € correspondent à l'apurement des dossiers précédents ?

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Pour les dossiers de 2016 et de 2017.

M. LOZACH. – Nous sommes d'accord.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Mais ils sont calibrés en fonction des dossiers acceptés dans le cadre de la programmation…

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Ceux qui ont été validés.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – ... et de ceux qui restent de programmations antérieures, dont nous savons qu'ils arriveront en paiement en 2018.

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Plus personne ne demande la parole ?...

La parole est à Mme FAIVRE, pour finir de présenter le rapport.

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Pour ce qui est des routes départementales, comme je le disais ce

matin, il vous est proposé d'inscrire en section d'investissement 9 M€, contre 8,8 M€ pour 2017.

En synthèse, il est proposé d'inscrire en dépenses des crédits de paiement de 105 000 € pour les études, 150 000 € pour le PRID avec principalement l'aire de covoiturage au NOUHANT réalisée l'an dernier parce que la Région s'est prononcée tardivement sur le fait qu'elle n'aiderait pas ; 1,4 M€ pour le PRIR, et notamment La Seiglière sachant que 410 000 € sont consacrés aux travaux engagés en 2017 qui devraient s'achever aux beaux jours. Comme vous le savez, nous avons décidé d'enchaîner, avant la partie giratoire qui se fera en 2019, avec la section entre la route du Bignat et la Seiglière pour 990 000 €, sachant que nous recevons 600 000 € de la Région puisque tout n'est pas éligible au même taux de participation de la Région. Nous consacrerons 1,78 M€ pour les traverses ; 2,47 M€ pour le programme d'axes, et les enrobées ; 1,8 M€ pour les grosses réparations, qui sont plutôt des enduits ; 750 000 € pour les ouvrages d'art ; et 400 000 € pour les améliorations de sécurité.

Pour information, à propos des ouvrages d'art, l'Indre assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de démontage et de reconstruction du pont de CROZANT. Nous verserons à ce titre 200 000 € au Département de l'Indre. Cette année, il s'agira essentiellement des études. Les travaux ne débuteront que l'année prochaine, pour un montant total de l'ordre de 2 M€, soit 1 M€ pour la Creuse et 1 M€ pour l'Indre.

En section de fonctionnement, l'enveloppe globale reste constante : 4,5 M€ auxquels s'ajoute 1 M€ pour la viabilité hivernale. A ce jour, nous avons consommé 1 700 tonnes de sel, dépassant déjà notre consommation hivernale de l'an dernier. Au vu de l'hiver que nous avons connu, cela se comprend bien !

S'agissant des bâtiments, il est prévu, en investissement, différentes opérations, à hauteur de 293 500 €. Je vous propose de ne pas les détailler, dans un souci de brièveté.

M. GAUDIN, Premier Vice-président. – Mais nous reviendrons sur les points sur lesquels vous avez des questions. Il me semble d'ailleurs que M. AVIZOU avait levé la main à propos des routes et que je n'ai pas eu le temps de réagir. Nous lui donnerons la parole par la suite.

Je vous signale que M. Eric JEANSANNETAS nous quitte, pour ce soir, bien évidemment *(Rires.)*, et a donné pouvoir à Mme Pauline CAZIER.

(Mme Valérie SIMONET reprend place au fauteuil de la présidence.)

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur. – Je termine par les autres réseaux, que j'ai déjà évoqués ce matin.

Les travaux de téléphonie mobile – installation de support de répéteurs, renforcement, adaptation et mise aux normes des pylônes existants – représentent 65 000 €.

La participation au fonctionnement du syndicat mixte DORSAL passe à 101 250 €. Cette somme variera d'année en année puisque les nouveaux statuts et les nouvelles clés de répartition vont s'appliquer, dès lors que les EPCI siégeront au sein de DORSAL. Des frais de

fonctionnement supplémentaires vont apparaître puisque les montées en débit seront terminées et que ces opérations sont celles qui génèrent le plus de frais de fonctionnement puisqu'il y a beaucoup de locations à Orange.

Enfin, la fameuse ligne de l'aménagement numérique pour 2,145 M€, dont 1 M€ sur les prises FTTH du Jalon 1. Il restera 1,7 M€ en 2019, 1 M€ en 2020 et un résidu en 2021. Pour 2018, le reste concerne le solde du SDAN Pilote, pour 700 000 €, et la participation de DORSAL à la SPL, pour 365 000 €, afin de payer les actions. Il est prévu également 80 000 € pour les raccordements d'entreprises. Je ne reviens pas sur le sujet de l'emprunt, que nous avons abordé ce matin.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je voulais vous interroger sur deux routes départementales passant par la commune de GUERET. Avec Isabelle PENICAUD, nous en avons discuté avec Mme FAIVRE et M. TUOT avant le début de la séance.

La première concerne l'avenue du Bourbonnais. Pour ceux qui ne connaissent pas, elle part du rond-point des Archives en direction de l'Intermarché. Il s'agit d'une voie rapide, départementale, située pour partie sur la commune de GUERET, pour une autre sur la commune de SAINTE-FEYRE. Ce tronçon a même aujourd'hui le statut de voie communautaire. Or, il se trouve que, dans sa partie haute, c'est-à-dire la plus proche du rond-point des Archives, les habitants installés à proximité de l'avenue sont très mécontents de l'état de la chaussée. Ils ont interpellé à plusieurs reprises le maire de GUERET, qui a répercuté leur mécontentement, vous alertant par plusieurs courriers. Le dernier est assez récent, il date du 1er février.

Je souhaiterais que nous puissions nous asseoir autour d'une table. Par nous, j'entends la Ville de GUERET, le Département et la Communauté d'agglomération puisqu'une partie de l'avenue en dépend, et peut-être même la commune de SAINTE-FEYRE. Dans un premier temps, il ne s'agit pas de prendre une décision, mais au moins de parler de la situation et d'étudier la réponse qui pourrait y être apportée dans les mois ou les années à venir. J'ai rencontré, ne serait-ce qu'en faisant mon marché, de nombreux habitants du quartier ; ils sont très « remontés ». Je sais bien que d'autres routes sont dans un état tout aussi problématique. Nous avons connu un hiver particulièrement pluvieux qui ne les a pas arrangées. Pauline CAZIER, qui est élue à la Ville de GUERET – moi, je ne le suis plus – pourrait vous confirmer mes propos.

La seconde est la rue du Poitou. Il s'agit de l'ancienne route de LA SOUTERRAINE. Depuis longtemps, la Ville de GUERET envisage le réaménagement des trottoirs et du stationnement le long de cet axe, qui est en très mauvais état. A mon avis, il est en bien plus mauvais état que l'avenue du Bourbonnais. Là encore, il conviendrait de prévoir une coordination entre le Département et la Ville pour voir comment aborder cette question. Elle n'est pas simple, parce qu'elle représentera un coût financier important, car cette avenue présente un linéaire important – de mémoire, de l'ordre de 1 200 mètres jusqu'au panneau de fin d'agglomération de GUERET. Il faudrait malgré tout étudier avec la Ville comment programmer ces travaux, qui nécessitent une coordination. Je sais que la Ville souhaiterait réaliser cet investissement sur deux exercices budgétaires étant donné son importance.

Voilà ce dont je voulais vous faire part et dont j'ai fait part à Mme FAIVRE, pour essayer d'amorcer le dialogue et trouver des solutions et, éventuellement, un échéancier. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Je me souviens d'un courrier qui est arrivé voici quelque temps, auquel les services ont fait une réponse que j'ai, bien évidemment, signée à l'adresse de la Ville de GUERET, mais je ne sais plus si cela concernait les routes que vous citez. Il est question d'échanges récurrents, qui durent depuis plusieurs années, entre la Ville et les services départementaux sur des problématiques de réseaux sous voirie à refaire, travaux que la Ville n'a pas encore réalisés. M. TUOT peut sans doute apporter des compléments de réponse, mais si vous avez la réponse au courrier, je suppose que vous disposez très précisément de ces éléments.

M. AVIZOU. – Je n'ai sous les yeux que le dernier courrier de la mairie.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, la réponse que les services m'ont proposée était qu'il fallait savoir où en était la Ville dans la programmation de la réfection des réseaux souterrains, car il serait dommage de refaire une voirie de surface si le sous-sol n'est pas arrangé. C'est une position pratico-pratique ! Mais je puis vous assurer que les services de la Ville et du Département en discutent depuis très longtemps, avant même que les élus ne s'interrogent ou ne s'écrivent.

La parole est à M. TUOT.

M. TUOT, directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports. – Pour ces deux routes, nous sommes sur des problématiques de traverse d'agglomération et, dans la concertation entre le Département et la Commune, chacun a son rôle à jouer. Dans ces deux affaires, en fait, la commune intervient la première pour refaire les réseaux, les stationnements et les trottoirs. Le Département n'intervient qu'à la fin. Lors de la concertation, dès le début, tout le monde travaille ensemble. Puis, tout dépend du planning de la commune puisque c'est elle qui intervient en premier, et le Département en suivant.

Mais, vous avez raison, dès le début, tout le monde est concerté puisque le Département donne son avis sur le projet technique.

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Je confirme ce que nous nous sommes dit. Finalement, il n'y a rien d'inédit, il en va ainsi dans toutes les communes qui prévoient leurs traverses. La différence est qu'à GUERET, les traverses sont plus nombreuses qu'ailleurs et que, pour ces deux voies, tout ne pourra pas être réalisé sur un seul exercice, ni même deux !

Mais nous avons pas mal d'exemples de chaussées en mauvais état. Je pense au cas de DUN-LE-PALESTEL que le Département serait prêt à inscrire également, mais tant que la commune n'a pas prévu les travaux des réseaux souterrains, ce n'est pas possible. J'ai bien des exemples de traverses qui se sont faites tardivement parce que nous attendions la commune.

Un tel projet ne se monte pas en un mois, ni même en six. Il faut tout simplement que la Ville de GUERET invite les parties prenantes à un comité de pilotage et monte ces projets. Comme le disait Vincent TUOT, il y aura d'abord un volet technique. Ensuite, le Département passera à la fin pour le revêtement. Là encore, ce sont des projets que nous mettons en place tous ensemble, mais nos services en ont l'habitude. Invitez-les !

M. AVIZOU. – Je transmettrai le message à la Ville de GUERET.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne dis pas cela pour les habitants ou les élus de GUERET parce que c'est arrivé ailleurs, j'en ai eu l'expérience sur d'autres territoires : il faut veiller à ce que, dans les communes, les élus ne disent pas qu'ils ne peuvent pas faire les travaux si le Département ne les fait pas. Cela arrive, je pense notamment à une commune proche de la mienne. Je pense que c'est le sens de la réponse qui sera apportée à M. le Maire de GUERET, si ce n'est déjà fait. Si nous recevons un nouveau courrier, nous y répondrons clairement en ce sens, à savoir que le comité de pilotage doit être à l'initiative de la Ville de GUERET qui doit programmer les travaux sous voirie.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Pour compléter ce que vient de dire M. AVIZOU et après l'entretien que nous avons eu avec Mme FAIVRE, je ferai état d'une autre demande émanant de la mairesse de LA SAUNIERE, lors de notre réunion cantonale de GUERET, au mois de septembre, au sujet d'un carrefour entre la route départementale 942 et la voie communale.

La difficulté à ce carrefour a été augmentée par l'installation d'un restaurant d'escale, qui en a accru la fréquentation. La mairesse a envoyé un courrier au début du mois de janvier, dont j'ai la copie, auquel elle n'a pas obtenu de réponse. Elle souhaitait aussi que nous nous réunissions, services techniques et élus du Département, du canton et de LA SAUNIÈRE pour faire un point, car elle est nouvellement élue, sur ce dangereux carrefour.

Mme LA PRESIDENTE. – Il serait intéressant de faire remonter tous ces éléments en commission et, si besoin, de demander qu'elle les traite. Cela devrait être le mode de fonctionnement. J'apprécierai que les commissions fonctionnent de la sorte et ne se réunissent pas seulement lors de la semaine de plénière. Cela reste à l'initiative de tous les élus, ce n'est pas moi qui vais en décider. Les présidents de commission et chaque membre de commission peuvent se réunir à loisir pour travailler sur les problématiques qu'ils souhaitent.

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – C'est un cas classique. Si la mairesse sollicite une réunion et nous invite, nous y assisterons. Même si nous ne sommes en agglo et que la procédure n'est pas tout à fait la même, nous pouvons, bien évidemment, tenir une réunion de concertation. Mais, comme nous le disions précédemment, ce sont des sujets très techniques et ce ne sont pas les élus qui vont apprécier dans un premier temps la dangerosité et l'aménagement nécessaire. Cela

relève de l'expertise des services techniques qui ont l'habitude d'y répondre. Si le courrier date du début janvier, la réponse ne devrait pas tarder.

Mme PENICAUD. – Si je peux me permettre, ce sont des questions qui nous sont posées régulièrement. Il est bien que nous ayons des réponses à apporter. Je ne suis pas du tout, en effet, en capacité de donner une réponse aux questions qui me sont posées ; d'où la nécessité d'avoir une réunion tous ensemble pour savoir de quoi nous parlons.

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Vincent TUOT a bien noté. Il prendra contact.

Mme LA PRESIDENTE. – A mon avis, le fonctionnement logique et le plus fréquent est que les maires interpellent les centres d'exploitation et que les chefs d'UTT travaillent le sujet. Nous n'allons pas, en tant qu'élus, entrer finement dans la programmation de toutes les actions. Nous faisons confiance à ce qui remonte des services. C'est tout l'intérêt que vous auriez à vous réunir plus fréquemment, pour croiser plus régulièrement vos informations avec celles recueillies par les services. Cela serait plus pertinent.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – D'autant plus qu'à la réunion cantonale à laquelle j'ai assisté, le chef de l'UTT était présent et avait noté toutes ces demandes, sur lesquelles je peux confirmer que le Département a été sollicité.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, nous ne pouvons pas répondre positivement à toutes les demandes. En revanche, Monsieur TUOT, il faudrait que nous puissions apporter une réponse aux élus, ne serait-ce qu'aller les rencontrer pour enregistrer leurs besoins afin de les étudier en fonction de la dangerosité. Au moins, aller les rencontrer serait de bonne intention et de respect à l'égard des élus.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – J'ajouterai à la liste une demande du maire de SAINT-FIEL, adressée à plusieurs reprises, concernant une route dangereuse qui passe devant la boucherie de son village, pour ceux qui connaissent. Nous avons déjà abordé la question. Il s'agit, il est vrai, d'un investissement conséquent. Nous en avons reparlé en réunion cantonale et, lors de ses vœux, M. BARNAUD, le maire de SAINT-FIEL, a insisté en nous parlant à nouveau de cette route. Je ne sais pas comment il est possible de procéder, mais je renouvelle ma demande de le contacter ou, tout au moins, de faire évoluer cette affaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'avais également rencontré. Je vois tout à fait la route dont il s'agit. J'avais transmis sa demande.

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Je pense que vous savez tous comment cela fonctionne : les chefs d'UTT font remonter la liste de leurs priorités au PAT qui, en fonction du budget, retient les premières lignes. Monsieur TUOT, peut-être cette route de SAINT-FIEL est-elle déjà prise en compte par l'UTT de GUERET ou au titre des grosses réparations ?

M. TUOT, directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports. – Nous allons regarder.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Vais-je parler du carrefour de La Seiglière ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons en parler parce que cela avance bien !

M. DUMONTANT. – En fait, je ne vais pas précisément parler du carrefour de la Seiglière, mais je tenais à souligner puisque, tout comme vous, je me promène régulièrement dans le secteur – je suis prudent, j'y vais à pied ! – l'avancée considérable de la première tranche de travaux, ce qui est extrêmement positif. Toutefois, je voulais soulever un point de vigilance qui émane de ces travaux, dans le secteur de la Clide.

La route est fermée entre le carrefour de La Seiglière et la Clide. Donc, pour se rendre à FELLETIN, il faut descendre au plus bas, en dessous du secteur de La Seiglière, et emprunter le carrefour dit « du camping ». Or il semblerait que ce carrefour soit assez dangereux. Ce n'est pas tout à fait nouveau, mais je ne dispose pas de chiffres. N'étant pas technicien, je ne sais pas ce qu'il faut faire mais, je tenais toutefois à appeler votre attention sur le fait que ce carrefour, plus encore maintenant du fait de la fermeture de la route, se révèle accidentogène. Nous constatons, de manière régulière, sur le secteur des accidents plus ou moins graves. Malheureusement, un accident de moto assez grave a eu lieu récemment.

Je tenais à le signaler aujourd'hui pour que des services étudient comment améliorer la situation, même s'il n'existe pas de solution parfaite, surtout dans un contexte de travaux, certes attendus et dont chacun se réjouit, mais qui vont se poursuivre.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur DUMONTANT, j'ai été informée du problème que vous soulevez il y a déjà quelques mois, au début du mois de juillet. Des usagers de cette route se sont émus des accidents qui se produisaient à ce carrefour. Comme je le pratique aussi régulièrement, je suis allée voir. En fait, il y a un code de la route à respecter, car des « cédez le passage » et des « stop » sont en place. Certains oublient parfois ce que signifient ces panneaux.

J'ai donc demandé aux services de reprendre les bandes de peinture au sol pour que personne ne puisse avoir de doutes sur cette signalisation. Cela a été fait en juillet dernier. Depuis, je n'ai pas entendu parler de situations d'accident, bien qu'il y ait plus d'usagers. Il

s'en est sans doute produit mais, je l'espère, pas graves. En revanche, j'ai plutôt entendu dire que nous avions bien préparé ce chantier et sa déviation, en prenant la précaution de refaire l'itinéraire entre la Rozeille et ce carrefour du camping. C'est un itinéraire de qualité. Les virages restent des virages, mais la chaussée est toute neuve. C'était aussi un préalable au chantier qui a été respecté avant la fermeture de la voirie usuelle.

Le 22 décembre, Mme FAIVRE et moi-même étions accompagnées des entreprises pour faire de la communication autour de ce qui allait se passer et du choix concerté de ne pas rouvrir la route mais de poursuivre par la phase suivante de travaux entre La Clide et la Seiglière – qu'il ne sera possible d'engager qu'aux beaux jours – pour avoir un itinéraire, lorsqu'il sera ouvert jusqu'à La Seiglière, de très bonne qualité et de ne plus avoir à emprunter cette route qui peut prêter à accident.

M. TUOT a noté. Nous vérifierons la signalisation. Nous vérifierons si un panneau n'a pas été enlevé ou autre. Cela me surprendrait parce que je sais que l'UTT est très vigilante.

Sur ces propositions qui vous sont faites, je vous demanderai :

- de voter une participation à hauteur de 101 250 € pour le fonctionnement du syndicat mixte DORSAL. *(Adoptée à l'unanimité.)*

- de voter une subvention d'équipement de 2 145 000 € au syndicat mixte DORSAL pour les opérations qui sont prévues dans le cadre du SDAN. *(Adoptée à l'unanimité.)*

- de donner délégation à la Commission Permanente pour d'éventuelles modifications des programmes routiers compte tenu de l'avancement des études de l'état des chaussées, et d'arrêter les travaux de grosses réparations et d'entretien révisés dans les UTT et les centres d'exploitation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

TRANSPORTS (FONCTION 8)
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/4/30

Mme FAIVRE, Vice-Présidente en charge des Infrastructures, des Transports et du Numérique, Rapporteur. – Comme suite au transfert de compétence du transport scolaire et du transport de voyageurs à la Région Nouvelle-Aquitaine, nous avons fixé un montant de charges transférées par le Département à la Région de 7 226 482 €, duquel est déduit le montant de la CVAE que nous percevions, dont la moitié est désormais perçue par la Région.

Restent donc à inscrire, en section fonctionnement au chapitre 938, en dépenses, un montant de 3 967 821 € à verser à la Région et, en recettes, la somme de 32 200 € correspondant à location des locaux du service Transports.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions sur cette fonction, assez simple ?...

Ces inscriptions budgétaires seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à l'examen des rapports concernant le développement durable des territoires. Je crois, Monsieur SIMONNET, qu'il était question de vidéos ?...

POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE

RAPPORT N° CD2018-02/5/31

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – En effet, Madame la Présidente. Puisque nous allons parler de tourisme, quels meilleurs arguments pour présenter le rapport d'activité de Creuse Tourisme et le budget prévisionnel pour 2018.

(Il est procédé à la projection de plusieurs vidéos.)

Trois vidéos viennent de vous être présentées. Vous en avez la quasi-primeur, puisqu'elles ont été présentées à la presse hier, lors d'une conférence. La première est très brève, elle ne dure que 20 secondes. C'est elle qui sera diffusée sur France Télévisions à compter du mois de février jusqu'au mois d'avril : au total, 98 spots seront diffusés sur France 2, France 3 et France 5. Nous avons pioché dans la vidéothèque de Creuse Tourisme pour prendre le meilleur de ce que nous souhaitions mettre en avant. Ces vidéos sont axées sur les sports de pleine nature, parce que nous constatons qu'il existe aujourd'hui un véritable engouement pour ces sports et que les offices de tourisme et les associations sont nombreux à travailler sur ce sujet. Pour n'en donner qu'un exemple, je citerai Creuse Oxygène, qui est sans doute la plus connue, mais bien d'autres travaillent à développer ces sports de pleine nature.

Les deux autres vidéos font partie du projet « Mon coup de cœur en Creuse ». Au nombre de dix-huit, elles seront diffusées sur les réseaux sociaux sous forme de spot. Certaines seront présentées cet été à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine, à Paris. Ce sont des témoignages de Creusoises et de Creusois passionnés. Ils expliquent ce qu'ils aiment dans notre département et en présentent les atouts. Le premier est celui d'Erik BRACHET, vendeur à la Boîte à Vélo à GUERET ; il nous parle du volet sports de pleine nature. Dans le second, tout le monde aura reconnu Martial PORTAIL, animateur à France Bleu Creuse, qui évoque plutôt le volet patrimoine architectural.

La campagne de communication 2018 vous ayant été présentée, j'en viens au bilan de l'année 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – Madame PENICAUD, vous souhaitiez intervenir ?...

Mme PENICAUD. – En effet, Madame la Présidente. Excusez-moi d'interrompre ainsi mais, après avoir vu ces clips, je voulais juste faire une remarque qui m'est venue à l'esprit en vous entendant, Monsieur SIMONNET, car je pense qu'il est important que vous en soyez tous informés. Je voulais vous dire quelle fut ma déception la semaine dernière lorsque j'ai entendu le recteur annoncer qu'un BTS spécialisé dans les sports de pleine nature allait être créé à Limoges, dans un lycée professionnel dont j'ai oublié le nom, dans le cadre des nouveaux BTS que souhaite développer le Gouvernement. J'ai été très déçue d'entendre qu'il aurait lieu à Limoges et non en Creuse. Ce BTS ne concerne pas la pratique sportive à proprement parler, mais la commercialisation et la communication sur ces sports de pleine nature. Il aurait vraiment eu sa place en Creuse. Je ne comprends vraiment le choix qui a été fait de la Haute-Vienne.

M. SIMONNET. – Vous avez raison de le souligner, Madame PENICAUD. En 2016, nous avions effectivement beaucoup travaillé avec M. CASASSUS, le Proviseur du lycée agricole d'AHUN, qui souhaitait ouvrir un BTS Tourisme, et œuvré auprès de la Région pour l'obtenir. Malheureusement, la candidature n'avait pas abouti. Le BTS est finalement allé à Limoges. Cela reste malgré tout dans l'ancien Limousin ! Mais il est regrettable, en effet, qu'il ne se fasse pas en Creuse.

Pour ce qui est du bilan de l'année 2017, je ne reviens pas sur les chiffres et statistiques, que vous trouverez dans le rapport.

Je soulignerai seulement que Creuse Tourisme œuvre aujourd'hui à la commercialisation en ligne. Nous avons, en effet, constaté que de nombreux hébergeurs creusois n'apparaissent pas sur internet. C'est un handicap pour la Creuse quand on sait qu'un Français sur deux réserve ses vacances sur le net. C'est un véritable problème : seulement 31 % des hébergeurs creusois commercialisent leurs produits en ligne. Cet aspect doit être travaillé. A cette fin, nous avons mis en place un outil, Résa-Direct, pour permettre aux hébergeurs de vendre leurs produits en ligne, mais ce n'est pas suffisant. Il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie pour leur faire comprendre qu'aujourd'hui, tout passe par le numérique.

Un autre travail important de Creuse Tourisme, vous l'avez vu, est de valoriser les atouts du département ainsi que tous les hébergeurs et professionnels du tourisme qui œuvrent aux côtés du tissu associatif dans son ensemble.

Creuse Tourisme aide également les Communautés de communes qui, vous le savez, depuis le 1er janvier 2017, exercent la compétence Tourisme, désormais obligatoire. Celles-ci sont en train de se structurer pour créer des offices de tourisme pour répondre aux attentes. Nous travaillons à leurs côtés pour repenser entièrement l'accueil touristique. Aujourd'hui, quand on pousse la porte d'un office de tourisme, on recherche l'information et l'accueil, mais pas forcément un accueil physique. Nous sommes donc en train de repenser tout cela en nous tournant vers le numérique, en installant des écrans multimédias, des iPad en libre-service, en collaboration avec les Communautés de communes, car c'est essentiel en termes d'accueil.

Je signale également qu'en termes de fréquentation, le *number one*, le site qui bat tous les records, est toujours l'aire des Monts de GUERET avec les Loups de Chabrières, qui accueille près de 50 000 visiteurs. Cela ne cesse d'augmenter, c'est formidable ! La Cité internationale de la Tapisserie arrive juste derrière, avec 45 000 visiteurs. Et je tiens à féliciter

Laurent DAULNY pour son travail et son implication pour développer les sites remarquables, comme la Vallée des Peintres.

Il vous est proposé, arguments à l'appui, d'attribuer une subvention de 950 000 € à Creuse Tourisme pour remplir toutes ses missions. Je tiens à remercier le Conseil départemental de sa fidélité puisque, depuis 2016, le montant de cette subvention octroyée n'a pas changé. C'est un effort considérable, j'en suis conscient, le Conseil d'administration de Creuse Tourisme également, et nous vous en remercions énormément.

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne demande la parole sur cette politique touristique que nous confions par convention à l'Agence départementale Creuse Tourisme ?...

Nous continuerons donc sur cette bonne lancée. Il est intéressant, pour nous aussi, de travailler ce volet communication que vous menez de façon fort efficace, comme le fait la Cité de la Tapisserie. Vous travaillez ensemble, et c'est heureux !

Je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 950 000 € à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques Tourisme Creuse au titre de l'année 2018, sur la base du budget prévisionnel présenté dans le rapport ci-dessus ; *(Adopté à l'unanimité.)*

- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter la convention d'application 2018 à la convention cadre 2015/2020 intervenue entre le Département et l'ADRT de la Creuse.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET ANNEXE 2018

RAPPORT N° CD2018-02/5/32

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il vous est proposé de voter le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, qui a été établi pour 2018 avec des dépenses d'investissement à hauteur de 248 980,01 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 918 260,00 €. Les recettes sont estimées à 2 430 800,00 €.

Je vous épargne le détail des inscriptions budgétaires, qui figurent dans le rapport.

En section de fonctionnement, je souligne toutefois la diminution du poste « Honoraires et indemnisations contentieux », qui passe de 129 700 € à 20 000 €, puisque la décision de justice du tribunal administratif sur le contentieux qui, avec le Laboratoire, nous opposait depuis plusieurs années à M. BERNARD a rejeté sa requête.

Je signale, par ailleurs, qu'il est prévu en recettes une augmentation des tarifs de 2 % et de l'activité en hydrologie.

Au vu de ces éléments, la dotation de service public s'élèverait à 464 961 €, contre 618 235 € inscrits au budget prévisionnel 2017. Il importe de souligner qu'en raison de la clarification apportée par la loi NOTRe, cette dotation s'applique exclusivement aux missions de service public exercées par le laboratoire. Il convient donc de faire la distinction entre les missions de service public et celles relevant de la sphère concurrentielle.

Puisque le compte administratif 2017 est clos, je peux d'ores et déjà dire qu'il a été consommé 155 908 € sur les 618 235 € qui avaient été provisionnés. Le différentiel est tout de même très important. Voilà, Madame la Présidente, la preuve d'une bonne gestion. J'en remercie le directeur du laboratoire, M. BARREAUD, ainsi que l'ensemble du personnel pour le travail qu'ils accomplissent, leur implication, leur professionnalisme et leur compétence, mais également leur sens du *management* ainsi que de la qualité de leur travail, reconnue au-delà du département.

L'année 2017 est également l'année du marché de l'ARS sur les eaux, auquel vous avez beaucoup œuvré, Madame la Présidente. Cela nous permet de moins dépenser.

La comptabilité analytique a également porté ses fruits. Ce sont des aspects très importants qu'il convient de relever.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque nous sommes entre nous, je vais me permettre une remarque ! *(Sourires.)* Je découvre avec curiosité, mais intérêt, la position prise hier ou avant-hier par le Président de la Corrèze. Vous savez que MM. SAVY (savilly) et PERONNET nous ont fait la proposition il y a quelques semaines de ne faire un seul département sur tout le Limousin. J'avais reçu cette proposition avec surprise, puisque nous n'avions pas été consultés et qu'aucun élu de notre Département n'avait été interrogé sur notre manière de voir la question. Peut-être pourrions-nous le faire mais je n'en sais rien, puisque nous n'avons étudié le sujet.

Le Président de la Corrèze disait que ce serait une excellente solution, que nous devrions créer un « *rural pôle* » ! Cela ressemblerait à l'histoire de trois départements qui n'en serait plus qu'un, et dont Limoges serait la métropole. Le sujet est sans doute à creuser. Je m'interroge sur cette suggestion qui, comme je le disais à Hélène FAIVRE et le dis maintenant à Nicolas SIMONNET, nous fait bien sourire. Nous parlons tout de même de notre Laboratoire départemental, et il faut savoir que, sur un coup de sang, un coup de tête, parce que nous ne faisions pas ce qu'il souhaitait pour le financement DORSAL et du très haut débit, le Président de la Corrèze a arrêté toute discussion avec ses collègues de la Haute-Vienne et de la Creuse, et décidé de marier son laboratoire avec celui de la Charente-Maritime ! Pourquoi pas ? En fait, je dis que cela me fait sourire, mais je ne plaisante pas trop en parlant de cela, mais cela nous place dans de nouvelles perspectives. Au-delà de la Haute-Vienne, nous continuerons de travailler avec d'autres Départements. Mais je tenais à vous dire quelle était la situation !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Il est jeune.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, c'est un ancien syndicaliste du monde agricole !

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – J'apporterai un complément sur le sujet. En venant ce matin, j'écoutais une radio chère à Jean-Luc LEGER, Radio Vassivière pour ne pas la nommer. M. COSTE évoquait son projet de « *rural pôle* », dans lequel il mariait les trois départements. Je trouvais cela assez savoureux. Personne n'est au courant et je trouve toujours agréable d'apprendre les choses au détour d'une émission. Je ne sais pas comment on va l'appeler : « *happi departement »* peut-être ? En tout cas, ce matin, il présentait son projet lors d'une interview diffusée sur Radio Vassivière.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne suis pas opposée à toute discussion, mais j'aimerais être partie prenante dans la discussion. J'ai horreur que l'on m'impose les choses. Je ne trouve pas sa démarche « *happy* » ! Nous sommes en bisbille depuis quelque temps. Nous rencontrons vraiment des difficultés s'agissant du financement de DORSAL. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler. Hélène FAIVRE n'est plus là, mais il est allé jusqu'à adopter des positions bloquantes, qui ont entraîné des retards à la signature des marchés. Nous avons rattrapé la situation, mais tout est compliqué. Il reste encore dans ce monde et en France de vrais politiciens ; il me semble d'ailleurs l'avoir vu un temps flirter avec le pouvoir en place, même s'il dit qu'il ne fait pas de politique.

M. LEGER souhaitait intervenir.

M. LEGER. – Nous étions interrogatifs quant à la baisse de la dotation de service public, qui passe de 618 235 € à 464 961 €. M. SIMONNET vient de nous dire qu'en réalité, 155 000 € seulement auraient été consommés. Pour autant, je crois savoir qu'au Laboratoire, la fin de l'année 2017 a été compliquée. Même de petits équipements, de petites fournitures telles que des essuie-tout, ont manqué. Il n'y avait donc pas suffisamment de fonds alloués. Il faut veiller à ne pas mettre en danger le bon fonctionnement du Laboratoire et abonder correctement son budget.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est très gentil, et fort intéressant, mais sachez que d'autres services connaissent la même situation.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je vous invite à relire les DM2 et DM3 de 2016. Nous avions ajouté des matériels et des réactifs d'analyse. Cela m'étonnerait qu'ils en aient manqué, à moins qu'il n'y ait eu un problème d'approvisionnement. Le problème n'est certainement budgétaire.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Que voulez-vous que je réponde à cela ? Je suis à court d'arguments.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne sais pas par quelle filière remontent les informations dans cette collectivité. C'est bien que vous en ayez connaissance et que vous nous en parliez aujourd'hui, lors cette plénière du 9 février. Je considère, si tel est le cas, que nous avons un problème quant à l'information. Nous étudierons tout cela de près.

En attendant, je vous propose :

- d'affecter, avant l'adoption du compte administratif 2017, le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2018, au compte 001, pour un montant de 132 080,01 €. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

- de voter le budget annexe 2018 du Laboratoire, ci-annexé, qui prévoit l'inscription d'une dotation de service public à hauteur de 464 961 €.

Cela signifie que vous pouvez dire aux agriculteurs ou aux élus qui utilisent les prestations du Laboratoire départemental que le Département met au pot près de 500 000 € pour que celui-ci continue d'exister et de fonctionner. Ce sont aussi des aides indirectes.

M. LEGER. – Nous avons toujours défendu le Laboratoire, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, mais vous dites que nous ne mettons pas de FDAEC...

M. LEGER. – Je me souviens de débats dans cette enceinte...

Mme LA PRESIDENTE. – … car c'est ainsi que vous le retransmettez dans vos discours : en disant qu'il n'y a plus de FDAEC pour les communes. C'est facile ! Eh bien, vous rappellerez que nous consacrons 465 000 € pour maintenir un Laboratoire départemental qui permet de réaliser des analyses pour les cantines. C'est un coût pour le Département, mais il vient en déduction de tarifs dont bénéficient les collectivités, ce qui semble plutôt bien !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il est bon aussi, Madame la Présidente, de souligner que nous avons enlevé la poussière qui était glissée sous le tapis. Vous vous en souvenez, tout de même : les charges de personnels qui étaient affectées sur le budget principal ont été réaffectées dans le budget annexe du Laboratoire. Ce budget est désormais tout à fait transparent et clair. Nous aimons tous notre Laboratoire, mais la lisibilité budgétaire est importante aussi !

M. LOZACH. – J'avais oublié…

M. SIMONNET. – Ah, j'ai encore vexé M. LOZACH !

M. LOZACH. – … que vous confondez l'essentiel et le dérisoire.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Ah, bien sûr, le dérisoire !

M. LOZACH. – L'essentiel s'est déroulé lors du débat qui a lieu ici, où se sont affrontés les partisans de la fermeture pure et simple, ceux de la privatisation, et les défenseurs du maintien. Pour notre part, nous nous sommes toujours battus pour son maintien.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Comme nous !

M. LOZACH. – Vous semblez l'avoir oublié.

M. SIMONNET. – Non, j'ai une très bonne mémoire, Monsieur LOZACH.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout le monde est satisfait. Nous continuons à marcher dans les traces de ceux qui nous ont précédés pendant de longues années. C'est rassurant, finalement !

Mais, Monsieur SIMONNET, je tiens à rappeler qu'avec les organigrammes tels qu'ils se présentaient auparavant, c'est-à-dire avec des agents qui travaillaient au Laboratoire départemental – pour y réaliser des analyses et pas autre chose – mais qui apparaissaient sur l'organigramme du budget général, en fait, les salaires et les charges n'étaient pas imputés sur le budget du Laboratoire. Je n'ai plus en tête le nombre d'agents qui ont été réaffectés.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Je ne connais aucun budget de commune ou de communauté de communes dans lequel ne sont pas prises en compte toutes les charges inhérentes au budget. Les charges de fonctionnement sont bien affectées sur le budget annexe, et non sur le budget principal.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont des pratiques qui étaient parfois utilisées dans les intercommunalités. Il est vrai que cela existait, pour l'assainissement, par exemple. Mais avec les fusions, nous remettons de l'ordre dans tout cela.

M. LOZACH. – A une époque, nous avons pris les dispositions pour la survie du Laboratoire départemental. Nous n'en serions pas là aujourd'hui si nous ne l'avions pas fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'était pas une question de survie, mais d'affichage du coût réel et des dépenses. Je pense qu'il faut en être fier. Vous avez raison. Les fonds imputés, en l'occurrence près de 500 000 € – et vous en avez mis plus à une époque, lorsque vous étiez dans l'exécutif – sont tout à fait justifiés. Vous le justifiez très bien. Je pense que cela a été accepté et entendu par la population, car c'était pour le maintien de ce service de proximité pour les collectivités et les agriculteurs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne chipotons pas sur 500 000 € cette année.

Je vous invite donc à voter le budget annexe 2018 du Laboratoire qui prévoit l'inscription d'une dotation de service public à hauteur de 464 961 €. *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poursuivons par l'examen du budget de la fonction 9 « Développement ».

DEVELOPPEMENT (FONCTION 9)
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/5/33

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Sont reprises dans ce rapport les inscriptions budgétaires relatives à la fonction 9.

Concernant les structures d'animation et de développement, sous-fonction 91, il s'agit, d'une part, de solder les engagements pris dans le cadre de la contractualisation, d'autre part, d'inscrire une autorisation de programme de 3 M€ pour accompagner les actions des futurs contrats de territoire qui seront conclus avec les différents EPCI et Pays ainsi qu'avec le Syndicat mixte de Millevaches-en-Limousin, au cours des années 2018 à 2020.

Les propositions relatives à l'agriculture concernent, outre le Laboratoire départemental d'analyses sur lequel un rapport spécifique vient de vous être présenté, les interventions du Département visant à poursuivre, dans le cadre d'une contractualisation avec le Région, l'accompagnement des exploitations agricoles avec, en section d'investissement, l'aide à l'investissement des CUMA et le soutien aux opérations de remembrement antérieur et, en section de fonctionnement, le soutien aux exploitations agricoles et aux structures professionnelles et associatives du secteur – GDS, Chambre d'agriculture, services de remplacement, comices, concours, *etc*..

Concernant l'industrie, le commerce et l'artisanat, les crédits à inscrire correspondent à des projets portés par les communes.

Quant aux propositions afférentes au développement touristique, elles permettent de solder les engagements. Nous n'avons rien inscrit en autorisations de programme pour 2018 parce que nous sommes toujours dans l'attente de l'adoption du Schéma régional de développement touristique par l'Assemblée régionale, qui devrait intervenir au cours du premier semestre 2018. Nous connaîtrons à ce moment-là les aides financières allouées aux hébergeurs publics et privés pour les mises aux normes. Nous pourrions alors imaginer, dans le cadre de nos stratégies territoriales et de notre partenariat avec les EPCI, de conventionner avec ceux qui mettront en place un dispositif d'aide aux hébergeurs touristiques.

Toutes ces propositions sont largement détaillées dans le rapport et se traduisent par des inscriptions budgétaires, dont le vote interviendra en fin de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Personne ne demande la parole sur cette fonction ?...

Il est donc proposé d'inscrire, en dépenses d'investissement, 77 500 € au chapitre 909 et 1 020 328 € au chapitre 919 ainsi qu'en section de fonctionnement, au chapitre 939, 2 880 633 € en dépenses et 79 330,65 € en recettes. Ces inscriptions budgétaires seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

Nous abordons la fonction 7 « Environnement et aménagement ».

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT (FONCTION 7)
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/5/34

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Ce rapport a pour objet de vous présenter les propositions afférentes à la fonction 7.

Les propositions au titre de l'environnement – sous-fonction 73 – se déclinent en actions en matière de déchets ménagers et en action en faveur du milieu naturel.

Bien qu'en matière de gestion des déchets, la compétence ait été transférée à la Région, il est proposé d'inscrire des crédits en investissement et fonctionnement afin de solder les engagements pris lors des exercices précédents et d'accompagner sept collèges, qui verseront, à compter de 2018, une redevance incitative pour l'enlèvement de leurs ordures ménagères.

S'agissant des actions en faveur des espaces naturels, les propositions concernant le Conservatoire d'espaces naturels, la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, les sites Natura 2000 et la politique ENS – Espaces naturels sensibles –, la convention avec le CPIE des Pays Creusois, la politique en faveur de la qualité des eaux et en faveur de la forêt

ainsi que les diverses cotisations et adhésions sont détaillées dans le rapport. Les différentes subventions concernant l'environnement seront étudiées en Commission permanente.

Armelle MARTIN et Pauline CAZIER sont venues passer un après-midi sur les pentes de la Creuse, à ANZEME et CHAMPSANGLARD, auprès de belles brebis pour soutenir le beau projet de développement du pâturage ovin itinérant en Vallée de la Creuse pour la mise en place d'un ENS. C'était très sympathique. Il s'agit d'un beau projet humain, qui touche toute la population.

J'en reviens au point soulevé ce matin par M. LEGER concernant une éventuelle rupture de convention avec le CEN. Pour remettre les choses dans leur contexte, jusqu'au vote intervenu en séance plénière en décembre sur la création de la nouvelle Direction de l'Environnement, le site de l'Etang des Landes fonctionnait avec trois postes internes : un poste de chef de service et conservateur, assuré par la même personne ; un poste d'agent, qui s'occupait de tout ce qui relève de l'éducation à l'environnement ; et un agent d'entretien. A ces trois, s'ajoutait un agent du CEN mis à disposition du Département dans le cadre de la convention qui nous lie à lui.

La nouvelle Direction de l'Environnement, ayant reçu un avis favorable en plénière, en Comité technique et en CHSCT, nous comptons créer deux postes supplémentaires en interne. Cette décision résulte de la réflexion qui a été conduite durant plusieurs mois. Il ressortait des échanges réguliers que nous avons eus avec les personnels de la réserve que mener de pair la fonction de chef de service et celle de conservateur posait des difficultés en termes de charge de travail et d'organisation. Fort de ces éléments, il a donc été décidé de créer un poste de chef de service, qui n'est pas encore pourvu et a été ouvert à la bourse interne, et externe aussi d'ailleurs. Il sera accompagné d'un poste de conservateur, d'un poste d'éducateur à l'environnement et d'un poste d'agent d'entretien ainsi que d'un poste de personnel d'accueil à la Maison de la réserve, car les moyens n'étaient pas dimensionnés pour assurer la vie de ce très bel outil installé dans cet intéressant espace. Cela représente donc deux postes supplémentaires en interne.

Le plan de gestion en cours sur la période 2013-2018 prévoit une mission de suivi scientifique de la réserve de l'Etang des Landes. Celle-ci est confiée depuis 2006 à un prestataire externe, en l'occurrence au Conservatoire des Espaces naturels. Le choix aurait pu être différent, mais c'est le CEN qui s'en occupe et réalise un excellent travail en la matière. Cette prestation s'inscrit dans le cadre d'un marché public d'une durée de trois ans, qui arrive à échéance le 3 juin 2018.

Or la mise en place de la nouvelle Direction de l'Environnement – c'est pour cela que je l'évoquais afin que tout soit clair – prévoit, outre la création d'un poste de chef de service du patrimoine naturel, celle d'un poste de conservateur auquel sera confiée l'internalisation de tout ou partie du suivi scientifique de la réserve. Des discussions sont donc en cours. A cet instant précis, rien n'est finalisé puisque nous n'avons rendez-vous que mardi avec Pierre SELIQUER, le Directeur du Conservatoire des Espaces naturels du Limousin et que nous sommes en discussion avec les services de la DDT et de la DREAL. Donc, si convention il y a, il est certain que les termes de la convention vont évoluer mais, à ce jour, nous ne sommes en mesure de vous en donner les contours dans la mesure où nous ne nous sommes pas encore entretenus avec ces différents partenaires.

Monsieur LEGER, je ne sais si j'ai été suffisamment clair par rapport à vos interrogations de ce matin.

M. LEGER. – Si, tout à fait. Il faut donc retenir que, pour l'instant, il n'y a pas de rupture de contrat avec le CEN, mais que vous ne l'écartez pas. Ce que je ne sais pas, c'est si, à ne pas faire appel à des spécialistes de la question tels que le CEN, il peut y avoir un risque en termes de labellisation.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – C'est effectivement l'une des questions soulevées. C'est la raison pour laquelle nous échangeons avec les services de la DDT et de la DREAL, afin de nous assurer que nous sommes bien dans les clous par rapport à ce qui est demandé dans le cadre des missions scientifiques qui nous sont confiées. Il est hors de question de déroger à ce qui est demandé. Je vous rappelle qu'une feuille de route est présentée chaque année dans le cadre du comité consultatif. Nous ne dérogerons pas à son contenu.

Cela fait partie des discussions que nous avons en ce moment et que nous poursuivrons dans les jours qui viennent. L'idée est bien d'assurer l'intégralité des missions contenues dans ce document d'objectifs. Cela répond-il à votre interrogation ?

M. LEGER. – Oui.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Nous serons en mesure de vous en dire davantage à la suite des échanges que nous aurons eus avec ces partenaires.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur. – Il vous est également proposé d'inscrire des crédits de paiement dans le cadre de l'aménagement et du développement rural, sous-fonction 74, pour solder les engagements sur le FDAEC, et au titre du soutien à l'aménagement des salles de loisirs, sans oublier le syndicat mixte de la Fôt.

Je cède la parole à Laurent DAULNY pour nous parler des randonnées et loisirs de nature.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur. – En investissement, le budget consacré est de 30 000 € pour les aménagements, les panneaux de randonnée, la maintenance des véloroutes, la création des fameuses boucles locales à vélo. Vous savez tous qu'après avoir fait le tour de la Creuse, nous nous attaquons à l'intérieur du département, avec la première boucle locale sur le pays de GUERET.

En fonctionnement, 70 000 € seront consacrés au balisage des chemins de randonnée, GR, GRP et itinéraires de Pays, et 30 000 € à l'accompagnement des collectivités pour l'entretien des chemins de petite randonnée et labellisations – PR, PDIPR, Rando Qual'Iti Creuse, etc.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Est également prévue une recette d'un montant de 2,8 M€ au titre de la DGE, qui ne varie pas.

Mme LA PRESIDENTE. – Sont également prévus des études et des travaux sur les bâtiments, me semble-t-il, Monsieur GAILLARD ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – En effet, en ce qui concerne les bâtiments départementaux, sont prévus 60 000 €, en investissement, pour la couverture de la grange sur le site de l'Etang des Landes. Celle-ci a fait l'objet d'une étude pour recevoir des panneaux photovoltaïques, étant précisé que, de toute façon, des travaux conséquents devront être réalisés sur cette toiture. *A priori*, cette solution pourrait être intéressante en termes de consommation.

Nous inscrivons également 5 000 € pour l'étude de mise en accessibilité du chemin d'accès à la Maison de la réserve puisque, entre les places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite et la Maison de la réserve, les travaux réalisés ne sont pas conformes en termes d'accessibilité. Le cheminement piéton est d'une pente trop importante. Malheureusement, les travaux ont été réceptionnés. Il faudra donc corriger ce défaut.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – En fonctionnement, il est prévu d'inscrire une enveloppe de 13 500 € pour couvrir les dépenses de combustible, d'énergie et d'entretien des bâtiments relevant de la fonction 7.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions concernant cette fonction 7 ?...

Si tel n'est pas le cas, ces inscriptions budgétaires seront appréciées dans le cadre du vote global du budget.

L'ordre du jour appelle la suite des rapports relevant de la première commission « Administration générale, personnel et finances ».

INVESTISSEMENT
OPERATIONS NON VENTILEES – OPERATIONS SANS REALISATION
BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/35

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de débattre des propositions contenues dans le rapport, qui se traduisent par des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres correspondant aux rubriques financières et, en premier lieu, aux opérations non ventilées d'investissement, rubrique 92, et aux opérations sans réalisation – cessions d'immobilisations et virement –, rubrique 95 :

- chapitre 922 – Dotations et participations, 1 600 000 € en recettes ;
- chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières, 11 275 093,42 € en dépenses et 13 875 129 € en recettes ;
- chapitre 926 – Transfert entre les sections, 9 630 000 € en recettes et 2 045 888 € en dépenses ;
- chapitre 951 – Virement de la section de fonctionnement, 1 000 000 € en recettes, que soulignait Mme la Présidente dans son propos liminaire, grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement ;
- chapitre 954 – Produit des cessions d'immobilisations, 120 000 € en recettes.

Ces inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Y a-t-il des questions ?...

M. LEGER. – Nous avons déjà parlé ce matin de ce que nous estimions être un risque de dérapage de l'emprunt. Il faudra réunir plus que cela, à moins que vous ne soyez tous d'accord désormais.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Je ne suis pas un grand spécialiste de l'endettement de la collectivité. Les seules années où le Département a diminué son endettement ont été de 1997 à 2001 !

M. LEGER. – Mais qui était alors Président ? *(Sourires.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – A vous de deviner ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Il faut bien se faire plaisir de temps en temps !

FONCTIONNEMENT – SERVICES COMMUNS NON VENTILES
CHAPITRES SANS REALISATION - BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/36

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il convient, là aussi, de débattre des propositions contenues dans le rapport, qui se traduisent par des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres correspondant à ceux relatifs aux dépenses et recettes de la rubrique 94 « Services communs non ventilés » et de la rubrique 95 « Chapitres sans réalisation » :

- Chapitre 940 – Fiscalité reversée ;
- Chapitre 941 – Autres impôts et taxes ;
- Chapitre 942 – Dotations et participations ;
- Chapitre 943 – Opérations financières ;
- Chapitre 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus ;
- Chapitre 946 – Transferts entre les sections ;
- Chapitre 952 – Dépenses imprévues de fonctionnement ;
- Chapitre 953 – Virement à la section d'investissement ;
- Chapitre 940 – Impositions directes.

Comme vous le disait Mme la Présidente, nous n'avons pour l'instant reçu aucune notification de l'annonce concernant les 500 000 € dont pourrait bénéficier la Creuse au titre des départements en situation fragile.

Mme LA PRESIDENTE. – Les propositions en termes d'affectation sur lesdits chapitres, en dépenses et en recettes, sont détaillées dans le rapport.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Vous nous avez souvent reproché de sous-estimer les recettes. Je rappelle que, hormis la baisse de la DGF, nous avons eu 2,7 M€ en moins de dotation d'Etat, ce qui fait que nous avions surestimé les recettes de 700 000 €, et non sous-estimé !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur le fonds exceptionnel, vous avez inscrit 500 000 €. Comment avez-vous réalisé cette estimation ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Ce sont des bruits de couloir !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, on nous a appelés il y a quelque temps, avant la fin de l'année, pour nous dire que nous faisions partie des Départements éligibles…

M. LEGER. – Et quand on vous a demandé de combien vous auriez besoin, vous avez répondu 500 000 € !

Mme LA PRESIDENTE. – Non, mais il est vrai que j'aurais dû marchander ! Non, on nous a dit qu'apparemment, considérant la répartition qui serait faite entre les Départements éligibles, nous devrions recevoir 500 000 €.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Nous attendons les notifications officielles.

Mme LA PRESIDENTE. – En espérant que ce serait effectivement ce montant, nous vous en avons proposé l'inscription.

Si vous n'avez pas d'autre remarque, les inscriptions budgétaires contenues dans ce rapport feront l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

TAUX DE PARTICIPATION DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

RAPPORT N° CD2018-02/1/37

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de fixer le taux de répartition de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des ENS et les CAUE, sachant que les recettes de cette taxe, prévues au titre du budget primitif 2018, s'établissent à 900 000 € et que celles encaissées dans le cadre du CA 2016 se sont élevées à 814 012,72 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – De mémoire, quelle était la dotation 2017 pour le CAUE ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – De l'ordre de 125 000 €.

M. LEGER. – Le CAUE dispose-t-il d'un petit fonds de réserve ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Oui, d'un gros fonds de réserve, en fait !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – En 2016, il était environ de 320 000 €. Pour 2017, je ne vois pas le chiffre, mais il est de l'ordre de 300 000 €. Donc, il y a un fonds de réserve et de la trésorerie.

M. LEGER. – Je suppose que cela représente beaucoup de mois de fonctionnement ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – En effet, cela représente beaucoup de mois de fonctionnement. En 2013, nous avons eu une année blanche, puisqu'aucune dotation n'a été versée au CAUE, mais cette réserve est alimentée depuis des années. C'est toujours une surprise lorsque le cabinet FAUCHER nous présente les chiffres, s'inquiétant de la charge des trois personnels qui dépendent du CAUE, qui représente 136 000 € pour l'année. Il nous alerte sur le fait que le budget ne pourra pas être bouclé parce que la cotisation prévue n'est que de 125 000 €. Cela nous alarme certes mais, au vu de la trésorerie existante, je pense que nous n'avons pas à nous inquiéter pendant quelques années encore.

Mme LA PRESIDENTE. – Le Directeur a, en effet, oublié de préciser aux élus qui siègent au CAUE que le fonds de roulement est plus que conséquent.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des Déchets, Rapporteur. – Je suis donc ravi que vous ayez posé la question. Au moins, les choses sont claires et transparentes, et sont dites. Car, effectivement, lors de certains débats, j'ai entendu des échos alarmistes, pour ne pas dire alarmants, sur la situation financière du CAUE et le péril qui pourrait en découler. Mais, si vous regardez les chiffres de l'an dernier, en ordre de grandeur, nous avions 220 000 € de recettes pour 230 000 € de dépenses. Le solde de 10 000 € sur l'exercice pourrait être inquiétant, mais, en mettant en parallèle les 300 000 € de fonds de réserve, l'inquiétude s'apaise. Je dors très bien ! La réalité est celle-là, et il est bien que tous aient cette information.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est la raison pour laquelle nous nous en tenons à ce montant.

Je vous propose donc de fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice N-1, comme suit :

- 84,6 % pour la politique de protection des ENS ;
- 15,4 % pour le CAUE.

Pour 2018, la dotation affectée au fonctionnement du CAUE sera de 125 358 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/38

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de nous prononcer sur les enveloppes ouvertes sur chaque fonction pour les subventions, article 657, hors dotation cantonale, représentant un montant de 3 181 791 €, et les participations, article 656, soit un total de 3 488 610 €. Le détail figure dans le rapport.

Il nous est également proposé de donner délégation à la Commission permanente pour affecter les enveloppes votées et d'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions à intervenir.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant :

- à voter les enveloppes ouvertes sur chaque fonction pour :
  - les subventions, article 657 *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*
  - les participations, article 656, (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.) ;*

- à donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation de ces enveloppes et à m'autoriser à signer les conventions à intervenir. *(Adoptée à l'unanimité.)*

FISCALITE DIRECTE LOCALE
VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2018 SUR LES PROPRIETES BATIES

RAPPORT N° CD2018-02/1/39

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de vous prononcer sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La loi de finances 2018 a fixé la revalorisation des bases à 1,2 % d'augmentation. Compte tenu du montant de la base prévisionnelle pour 2018, le produit fiscal à taux constant ressort à 26 122 245 €.

Il vous est donc proposé de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,93 %, comme en 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de maintenir en 2018 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,93 %. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N° CD2018-02/1/40

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Il s'agit de vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2018 et sur l'inscription des autorisations de programme pour 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – Le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement » figure en annexe.

Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite donc à vous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2018 et sur l'inscription des autorisations de programme pour 2018 contenues dans le fascicule spécial « Autorisation de Programme / Crédits de Paiement ». (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

VOTE DU BUDGET 2018

RAPPORT N° CD2018-02/1/41

M. LEGER. – Madame la Présidente, je vais vous faire une proposition, dont je ne sais si elle réglementaire. Si vous en êtes d'accord, je me permettrai de vous interrompre uniquement lorsque nous ne serons pas d'accord sur une ligne ou un chapitre. Cela simplifiera la procédure. Je vous le propose pour vous aider.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est très gentil à vous.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur. – Le plus facile serait de tout adopter !

M. LEGER. – Nous allons y réfléchir, Monsieur GAUDIN !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous invite à voter le budget 2018, chapitre par chapitre.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		Pour	Contre	Abst.		Pour	Contre	Abst.
- Equipements départementaux								

Chapitre 900 : Services généraux	1 587 640,00 €	30	0	0	440 000,58 €	30	0	0
Chapitre 901 : Sécurité	15 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	2 552 851,00 €	30	0	0	1 225 000,00 €	30	0	0
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	350 547,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	264 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	9 691 502,00 €	30	0	0	1 392 000,00 €	30	0	0
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	328 200,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 909 : Développement	77 500,00 €	30	0	0	-			
91 - Equipements non départementaux								
Chapitre 911 : Sécurité	550 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 912 : Enseignement	325 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 913 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	503 810,00 €	16	14	0	-			
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	387 500,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915-6 : RSA	200 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	3 670 869,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	467 014,00 €	16	14	0	2 800 000,00 €	30	0	0
Chapitre 919 : Développement	1 020 328,00 €	30	0	0	-			
92 - Opérations non ventilées								
Chapitre 922 : Dotations et participations	-				1 600 000,00 €	30	0	0
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières (* dont 1068)	11 275 094,00 €	16	14	0	13 875 129,00 €	16	14	0
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	2 045 888,00 €	30	0	0	9 630 000,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-				1 000 000,00 €	30	0	0
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				120 000,00 €	30	0	0
001 - Résultat d'investissement reporté	-				3 230 613,42 €	30	0	0
TOTAL	**35 312 743,00 €**	**16**	**14**	**0**	**35 312 743,00 €**	**16**	**14**	**0**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		Pour	Contre	Abst.		Pour	Contre	Abst.
93 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	12 774 051,00 €	30	0	0	813 650,00 €	30	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	6 011 000,00 €	30	0	0	65 000,00 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	7 550 536,00 €	30	14	0	-			

Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	7 376 103,00 €	16	0	0	1 154 300,00 €	30	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 984 600,00 €	30	0	0	130 000,00 €	30	0	0
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	51 469 357,00 €	30	0	0	5 911 317,00 €	30	0	0
Chapitre 935.5 : Personnes dépendantes (APA)	30 471 800,00 €	30	0	0	15 745 000,00 €	30	0	0
Chapitre 935.6 : RSA	18 737 239,00 €	30	0	0	872 000,00 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	16 432 870,00 €	30	0	0	542 200,00 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	950 600,00 €	30	0	0	211 336,00 €	30	0	0
Chapitre 938 : Transports	3 967 821,00 €	30	0	0	32 200,00 €	30	0	0
Chapitre 939 : Développement	2 880 633,00 €	30	0	0	79 330,65 €	30	0	0
94 - Services communs non ventilés								
Chapitre 940 : Impositions directes	-				33 321 245,00 €	16	0	14
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-				49 450 000,00 €	30	0	0
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				58 181 917,00 €	30	0	0
Chapitre 943 : Opérations financières	1 922 000,00 €	16	0	14	100,00 €	30	0	0
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	9 630 000,00 €	30	0	0	2 045 888,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	1 248 700,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 953 : Virement à section d'investissement	1 000 000,00 €	30	0	0	-			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-				5 953 076,35 €	30	0	0
TOTAL	**174 508 560,00 €**	**16**	**14**	**0**	**174 508 560,00 €**	**16**	**0**	**14**

TOTAL GENERAL	**209 821 303,00 €**	**30**	**0**	**0**	**209 821 303,00 €**	**16**	**14**	**0**

Mme LA PRESIDENTE. – Le budget 2018 est donc adopté à la majorité.

Avant d'examiner les motions et vœux, je reviens sur un point qui aurait dû être abordé en début de séance, à savoir le procès-verbal d'une précédente séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016

Mme LA PRESIDENTE. – Je mets aux voix le procès-verbal de la séance du 28 juin 2016. *(Adopté à l'unanimité.)*

EXAMEN DES MOTIONS ET DES VŒUX

Mme LA PRESIDENTE. – Nous commençons, si vous le voulez bien, par les motions examinées en deuxième commission.

M. MORANÇAIS, Rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission a été saisie de cinq motions et vœux. Concernant les EHPAD, la motion d'urgence de M. Jean-Baptiste DUMONTANT ainsi que le vœu de Mme Marie-Christine BUNLON ont été adoptés à l'identique.

Situation préoccupante des EHPAD

M. MORANÇAIS, Rapporteur de la deuxième commission. – La motion d'urgence se lit ainsi :

« **Considérant** que l'augmentation du niveau moyen de dépendance des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) alourdit la charge du travail des personnels soignants ; que les sous-effectifs en personnels pèsent sur les conditions de travail ; que la diminution brutale des contrats aidés contribue à fragiliser un grand nombre d'établissements ;

« **Considérant** que le modèle de la tarification des EHPAD, introduit par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, vise à objectiver les besoins de financement des établissements en reliant l'allocation de ressources aux besoins en soins des résidents ainsi qu'à leur niveau de dépendance ;

« **Considérant** que l'objectif de la loi précitée est donc de rétablir de l'équité dans la répartition de financements des EHPAD au regard du critère de l'état de dépendance et du besoin en soins des résidents ;

« **Considérant** qu'afin de ne pas alourdir la charge financière des conseils départementaux, la convergence des tarifs " dépendance " des EHPAD est désormais organisée autour du tarif moyen de départemental ; que la convergence est étalée sur sept ans afin de permettre aux établissements de s'organiser ;

« **Considérant** que l'obligation de publier la valeur du point GIR départemental rend désormais très lisibles les politiques et les disparités départementales qui étaient auparavant masquées par des milliers de décisions tarifaires prises pour les EHPAD ;

« **Considérant** que le cumul des convergences des forfaits "soins" et "dépendance" » doit apporter 400 M€ de financements supplémentaires aux EHPAD sur la période 2017-2023, issus essentiellement de l'assurance maladie, mais que ces financements se révèlent insuffisants

pour renforcer les effectifs soignants, et donc pour répondre au malaise tout récemment exprimé par les personnels et directeurs d'EHPAD ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Premier ministre de réunir, au sein d'une grande conférence nationale, l'Assemblée des départements de France (ADF), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les Agences régionales de santé (ARS) et les fédérations représentant les organismes gestionnaires d'EHPAD afin de répondre aux revendications exprimées récemment par le personnel des EHPAD, les résidents et les familles. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour un accompagnement cohérent de l'ARS dans les EHPAD

M. MORANÇAIS, Rapporteur de la deuxième commission. – Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que le Département de la Creuse mène une politique très favorable au maintien à domicile ;

« **Considérant** que l'entrée en institution sur le Département se fait plus tardivement d'années en années ;

« **Considérant** la hausse des Allocations Personnalisées à l'Autonomie sur le Département, à domicile comme en établissement ces dernières années ;

« **Considérant** le turn-over plus important des patients et la nécessité d'un temps d'appréciation des situations par les professionnels ;

« **Considérant** qu'en 2017, la Creuse avait une valeur de point GIR départementale à 8,22 €, soit la troisième plus haute valeur au niveau national ;

« **Considérant** que la forte représentation des patients GIR 1 et 2, correspondants à des stades avancés de dépendance, nécessite une prise en charge médicale et paramédicale particulière ;

« **Considérant** que ces besoins se caractérisent en aides-soignant(e)s comme en infirmier(ère)s ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à Mme la Ministre de la Santé, d'augmenter les moyens vers les EHPAD, et à l'ARS, dont le ressort est d'accompagner ces évolutions, de prendre l'entière mesure des particularités du Département de la Creuse concernant ses EHPAD. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Allocations individuelles de solidarité (AIS)

M. MORANÇAIS, Rapporteur de la deuxième commission. – Nous avons ensuite examiné la motion présentée par M. Jean-Luc LEGER sur les AIS, dont je vous donne lecture :

« **Considérant** que les Départements assurent, pour le compte de l'Etat, le financement des trois allocations de solidarité : revenu de solidarité active (RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH) ;

« **Considérant** qu'au financement de ces allocations s'ajoute le financement de l'accueil des mineurs isolés, dont le nombre a dépassé 25 000 en 2017, dépense obligatoire des Départements qui augmente parfois à un rythme supérieur à l'évolution de leurs ressources, ce qui se traduit, pour certains d'entre eux, par une incapacité à équilibrer leur budget de fonctionnement et par le renoncement à des projets d'investissement, ce qui est le cas des Départements ruraux, comme le nôtre, le Cantal, les Hautes-Alpes ou les Hautes-Pyrénées ;

« **Considérant** que l'Etat a accepté à la demande de l'ADF que l'objectif imposé d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 %, qui sera acté avec les préfets, n'intègre pas les allocations individuelles de solidarité (AIS) lorsqu'elles sont supérieures à la moyenne nationale ;

« **Considérant** que la loi de finances pour 2018 ne traite de la question du financement de ces dépenses sociales que de manière partielle, au travers d'un fonds exceptionnel, sans commune mesure avec les dépenses que doivent financer les Départements sur le leur propre budget : plus de 9,3 milliards d'euros pour les allocations de solidarité et 1,5 milliard d'euros pour les mineurs non accompagnés ;

« **Considérant** que la création du fonds exceptionnel précité, que l'exclusion des AIS des objectifs de dépenses de fonctionnement et que l'absence de baisse des dotations d'Etat ne règlent pas la question de la dette accumulée par celui-ci depuis plus de dix ans vis-à-vis des Départements au titre du « reste à charge » sur les AIS ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Premier ministre que la dette accumulée fasse l'objet d'une évaluation précise *via* la Cour des Comptes et qu'elle soit progressivement remboursée aux Départements. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour une action renforcée de l'ARS sur l'amélioration de l'offre de soins en Creuse

M. MORANÇAIS, Rapporteur de la deuxième commission. – Ce vœu, présenté par Mme Marie-Christine BUNLON n'a fait l'objet d'aucune modification. Il est ainsi rédigé :

« **Considérant** que la Direction de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine doit définir les périmètres de zones d'intervention prioritaires ainsi que les zones d'action complémentaire tel que le préconise l'arrêté ministériel du 13 novembre 2017 ;

« **Considérant** que la Creuse est, comme a pu le souligner le Plan "Santé+23", un territoire dont l'offre de soins nécessite d'être soutenue ;

« **Considérant** le Conseil départemental est solidaire de son secteur médico-social ;

« **Considérant** que le classement en zone fragile du département dans son intégralité serait un geste fort en lien avec les besoins des Creusois ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** au Directeur régional de l'ARS, que soit classé en zone prioritaire le département de la Creuse. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Conserver le maillage de pharmacies de proximité

M. MORANÇAIS, Rapporteur de la deuxième commission. – Le dernier vœu examiné par la deuxième commission était celui de M. Nicolas SIMMONET. Il a fait l'objet de quelques remarques sur le lien entre la recommandation de la Cour des Comptes visant à faire réduire le prix des médicaments et la suppression du nombre d'officines. Il me semble que Mme JOUANNETAUD souhaitait s'abstenir.

Mme JOUANNETAUD. – Absolument, nous pensions qu'il fallait retirer ce considérant. Nous nous abstiendrons donc.

M. MORANÇAIS, Vice-président. – Quant à la dernière phrase, nous avons remplacé remplacer « nierait » par « nuirait ».

Je vous donne donc lecture de ce vœu :

« **Considérant** les recommandations de la Cour des Comptes visant à réduire le prix des médicaments dans les officines ;

« **Considérant** que cette recommandation aurait pour effet de réduire de façon importante le nombre d'officines en France ;

« **Considérant** que, selon ces dispositions, la Creuse pourrait perdre un grand nombre de ses 64 pharmacies ;

« **Considérant** que cela aggraverait encore davantage l'accès aux soins dans les territoires ruraux ;

« **Considérant** le manque, présent et à venir, de médecins généralistes en milieu rural, et que la raréfaction des officines serait un facteur d'accentuation de cette situation ;

« **Considérant** la faible densité de population de notre département et les problématiques liées à la mobilité de ses habitants, la conservation d'un maillage significatif d'officines s'avère nécessaire ;

« **Considérant** qu'il ne s'agit pas seulement d'une question comptable, mais avant tout de santé publique ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018 ;

« **Demande** à Mme la Ministre de la Santé, de faire preuve de responsabilité, en n'appliquant pas de telles recommandations qui nuiraient une nouvelle fois aux particularités du monde rural. » *(Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux vœux examinés en troisième commission.

Défense de la lecture publique

M. GAILLARD, Président de la troisième commission. – La deuxième commission avait à examiner un vœu et une motion d'urgence, présentés par Mme Armelle MARTIN. Les membres de la commission ont repris le vœu sans apporter de modification.

Je vous en donne lecture :

« **Considérant** que la société Civile des Editeurs de Langue Française fait part de son intention de percevoir au nom des droits d'auteur, une redevance ou " droit de représentation " de 30 € minimum pour toute lecture publique, en bibliothèque ou par des associations de lecteurs bénévoles, même gratuite ;

« **Considérant** l'émotion suscitée par ce projet de taxe et d'atteinte qu'elle porterait aux politiques de développement de la lecture publique, aux collectivités locales, aux associations et aux personnes bénévoles qui œuvrent à son développement, particulièrement en milieu rural, auprès des enfants comme dans les EHPAD ;

« **Considérant** qu'il est au contraire impératif de soutenir les bibliothèques et les associations dans leur mission de diffusion et de médiation culturelle ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à Mme la Ministre de la Culture de rappeler que le principe de gratuité des lectures publiques est essentiel, et d'être d'une grande vigilance face aux prétentions de la SCELF qui consent de seulement " suspendre " le prélèvement d'une redevance sur les lectures en bibliothèque. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Situation scolaire dans la Creuse
et la politique d'éducation dans les territoires ruraux

M. GAILLARD, Président de la troisième commission. – La motion d'urgence a été validée sans modification et à l'unanimité. Elle est ainsi rédigée :

« **Considérant** que M. le Premier ministre a annoncé récemment la mise en place d'un " plan de départs volontaires " dans la fonction publique ;

« **Considérant** que les enseignants représentent 50 % des effectifs de la fonction publique d'Etat et que la baisse du nombre de postes offerts aux concours de l'enseignement en 2018 est un signal particulièrement alarmant, comme l'a été la suppression des contrats aidés dans de nombreuses écoles ;

« **Considérant** que M. le Directeur académique a déclaré récemment que notre département va perdre " 600 à 700 élèves en trois ans "selon les prévisions – 224 élèves en 2018 et 260 en 2019 ; que, jusqu'ici le " protocole ruralité " empêche le ministère de retirer à la Creuse des postes d'enseignants ; mais que " la rentrée 2019 ne sera plus du tout protégée à la différence des trois rentrées précédentes ", ce qui impliquerait l'an prochain la suppression d'une dizaine de postes ;

« **Considérant** que les baisses de dotation horaire globale (DHG) envisagée impacteraient à la prochaine rentrée les collèges et les lycées de la Creuse ; et qu'à moyen terme, le maillage territorial des collèges est menacé ;

« **Considérant** que le 8 janvier dernier, le ministre de l'Education nationale a déclaré au collège de Rochefort-Montagne, dans le Puy-en-Velay, que l'Etat aura " une vision pour les écoles et les collèges situés en milieu rural " et qu'il consacrera des moyens à la réussite éducative et à l'innovation pédagogique en milieu rural ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Ministre de l'Education nationale qu'un plan pour la Creuse et la ruralité concrétise une stratégie de revitalisation des territoires ruraux grâce à l'école, et dote donc le département de moyens adaptés à la grande ruralité afin d'interrompre le cercle vicieux : affaiblissement du service public de l'éducation, baisse d'attractivité, chute démographique et désertification territoriale. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux vœux étudiés en quatrième commission.

Maintien de la limitation de vitesse à 90 km/h sur le réseau des routes départementales

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – M. Philippe BAYOL et Mme Agnès GUILLEMOT n'étant pas présents, nous étions entre membres de la majorité. Le premier vœu que nous avons examiné était celui d'Hélène FAIVRE portant sur la limitation de vitesse sur les routes départementales. Je vous en donne lecture :

« **Considérant** l'adoption en Comité Interministériel de Sécurité routière du projet d'abaissement de la limitation de vitesse sur les routes à deux voies sans séparation physique porté par le Premier ministre ;

« **Considérant** que, dans ce cadre, aucune concertation n'a été initiée ;

« **Considérant** que ce dispositif doit entrer en vigueur au 1er juillet de cette année ;

« **Considérant** que le Conseil départemental n'a, à aucun moment, été consulté ;

« **Considérant** que la perte de 10 km/h pour les territoires du Département les plus éloignés des voies rapides ne fait qu'accroître leur enclavement ;

« **Considérant** que, suivant la configuration de la route, trois limitations de vitesse différentes peuvent alors s'appliquer, ce qui serait source d'incompréhension pour un grand nombre d'automobilistes ;

« **Considérant** que notre réseau routier départemental est étudié et calibré pour une limitation à 90 km/h ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, de renoncer à ce projet et décide de ne pas participer par aucune mesure à la mise en place des nouvelles signalisations. » *(Adopté à la majorité.)*

M. LEGER. – On voit ceux qui aiment rouler vite !

Priorité à la ligne POLT pour la livraison des nouveaux trains

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Le second vœu était présenté par M. Gérard GAUDIN. Il est ainsi rédigé :

« **Considérant** le lancement au printemps 2018 par l'Etat d'un appel d'offres pour l'acquisition de trains neufs sur les lignes TET, d'équilibre du territoire ;

« **Considérant** que la ligne POLT est la plus longue ligne TET déclarée prioritaire par l'Etat, soit 712 km ;

« **Considérant** qu'il s'agit de la ligne desservant le plus grand nombre de territoires, d'habitants ainsi que de carrefours ferroviaires ;

« **Considérant** les recommandations du rapport Duron d'améliorer en priorité l'axe POLT en termes de matériel, comme de couverture réseau ;

« **Considérant** qu'un matériel pouvant rouler à 220 km/h est une nécessité ;

« **Considérant** que le Département de la Creuse a déjà été durement touché par différents abandons, notamment ferroviaires ;

« **Considérant** que le refus d'accorder la priorité de la livraison des premiers trains sur la ligne POLT serait perçu comme une injustice majeure par nos concitoyens ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à Mme la Ministre des Transports, Elisabeth BORNE, de dimensionner l'appel d'offres aux problématiques de la ligne POLT, pour une mise en service dès 2020. »

Mme LA PRESIDENTE. – Nous devrions avoir ces trains si l'on s'en tient au rapport qui a été rendu ces derniers jours. Nous aurons des trains connectés sur la ligne POLT, c'est super ! *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Pour finir, nous en venons aux vœux examinés en cinquième commission.

Maintien d'une Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturel forte

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – Catherine GRAVELON n'étant pas présente, je la remplace. Le premier vœu, présenté par M. Nicolas SIMMONET, a été validé à l'unanimité sans modification. Il est ainsi rédigé :

« **Considérant** la réforme engagée de la PAC ;

« **Considérant** le projet de carte du futur zonage ICHN comprenant les zones de montagnes et les zones défavorisées simples, proposé par le Gouvernement ;

« **Considérant** que ce règlement concerne la totalité du territoire départemental ;

« **Considérant** que le classement ICHN actuel représente un véritable soutien à l'élevage extensif tel que pratiqué sur notre territoire ;

« **Considérant** que les ICHN sont financées sur l'enveloppe FEADER et à 25 % par l'Etat ;

« **Considérant** que l'intégration d'une ICHN végétale en cours de programmation est source d'inquiétude pour la profession quant aux montants des aides initialement programmées ;

« **Considérant** que ces aides compensatoires aux handicaps naturels sont garantes d'une vie économique sur les territoires ruraux ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Ministre de l'Agriculture, de respecter les engagements pris au Sommet de l'Elevage et de veiller au maintien des montants unitaires jusqu'à la fin de la programmation établie en 2020. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Risques pesant sur l'avenir de l'agriculture creusoise suite au projet de révision de la politique agricole commune (PAC)

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – Cette motion d'urgence présentée par Mme Agnès GUILLEMOT a connu le même sort. Elle a été adoptée sans modification à l'unanimité. Elle est ainsi rédigée :

« **Considérant** que la politique agricole commune (PAC) est une des plus anciennes politiques communes de l'Union européenne : entrée en vigueur en 1962, elle pèse encore 39 % de son budget, soit 408 milliards d'euros pour la période 2014-2020 ; que notre pays en reste le premier bénéficiaire, avec 66 milliards d'euros sur la période précitée ;

« **Considérant** qu'en 1994, la PAC représentait 60 % du budget européen et donc que les réformes successives ont déjà nettement réduit ses ambitions ;

« **Considérant** qu'un projet de révision de la politique agricole commune a été récemment présenté, qui prévoit de la ramener dès 2021 à moins de 30 % du budget européen, tout en engageant un début de renationalisation de cette politique ; que, face à ces perspectives, le silence du gouvernement français constitue clairement une annonce de désengagement dramatique vis-à-vis du monde agricole et rural ;

« **Rappelant** que la précédente réforme de la PAC ne date que de 2013 ; que les changements réglementaires permanents sont une source de déstabilisation conséquente s'ajoutant à la baisse continue du revenu de nombreux agriculteurs mise en évidence par la Commission des comptes de l'agriculture ; que les éleveurs français seront impactés par les accords commerciaux avec le Mercosur et l'Amérique du nord et, donc, par une arrivée

importante de produits agricoles à bas prix que ne saurait compenser l'hypothétique marché chinois ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Premier ministre que la France s'oppose fermement, dans le cadre des négociations en cours et au Conseil européen, au projet de diminution de 15 % à 30 % du budget de la PAC, qui impacterait directement notre indépendance alimentaire et toute ambition de développement rural d'un Département fragile comme celui de la Creuse. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Contre l'affaiblissement de la filière d'élevage française

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – De même, ce vœu de M. Nicolas SIMONNET a été adopté sans modification et à l'unanimité. Il se lit ainsi :

« **Considérant** les récents accords de libre-échange négociés entre l'Union européenne et le Canada, puis le Mercosur ;

« **Considérant** que les accords établis avec le Canada ont déjà affaibli la filière française d'élevage ;

« **Considérant** que, lors des Etats généraux de l'Alimentation, le Président de la République appelle de ses vœux, une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les producteurs et les distributeurs ;

« **Considérant** que l'Union européenne envisage de rehausser le volume d'importation de contingent de 70 000 à 99 000 tonnes de bœuf sur le marché sud-américain ;

« **Considérant** le principe de souveraineté alimentaire prônée par l'Union européenne ;

« **Considérant** que la production de viande des marchés cités précédemment est diamétralement opposée à la production européenne ;

« **Considérant** que ce serait une baisse de 10 % des prix et la disparition de 25 000 à 30 000 emplois qui serait constatée ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** à M. le Ministre de l'Agriculture, de défendre les intérêts des éleveurs français, en s'opposant fermement à la révision à la hausse des importations de viande négociées avec le Mercosur. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Pour un règlement d'urbanisme différencié entre zones rurales et métropoles

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – Ce vœu, déposé par M. Laurent DAULNY, a également été adopté à l'unanimité sans modification. Je vous en donne lecture :

« **Considérant** l'application du Règlement national d'urbanisme dans les communes ne disposant pas de Plan Local d'Urbanisme ;

« **Considérant** que ce règlement a été pensé pour des métropoles à forte densité d'habitations ;

« **Considérant** que l'application stricte de ce règlement sur nos territoires va à l'encontre des politiques de revitalisation ;

« **Considérant** que les décisions de la Direction départementale des territoires et de la CDPENAF s'appuient trop largement sur des cartes et non des constatations de terrain comme peuvent en faire les élus locaux ;

« **Considérant** qu'une zone urbanisée définie par quatre constructions dans un périmètre de soixante mètres est inadaptée à notre Département ;

« **Considérant** que les refus continuent de pénaliser le dynamisme du Département et plus particulièrement de communes déjà en souffrance ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse**, réuni en séance plénière le 9 février 2018,

« **Demande** au Président de la République de permettre à M. le Préfet, dans le cadre de son pouvoir de dérogation accordé par le décret 2017-1845 du 29 décembre dernier, de pouvoir déroger au Règlement appliqué par la DDT pour le motif d'intérêt général de revitaliser le territoire. » *(Adopté à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Je vous souhaite une bonne soirée. Soyez prudents sur les routes, même si elles sont bien déneigées. Un état d'alerte a été annoncé.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)